

Aujourd'hui



A2 FEUX D'ARTIFICE

Avec leur ballet aérien triomphal — une démonstration magistrale —, les Coréens gagnent le cœur des Montréalais.

A3 SAINT-BASILE

La cinquième et dernière journée d'enquête sur l'incendie de l'entrepôt de BPC de Saint-Basile illustre l'incurie d'Environnement-Québec.

B8 TÉLÉ-METROPOLE

A partir de septembre prochain, Télé-Métropole diffusera 24 heures par jour, comme le fait le canal 12 mais selon un concept différent.

Sommaire

Annonces classées

immobilier.....	D1 à D9
marchandises.....	D9, D10
emplois.....	D10 à D15
automobiles.....	D15
propositions d'affaires.....	E4
Arts et spectacles	
informations.....	B8 à B11
horaires.....	B10
Bandes dessinées.....	D5
Bridge.....	E10
Carrières et prof.....	E5 à E7
Consomm. / Alim.....	cahier C
Décès.....	D16
Economie.....	E1 à E11
Etes-vous observateur? ...	D1
Feuilleton.....	D3
Horoscope.....	D2
Le monde.....	B6, B7
Mots croisés.....	D13
«Mot mystère».....	D9
Sports	
Robert Duguay.....	2
Gilles Blanchard.....	5
André Turbide.....	6
Mots croisés.....	10
Télévision.....	B8, B9

GARE À L'INSURRECTION M. CHOQUETTE



L'affaire Miron, un canular d'un employé

Les produits toxiques n'ont jamais quitté l'entrepôt de la rue Bellechasse...

AGNÈS GRUDA

La mystérieuse disparition de produits toxiques d'un entrepôt de la Ville de Montréal n'aurait été qu'un mauvais canular monté de toute pièce par un employé municipal.

C'est ce qu'a affirmé à La Presse, hier, un policier chargé de l'enquête dans cette affaire qui a semé la panique, il y a une quinzaine de jours.

Selon M. Michel Beaudin, directeur du poste 43 de la police de

la CUM, une partie des produits supposément volatilisés — une soixantaine de distributeurs de désodorisants pour salles de bains — ont en fait été cachés à l'intérieur même de l'entrepôt de la rue Bellechasse.

Le responsable de cette «disparition» aurait voulu se venger d'un supérieur qui le menaçait de sanctions disciplinaires, a dit M. Beaudin.

On se souvient qu'un col bleu au service de la Ville avait alerté les autorités, vers la mi-mai, de la disparition de quantités impor-

tantes de produits toxiques de l'entrepôt de la rue Bellechasse, où sont stockés des substances dangereuses telles que des pesticides et des produits de nettoyage.

Le syndicat des cols bleus avait alors nommé accusé un cadre de la Ville d'avoir ordonné le déversement illégal de ces produits au dépotoir de la carrière Miron.

Même si l'enquête policière déclenchée pour faire la lumière sur «le mystère de la rue Bellechasse» n'est pas encore complétée, M. Michel Beaudin affirmait hier

qu'une partie des produits disparus avait en fait été cachée à l'intérieur même de l'entrepôt.

«Toute cette histoire, c'est du fling flang interne», a dit le policier.

Les premiers résultats de l'enquête démontrent d'autre part qu'environ 140 autres distributeurs de désodorisants ont été enfouis au dépotoir de la carrière Miron.

Un tel déversement n'est pas conforme à la politique municipale de gestion de déchets toxiques, a indiqué un porte-parole de la Ville.

DDT

La liste de produits disparus dressée par le syndicat comprenait aussi 700 kg de DDT, pesticide dont l'usage est aujourd'hui prohibé. Ces DDT étaient stockés depuis plus de 20 ans dans une «voûte» à accès limité.

N'ayant eu aucune confirmation d'un déversement de DDT à la carrière Miron, la Ville avait

VOIR CANULAR EN A 2

Clifford Lincoln tire sa révérence

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le député libéral de Nelligan et ancien ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, annonce ce matin qu'il ne sollicitera pas de nouveau mandat lors des prochaines élections provinciales.

Dans l'entourage du premier ministre Robert Bourassa, hier soir, on doutait fort que M. Lincoln s'apprête à fonder un nouveau parti susceptible de regrouper la minorité anglophone.

Plusieurs sources fiables ont indiqué à La Presse que M. Lincoln, après mûre réflexion, avait décidé d'orienter différemment sa carrière. Personne n'est encore en mesure, cependant, d'indiquer dans quel domaine le député de Nelligan va dorénavant oeuvrer.

Il a fait savoir hier, par voie de communiqué, qu'il fera le point sur sa carrière politique ce matin, au cours d'une conférence de presse qu'il a convoquée dans son comté, à Pierrefonds. Rappelons qu'il a été élu pour la première fois en 1981.

La carrière et la vie privée de M. Lincoln ont été secouées à plusieurs reprises au cours de la dernière année.

■ L'été dernier, son épouse est décédée dans un accident de la circulation à Rome, où le couple passait quelques jours de vacances en compagnie du frère de Mme Lincoln, nommé cardinal par le pape Jean-Paul II.

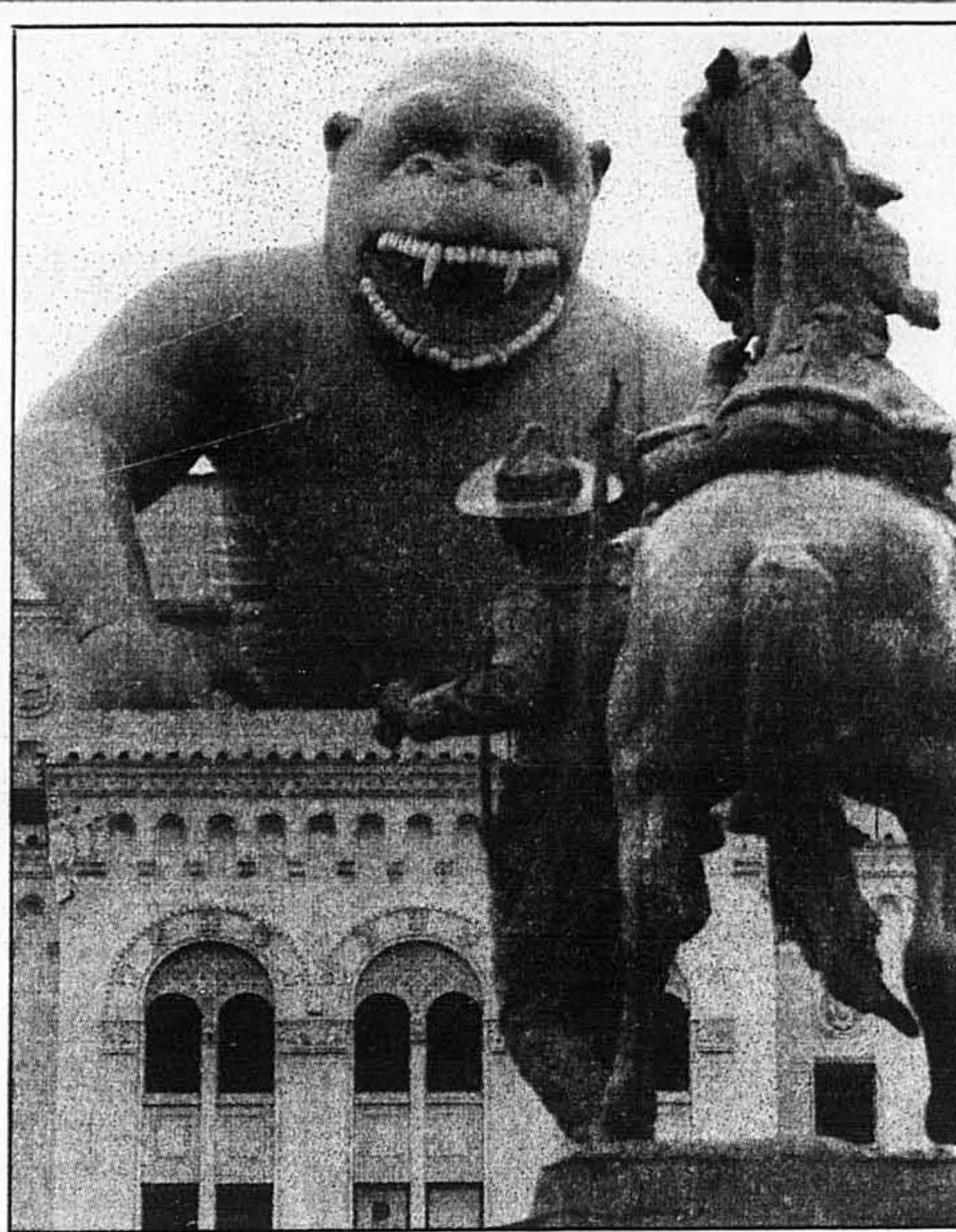
■ L'incendie d'un entrepôt de BPC à Saint-Basile-le-Grand, l'automne dernier, l'a ensuite placé sur la sellette durant plusieurs mois; cet événement devait toutefois jouer en sa faveur car les sondages indiquaient à l'époque qu'il jouissait d'une énorme popularité.

■ Le débat orageux qui a marqué l'adoption, en décembre dernier, de la loi 178 interdisant le bilinguisme dans l'affichage extérieur, a forcé M. Lincoln à démissionner de son poste de ministre de l'Environnement pour ensuite voter contre cette loi.

■ Au cours des derniers mois, il était évident que cet affrontement avait laissé de profondes cicatrices.

VOIR LINCOLN EN A 2

KING KONG EST EN VILLE



King Kong est à Montréal. Sitôt arrivé, le célèbre gorille s'est perché au sommet du 1010 Ouest, Sainte-Catherine, en face du square Dorchester, où il compte terroriser la population jusqu'au 6 juin. King Kong est la mascotte de Cités-Cinés, la grande exposition sur la ville et le cinéma en cours jusqu'au 15 octobre au Palais de la civilisation de l'île Notre-Dame (voir notre cahier spécial aujourd'hui). En demi-retraite, King Kong coule ordinairement des jours tranquilles à San Diego, où il a élu domicile après une longue carrière cinématographique commencée en 1933. Il a perdu du poids, mais il pèse tout de même 1360 kg et mesure 21 mètres. Avec l'âge, King Kong a perdu un peu de son agilité: il a en effet besoin d'une grue de 30 mètres de hauteur et d'une équipe de 10 personnes pour l'aider à se hisser au faite des immeubles.

PHOTO CP

Richard Grisé s'excuse et démissionne

MAURICE JANNARD
du bureau de La Presse
OTTAWA

Une semaine après avoir reconnu sa culpabilité sous des accusations de fraude et de corruption, le représentant de Chambly, Richard Grisé, a remis hier sa démission comme député fédéral indépendant. Il avait été élu sous la bannière conservatrice lors des élections du 21 novembre.

M. Grisé ne s'est pas présenté lui-même au Parlement pour faire part de sa décision à ses collègues; il a plutôt choisi d'adresser une lettre au président de la Chambre, John Fraser.

À 14 h 15, M. Fraser s'est levé et a lu devant les députés la lettre que venait de lui adresser M. Grisé.

«Les fautes pour lesquelles j'ai été condamné et surtout sévèrement jugé méritent réprimande et sont inadmissibles de la part d'un élu du Parlement canadien, écrit le député de Chambly. Je veux par la présente, et par votre intercession, offrir mes excuses profondes à toute la population canadienne, et je vous prie, M. le Président, d'accepter ma démission sur le champ, afin de permettre à cette noble institution de se soustraire à une telle situation».

Dans sa lettre de deux pages, M. Grisé offre également ses excuses à la population du comté de Chambly, au président des Communes, au premier ministre Brian Mulroney et à tous ses collègues du Parti conservateur.

Le comté de Chambly est désormais vacant, et le premier ministre a un délai maximum de six mois pour annoncer la date d'un nouveau scrutin.

Réagissant au nom du gouvernement, le ministre de l'Environnement, Lucien Bouchard, s'est contenté de dire que M. Grisé avait agi honorablement en partant de son propre chef. Le parti ministériel et l'opposition se proposaient d'expulser le député québécois s'il ne prenait pas lui-même cette décision.

VOIR GRISÉ EN A 2

● B 1: Edmonston réclame une élection partielle

Selon Dick Pound, le Dr Astaphan a menti en impliquant Samaranch

MICHEL MAROIS
TORONTO

Selon Dick Pound, vice-président du Comité international olympique (CIO) et chargé de la défense de Ben Johnson à Séoul, le Dr Mario Astaphan n'a pas dit la vérité lorsqu'il a déclaré que le président du CIO, Juan Antonio Samaranch, aurait pu étouffer l'affaire Johnson s'il n'y avait pas eu de fuite après le premier test.

«Tout ce que je peux dire, c'est que cette histoire est complètement fautive», a déclaré M. Pound, hier matin.

En dépit des directives de leurs avocats, les personnes et organismes mis en cause lundi par les déclarations fracassantes de Jamie Astaphan ont donc tenu à rectifier les faits.

Au bureau du CIO, à Lausanne, on a aussi nié toute l'histoire du camouflage. «M. Samaranch est en convalescence et il ne peut commenter les déclarations du Dr Astaphan, a déclaré un porte-parole du CIO. Nous avons cependant communiqué avec M. Pound, qui nous a assuré n'avoir jamais discuté de camouflage, pas plus avec M. Samaranch

VOIR ASTAPHAN EN A 2

Le débat sur la liberté de la presse reprend de plus belle

Le gouvernement tente d'intimider les médias, selon l'opposition

d'après Canadian Press
OTTAWA

Le gouvernement tente d'intimider les médias en mettant le reporter de Global TV Doug Small en accusation pour possession de documents volés.

C'est ce qu'a affirmé aux Communes hier l'opposition, par la voix du député libéral John Harvard, un ancien radiodiffuseur de Winnipeg, qui a souligné que le fait de porter des accusations contre un membre de la galerie de la presse pour avoir fait son travail comme il le jugeait bon engendrait de graves implications quant à la liberté de la presse.

«Le gouvernement réalise-t-il

qu'en intimidant la presse, il s'attaque au droit de tous les Canadiens d'être informés? Va-t-on maintenant incarcérer les journalistes pour faire leur travail?», a-t-il demandé.

Le vice-premier ministre Don Mazankowski avait à peine esquivé cette salve qu'il fut soumis à une nouvelle attaque, lancée par un autre libéral, Stan Keyes, ancien reporter de télévision de Hamilton.

«Les médias devront-ils désormais obtenir au préalable l'aval du gouvernement avant de pouvoir rendre compte des nouvelles?», a voulu savoir M. Keyes.

Small a été accusé lundi, en même temps que quatre autres résidents d'Ottawa, d'avoir eu en sa

possession la brochure dérobée «Le budget en bref», et devra comparaître le 12 juin en Cour provinciale de l'Ontario. Le reporter a forcé le ministre des Finances Michael Wilson à déposer son budget une journée à l'avance, le mois dernier, lorsqu'il l'apparut à la télévision muni du document.

M. Mazankowski a soutenu que ces accusations ayant été portées par la GRC sur l'avis du ministère de la Justice de l'Ontario, il appartenait aux tribunaux de s'en saisir. «Je n'ai pas l'intention de m'en mêler», a-t-il dit.

Toutefois, d'autres députés de l'opposition, notamment le néo-

VOIR PRESSE EN A 2

PARIS

A PARTIR DE **399 \$**

VOL ALLER-RETOUR

TOULOUSE NANTES NICE

A PARTIR DE **479 \$**

VOL ALLER-RETOUR

NOUVELLES FRONTIÈRES

900 EST DE MAISONNEUVE (METRO BERRI)

288-4800

ACHAT RACHAT CITROËN 22 JOURS

A PARTIR DE **315 \$** PAR PERSONNE SANS DOUBTE



Tout avait été conçu pour faire éclater Montréal, pour surprendre ces quelque 15 000 inconditionnels que le mauvais temps n'avait pas rebuté.

PHOTOS RÉMI LEMÉE, La Presse

Au tour des Coréens

GEORGES LAMON

■ Ils jouent avec mes nerfs ces Coréens! A voir ces kilomètres de fils joncher la rampe de lancement. A les voir s'éparpiller sans rien comprendre à leur manière de travailler. Je m'inquiète... Arriveront-ils à temps? On m'explique que c'est une autre mentalité, que ce sont des artistes, des experts. Mais pour moi, «la rencontre entre l'Orient et l'Occident» demeure encore un profond mystère.

Dans quel genre d'audacieuse mise en scène pyromusicale les Coréens allaient-ils nous emporter avec leur attirail pyrotechnique hautement sophistiqué? Je m'attendais tellement à une superproduction dont on m'avait vanté les mérites que je me rassure. Et vraiment ça n'a pas raté!

Une démonstration magistrale avec un brin d'exotisme qu'ils ont offert hier soir. Tout au long de leur spectacle, des messages d'amitié et de paix s'intègrent à la musique et au feu, lui donnant un véritable rythme accéléré. Pas de temps morts, pas de silences complices durant les 36 minutes qu'a duré cette participation des représentants du pays du Matin calme à ce cinquième International Benson & Hedges.

Les artificiers de la firme Korea Explosives, de Séoul, ont su transformer cette mornie soirée en «un jour de fraîcheur cristalline plongée dans le brouillard» avec leurs magnifiques fontaines pendant que dans le ciel tombaient des «gouttes de rosée matinale». Avec «La France de mon enfance», ils ont gagné rapidement le

coeur et l'enthousiasme des Montréalais. D'ailleurs le répertoire musical avait été spécialement choisi pour eux.

D'emblée avec l'ouverture de Carmen, ils ont ouvert le bal, prélude à une soirée enlevante, en souvenir des liens d'amitié et de paix qui avaient présidé aux Jeux olympiques de Séoul.

La rencontre s'est déroulée dans un exercice bien orchestré d'unité et de beauté.

Tout avait été conçu pour faire éclater Montréal, pour surprendre ces quelque 15 000 inconditionnels que le mauvais temps n'avait pas rebuté.

Dans ce ballet aérien triomphal on a libéré les dragons de feu qui sommeillaient depuis longtemps dans notre imaginaire.

Une fois encore par la magie de la pyrotechnie, les Montréalais ont été comblés. Certes, il y avait ces anneaux de Saturne et ces bouquets aux formes un peu floues et une musique, bien qu'entraînante, ne collait pas tout à fait avec les formes.

Avec le final, Montréal vibrerait de toute son âme sur ce pont de l'amitié que venaient de jeter ces Orientaux. Et quand Hand in Hand a joué, le ciel s'est littéralement embrasé contrastant avec l'au revoir coréen illustré par une longue rangée de lanternes rouges.

Vendredi, les fougues Espagnols, gagnants du Jupiter d'or en 86, prendront la relève pour venir «embraser la nuit». Des gagnants qui ont déjà une sérieuse option sur la palme 89. Espérons qu'ils ont apporté dans leurs bagages quelques rayons de soleil de leur pays.



Pas de temps morts, pas de silences complices durant les 36 minutes qu'a duré cette participation des représentants du pays du Matin calme à ce cinquième International Benson & Hedges.

SUITE DE LA UNE

CANULAR

L'affaire Miron, un canular d'un employé

envisagé l'hypothèse d'un vol pour vente sur un éventuel marché noir de pesticides.

Or, après avoir scruté les inventaires et les «inscriptions d'entrées et de sorties» de produits à l'entrepôt, la police a réussi à éclaircir le sort de la majeure partie des DDT. Au cours des 20 dernières années, la plupart d'entre eux ont tout simplement quitté la rue Bellechasse vers d'autres destinations, affirme M. Beaudin.

«Actuellement, il nous manque les preuves pour environ 150 livres de DDT», a-t-il ajouté, précisant qu'il ne semble pas y exister de réseau de vente au noir de ce pesticide.

«Les spécialistes que nous

avons consultés nous ont indiqué que les produits actuels sont moins dangereux et de meilleure qualité que ne l'étaient les DDT», a expliqué le policier.

M. Beaudin affirme en outre n'avoir jusqu'à maintenant eu aucun signe de la disparition de quelque autre produit toxique que ce soit. Cependant, l'enquête doit se poursuivre pendant encore une quinzaine de jours.

Lorsque cette affaire a éclaté, un rapport effectué par la firme Eco-Recherche pour le compte de la Ville avait conclu à des déversements illégaux de divers produits — andrin, malathion, arsenic, cyanure, etc. — à la carrière Miron.

Les premières conclusions de l'enquête policière ne jettent toutefois aucune lumière sur ces déversements.

De son côté, l'administration municipale poursuit une enquête interne dans ce dossier. Cette enquête ne sera terminée qu'à la lumière des conclusions finales tirées par la police. □

LINCOLN

Clifford Lincoln tire sa révérence

catrices. Le député de Nelligan, originaire de l'île Maurice, n'a jamais accepté que les droits fondamentaux de la minorité anglophone soient brimés.

Des rumeurs ont persisté, au cours des dernières semaines, voulant que M. Lincoln réintègre le cabinet Bourassa. Le premier ministre a confirmé qu'il souhaitait le retour de son ancien ministre, mais il a nié catégoriquement avoir offert de réduire la portée de la clause dérogatoire pour soulager le mécontentement de M. Lincoln.

Un député confiait hier soir à La Presse que M. Lincoln a été profondément humilié et chagriné de la récente attitude de Mme Lise Bacon, qui lui a succédé à l'Environnement. La vice-première ministre a déclaré, dans une entrevue, que M. Lincoln était un bon visionnaire mais un faible gestionnaire à l'Environnement.

Cette déclaration a provoqué une prise de bec très vigoureuse au cours d'un caucus libéral. M. Lincoln exigeait des excuses, mais Mme Bacon l'aurait carrément envoyé promener.

Plusieurs groupes, notamment des jeunes écologistes, ont par ailleurs pressé M. Lincoln de faire le saut et de se porter candidat à la succession de John Turner, sur la scène fédérale. Il s'est rendu à une réunion militante, à Montebello, mais ses sorties n'ont pas été remarquées.

Au bureau du premier ministre Bourassa, on indiquait hier soir que M. Lincoln avait eu un entretien avec le premier ministre au cours des dernières heures. □



Le député Richard Grisé a démissionné de son poste, hier. Il avait plaidé coupable la semaine dernière à plusieurs accusations de fraude et d'abus de confiance. PHOTOLASER PRESSE CANADIENNE

GRISÉ

Richard Grisé s'excuse et démissionne

M. Bouchard a refusé de dire si des pressions avaient été exercées par le premier ministre ou lui-même auprès de Richard Grisé pour qu'il démissionne de son plein gré. «Je n'ai pas de commentaires à faire là-dessus, a-t-il dit, la lettre montre qu'il s'agit d'un geste volontaire.»

La semaine dernière, le gouvernement avait défendu le représentant de Chambly en affirmant que celui-ci avait le droit d'en appeler de sa sentence et qu'il ne devait pas être bousculé. Mais, lundi, le cabinet se ravisait et les ministres Lucien Bouchard et Don Mazankowski faisaient savoir que M. Grisé devait quitter son siège.

Le président du caucus libéral du Québec, Alfonso Gagliano, estime que ce n'est pas pur hasard que le député a démissionné hier. «Il démissionne juste avant que le premier ministre ne revienne au pays», a-t-il fait remarquer. M. Mulroney est rentré à Ottawa, hier soir, après un séjour à Bruxelles pour la réunion de l'OTAN, et à Dakar pour le sommet de la francophonie.

On a demandé à M. Gagliano si la prochaine élection partielle dans Chambly ne serait pas une bonne occasion pour Jean Chrétien de se porter candidat. «C'est une décision qui revient à M. Chrétien seul», a répondu le député de Montréal-Saint-Léonard, qui s'est dit confiant que son parti serait prêt pour la nouvelle lutte qu'il s'annonce.

Du côté du NPD, on est impatient d'engager le combat, puis-

que le candidat Phil Edmonston a terminé deuxième lors du scrutin du 21 novembre. «Nous avons de bonnes chances de gagner, a déclaré le député néo-démocrate Lorne Nystrom. Dans Chambly, nous sommes l'alternative au Parti conservateur.»

Le ministre Bouchard a mentionné, en passant, qu'il n'y avait pas de lien entre la décision d'installer l'Agence spatiale à Saint-Hubert et l'élection partielle qui s'annonce.

Richard Grisé a été élu pour la première fois en 1984. Durant le premier mandat des conservateurs, le député de Chambly a été secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et a occupé le poste de président du caucus québécois des députés conservateurs.

Dans sa lettre à John Fraser, M. Grisé affirme: «Mes regrets les plus profonds vont à ma famille, à mes proches, à mes amis, à toute mon organisation politique, qui m'ont si bien appuyé au cours de ma trop brève carrière politique et dans ma vie en général.» □

ASTAPHAN

Selon Dick Pound, le Dr Astaphan a menti en impliquant Samaranch

qu'avec Charlie Francis», a-t-on dit.

Quant à Francis, qui aurait discuté avec Pound et révélé l'histoire à Astaphan, son représentant a rappelé qu'il reviendrait devant la Commission Dubin et qu'il devait éviter tout commentaire.

D'autre part, le décathlonien Dave Steen a confirmé qu'il avait discuté des effets des stéroïdes avec Astaphan, mais sans jamais consommer ces produits. Astaphan avait d'ailleurs déclaré, lundi, n'avoir jamais procuré de drogues à Steen. Ce dernier s'est toutefois dit en désaccord avec Astaphan lorsque le médecin a affirmé que tous les athlètes de haut niveau étaient dopés.

Autre réaction aux propos d'Astaphan, le sprinter italien Pier Fit a émis des doutes sur la légalité des enregistrements effectués par le médecin de Ben Johnson à l'insu de ses clients. Rappelons que l'athlète italien a déclaré depuis Séoul qu'il n'avait jamais consommé de stéroïdes, alors qu'on peut l'entendre avouer le contraire sur la bande sonore réalisée par Astaphan et rendue publique jeudi dernier.

Les procureurs de la commission n'ont pas voulu indiquer quand Pavoni pourrait être appelé à témoigner.

Hier, les travaux de la commission étaient consacrés au contre-interrogatoire des avocats. Le ton a monté tout au long de la journée qui s'est terminée par un avertissement sérieux du juge Dubin à l'endroit des avocats.

«Nous ne devons pas oublier que les témoins ont droit au respect et à la dignité», a-t-il déclaré d'un ton solennel.

Le juge visitait directement Me Ed Futerman, l'avocat de Ben Johnson, qui a formulé des propos très durs envers le Dr Astaphan au cours de l'après-midi. Cherchant à ébranler la crédibilité médicale et scientifique d'Astaphan, Me Futerman a présenté les résultats d'une analyse récente (mars 1989) démontrant que Ben Johnson était toujours incommode par des problèmes au niveau de foie, plus de huit mois après la fin de son dernier cycle de dopage.

«Je ne sais pas ce que Ben a fait depuis le mois d'octobre», a répondu Astaphan, laissant sous-entendre que Johnson consommait peut-être encore des stéroïdes.

Futerman a aussi accusé le médecin de ne pas avoir tenté de rejoindre Johnson après Séoul, négligeant ainsi sa responsabilité envers un patient. «C'est vous-même qui avez interdit à Ben de me parler», a répliqué Astaphan.

Futerman, apparemment frustré, a conclu son interrogatoire par une attaque très sévère. «Je crois que vous n'étiez pas intéressé au bien-être de vos clients, ni à celui de Ben. Vous avez joué à la roulette russe avec son foie et ses muscles. D'une certaine façon, Ben a été chanceux de se faire prendre puisque cela a permis de démasquer des individus comme vous.»

Le juge Dubin est alors intervenu et Futerman a présenté ses excuses. Astaphan a déclaré que ce n'était pas suffisant et il a menacé de porter l'affaire devant les tribunaux.

Plus tôt dans la journée, le Dr Astaphan a refusé de répondre à Me Julian Porter, représentant du Collège des médecins de l'Ontario, qui lui demandait de nommer l'athlète est-allemand qui lui avait procuré les 48 bouteilles d'Estragol, en 1985. Astaphan a déclaré qu'il avait reçu des menaces et que la sécurité de sa femme et de ses enfants était plus importante que les travaux de la commission.

Le Dr Astaphan devrait terminer son témoignage aujourd'hui. □

PRESSE

Le débat sur la liberté de la presse reprend de plus belle

démocrate Ian Waddell, ont avancé que ces accusations avaient été portées dans le simple but de sortir le gouvernement d'embarras aux Communes.

Le député libéral Robert Kaplan a fait remarquer à ce propos que la GRC avait émis un communiqué concernant ces mises en accusation la veille du jour où le premier ministre devait rentrer de son voyage en Afrique et en Europe. «Le gouvernement désirait de toute évidence se donner une bonne raison de refuser de répondre à certaines questions.»

Pour le leader libéral John Turner, lui-même avocat, Small n'a pas grand-chose à craindre: «Si l'affaire avait éclaté dans quelques mois d'ici, j'aurais été heureux d'assumer sa défense», a-t-il dit. (On sait que M. Turner doit abandonner sous peu son poste de chef de l'opposition.)

Entre-temps, l'avocat Richard Dearden, d'Ottawa, un spécialiste de l'information qui a déjà représenté la chaîne de journaux Southam dans des affaires touchant à la constitutionnalité des lois bloquant la publication de certaines nouvelles, a affirmé que cette cause pourrait avoir d'énormes ramifications.

C'est la première fois qu'un journaliste est accusé de possession de biens volés, a-t-il fait remarquer, en soulignant que si Small était reconnu coupable, un reporter aurait à y penser à deux fois lorsqu'une enveloppe tomberait entre ses mains. «Il lui faudra

alors se demander si le document en question a été volé et s'il est prêt à passer deux ans en prison pour l'utiliser.» La question, selon lui, repose tout simplement sur le droit de recueillir des informations.

Mais selon Klaus Pohle, professeur de droit de l'information à la Faculté de journalisme de l'Université Carleton, si l'on prétend qu'un journaliste ne peut être mis en accusation parce que la liberté d'expression s'en trouvera violée, on place le journaliste au-delà des lois. «On lui attribue alors une place spéciale au sein de la société à laquelle personne d'autre ne peut prétendre, pas même le premier ministre, a-t-il dit. Jusqu'où peut-on aller? Si un journaliste s'introduit par effraction dans un bureau pour recueillir des informations, invoquera-t-on la liberté de la presse pour l'excuser?»

Pour M. Pohle, il importe avant tout de déterminer si la brochure constitue un document volé, et si M. Small savait qu'elle avait été volée.

L'avocat torontois Clayton Ruby a rappelé que la Cour suprême du Canada avait décrété l'an dernier que l'information ne pouvait être volée, bien qu'une personne puisse être poursuivie pour avoir volé le document sur lequel cette information était consignée.

Dans l'affaire Small, a soutenu M. Ruby, il convient de se demander si des rebuts peuvent être volés: l'un des autres accusés est en effet Normand Belisle, employé d'une entreprise de recyclage qui recueille la papeterie jetée par les édifices fédéraux.

Les trois autres personnes accusées en compagnie du reporter de Globe TV et de Normand Belisle sont Brian McCuaig, un employé de la section de reliure de l'imprimerie du gouvernement fédéral, à Hull; John Appleby, un fonctionnaire du ministère de la Défense; et John Mares, le directeur du bureau d'Ottawa de la compagnie d'assurance Mutuelle.

Outre l'accusation portée contre Small, Appleby et Mares, à savoir la possession d'un document gouvernemental «qu'ils savaient avoir été obtenu par la perpétration d'un acte criminel», McCuaig et Belisle sont également inculpés du vol du document et sont passibles d'une peine de prison additionnelle de deux ans. □

Attaqué à sa sortie de l'autobus

■ Un homme de 56 ans a été assommé et volé hier en descendant d'un autobus dans le quartier Côte-Saint-Paul. L'incident s'est produit vers 18 h 30 sur le boulevard Monk, près de la rue Sprinkland, où un suspect mesurant environ 1 m 70 et pesant environ 70 kg (cinq pieds huit pouces, 155 livres) l'a attaqué. Le suspect serait d'origine grecque, comme sa victime. Tout renseignement sur cette affaire peut être communiqué au sergent-détective Jean-Pierre Legault, au 280-2522; discrétion assurée.

Les patrons du port ne voulaient pas de Noirs

CAROLINE MONTPETIT

■ L'Association des employeurs maritimes voulait bloquer l'accès des Noirs à des emplois de débardeurs dans le port de Montréal, selon la Ligue des Noirs du Québec.

Et un superviseur d'un bureau de placement du ministère de l'Emploi et de l'Immigration aurait ensuite tenté de concrétiser cette volonté.

La plainte contre l'Association, déposée par le président de la Ligue des Noirs, M. Dan Philip, en mai 1987, était entendue hier pour la première fois par le Tribunal des droits de la personne.

En avril 1987, Marie-France Lahaie, conseillère du bureau de placement d'Emploi et Immigration Canada au 5800 Saint-Denis, est avisée par son superviseur, qu'elle ne doit pas recommander de Noirs pour les 40 postes de débardeurs disponibles dans le port de Montréal.

«M. Lucien Therrien m'a dit: 'Tu travailles là-dessus, mais je veux pas voir de Noirs, parce que l'employeur n'en veut pas', explique Mme Lahaie, qui témoignera devant le tribunal en août, lorsque les audiences reprendront.

Mme Lahaie a refusé immédiatement de procéder à un recrutement qu'elle juge discriminatoire.

Le superviseur, M. Therrien, continue donc de s'occuper, seul, de ce contrat d'embauche. Il recrute lui-même 14 candidats, qui ne sont pas acceptés par l'employeur.

Huit mois plus tard, alors que le dossier est toujours en suspens, c'est au tour de Denis Duquette, un autre conseiller du bureau de placement, de recevoir ses ordres.

«M. Therrien m'a montré les formulaires de demande d'emploi de l'Association des employeurs maritimes. Il m'a dit qu'il préférait qu'on ne recrute pas de Noirs à ces postes, parce qu'ils ne sont pas habitués au port et que ça pourrait créer des conflits», a expliqué M. Duquette, qui témoignait hier devant le tribunal.

Pour les employés du bureau de placement, la commande était d'autant plus inadmissible que des conflits syndicaux menaçaient d'éclater entre l'Association des employeurs maritimes et l'Association internationale des débardeurs. La loi du Québec prévoit qu'Emploi et Immigration Canada ne doit pas recommander des candidats à une entreprise souffrant de graves problèmes syndicaux.

«Il y a des gens du syndicat des débardeurs qui sont venus au bureau en criant et en faisant des menaces, pour qu'on arrête de s'occuper de ce dossier, ajoute M. Duquette. Je crois que la tradition au port, c'est d'engager les débardeurs de père en fils, et que la convention collective donne un droit de regard aux syndicats sur l'embauche.»

Effrayés par les menaces des débardeurs, les employés du bureau choisissent de fermer le centre de placement pendant quatre jours, et demandent à leurs supérieurs d'embaucher pour les protéger. Depuis, le tribunal du Travail a reconnu le droit de regard des syndicats sur l'embauche de personnel au port.

Mis au courant de toute cette affaire par les médias, M. Philip, de la ligue des Noirs du Québec, a tout de suite écrit une lettre à Benoît Bouchard, alors ministre du Travail dans le gouvernement fédéral.

Une enquête interne est menée par le ministère, dans les mois qui suivent. Résultat: M. Therrien est suspendu pour une période de deux semaines.

M. Philip s'est dit satisfait des mesures disciplinaires imposées à Lucien Therrien.

Les audiences reprendront dans la semaine du 14 août.

Saint-Basile: Québec a fait preuve d'incurie

ANDRÉ NOËL

■ Les interventions du ministère de l'Environnement pour prévenir un incendie à l'entrepôt de BPC à Saint-Basile-le-Grand ont surtout consisté à noircir du papier, a appris hier le commissaire aux incendies, Cyrille Delage.

Le témoignage de deux anciens sous-ministres, à la dernière journée d'enquête de Me Delage, ont permis de voir que les hauts fonctionnaires du ministère n'ont pas arrêté de tergiverser, et ont très peu agi.

«Je n'en reviens pas comment ça prend du monde pour faire marcher des affaires (au ministère)!!», s'est exclamé Me Delage, visiblement excédé par la lourdeur bureaucratique du ministère de l'Environnement.

«Quand une compagnie ne veut pas se plier à vos règlements, vous faites quoi?», a-t-il demandé à Mme Claire Monette, ancienne sous-ministre adjointe aux opérations régionales. Cette affaire-là est devenue un désastre. On veut savoir si le ministère de l'Environnement a fait son chemin là-dedans.»

Ni Mme Monette, ni Jean-Pierre Gau-

thier, un autre ancien sous-ministre, n'ont répondu clairement. Mais il était assez évident que la réponse était: non. Cette cinquième et dernière journée d'enquête sur l'incendie de l'entrepôt, survenu le 24 août, a illustré l'incurie et la naïveté du ministère dans le dossier.

Henri Dufour, chef d'une équipe d'enquête à la Sûreté du Québec, a révélé que le ministère n'a pas fait respecter son contrat avec le propriétaire de l'entrepôt, Marc Lévy.

Le contrat, signé en 1981, stipulait que la compagnie de M. Lévy, Soterc (1981) Inc., devait «déposer, auprès du gouvernement, sous forme de lettre de garantie bancaire, un montant de \$1000 plus \$7,50 par gallon de BPC». Cette clause visait à protéger le ministère, au cas où il aurait à réclamer des frais pour le traitement et l'élimination des BPC.

En 1986, le ministère ne renouvelle pas son permis d'exploitation. Marc Lévy retire \$101000 de garantie, et le ministère se retrouve seulement avec \$50000. Le commerce de M. Lévy était pourtant très payant: \$2 millions de revenus entre 1981 et 1986. Et l'incendie, lui, coûtera très cher au gouvernement: plus de \$40 millions.

Me Delage a suggéré que l'argent des garanties aurait pu servir à rendre l'entrepôt plus sûr, mais cette idée ne semble pas avoir effleuré l'esprit des fonctionnaires.

Un autre policier, Luc Dostie, a montré que l'entrepôt contenait probablement 35000 gallons de BPC liquide au moment de l'incendie, alors que la limite autorisée était de 20000. Si les termes du contrat avaient été respectés, M. Lévy aurait dû offrir une garantie de \$270000.

Le ministère était très au courant des dangers de l'entrepôt. Dès 1982, Clifford Lincoln, alors député de l'opposition, harcèle le ministre péquiste de l'Environnement, Marcel Léger, à l'Assemblée nationale: «N'est-il pas vrai que toute la cause de ce problème est que vous avez donné une autorisation d'entreposage à un promoteur qui n'est pas pris au sérieux dans le monde scientifique et qui, en plus, n'a pas d'assises financières pour réaliser ce projet (de destruction des BPC)?»

Le 13 janvier 1984, un fonctionnaire souligne à Mme Monette, alors sous-ministre, que la compagnie Soterc ne respecte pas son contrat en recevant plus de barils de BPC que permis et en omettant de les déclarer.

Pourtant, au cours d'une réunion un mois plus tard, Mme Monette, d'autres hauts fonctionnaires et des représentants du service juridique du ministère concluent que les poursuites judiciaires sont impossibles, faute de preuves.

Les rapports d'inspection, tous plus alarmants les uns que les autres, se succèdent, mais rien ne bouge. On ne donne même pas suite à la suggestion d'un inspecteur, Paul Lefebvre, de se procurer une clé de l'entrepôt.

L'enquête, qui s'est déroulée au palais de justice de Longueuil, s'est terminée hier. Mais Me Delage l'a laissée «techniquement» ouverte au cas où M. Lévy reviendrait au Québec. M. Lévy a fui en Floride le lendemain de l'incendie. Un mandat d'arrestation a été émis contre lui, mais comme il n'est pas basé sur des accusations criminelles, le Canada ne peut pas réclamer d'extradition.

M. Dufour, de l'unité des crimes économiques de la SQ, a dit par ailleurs aux journalistes que l'enquête policière se poursuivait sur les activités de M. Lévy. Elles pourraient durer encore quelques mois. Me Delage, lui, remettra aussi son rapport dans quelques mois.



Luc Gauthier (à gauche) et son frère Claude.

PHOTO RENÉ PICARD, La Presse

Des jumeaux dans la police de la CUM

Vingt nouveaux policiers, dont quatre femmes, prêtent serment

GILLES ST-JEAN

■ S'il n'en tient qu'à eux, les frères jumeaux Claude et Luc Gauthier, âgés de 23 ans, patrouilleront bientôt les rues de Côte-des-Neiges à bord de la même auto-patrouille.

Luc a rejoint son frère hier au sein de la police de la CUM, prêtant serment en compagnie de 19 consœurs et confrères à Montréal-Est. Comme son frère, il a été assigné au 31.

Après que Luc eut prêté serment, lui et son frère ont confié qu'ils avaient entrepris des démarches afin d'être mutés sur le même groupe et la même auto-patrouille.

«On espère que ce sera possible parce que nous nous complétons à merveille», affirme Claude, qui est policier depuis 14 mois.

C'est Luc qui avait ouvert la marche en entrant le premier en techniques policières; son frère l'y a rejoint mais son dossier a été traité plus rapidement, ce

qui lui a permis de compléter le premier son stage à l'Institut de police de Nicolet.

Les frères Gauthier, originaires de Saint-Basile, se ressemblent beaucoup; Luc est un peu plus grand et costaud.

Reste que s'ils arrêtaient ensemble un automobiliste en état d'ébriété, ce dernier pourrait croire qu'il a des hallucinations et confesser qu'il a trop bu.

Nouvelle tactique du SPCUM contre l'ivresse au volant?...

Le 66e contingent du SPCUM comprend 20 nouveaux poli-

ciers dont 16 ont déjà travaillé dans d'autres services.

Quatre des nouveaux agents sont des femmes, et quelques-uns sont polyglottes.

C'est le cas de Mlle Marija Hozjan, 27 ans. Originaire de Saint-Hilaire, elle maîtrise le français, l'anglais, et trois langues slaves; elle a été assignée au district 22 (Verdun).

Luc Bianchi, quant à lui, parle français, anglais, italien et grec. Le nouveau policier a été assigné au district 21 à LaSalle.

La bombe sous l'auto de Morselli: une vengeance politique?

SUZANNE COLPRON

■ La clé du mystérieux attentat à la voiture piégée serait à chercher du côté de la politique fédérale, selon l'entourage de M. Joseph Morselli, président de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer.

«C'est une possibilité sérieuse», a admis hier le principal intéressé au cours d'un entretien téléphonique avec *La Presse*. «Mais il est encore trop tôt pour parler de pistes, a-t-il dit. J'ai l'intention de mener ma petite enquête. Je veux savoir qui a mis une bombe sous mon auto et pourquoi...»

Les frictions entre M. Morselli et les dirigeants de la machine libérale fédérale remonteraient aux élections du 21 novembre dernier. Des chicanes entre Italiens avaient alors marqué le choix des candidats libéraux dans la circonscription Anjou-Rivière des Prairies.

M. Morselli, un libéral notoire et un homme influent à Saint-Léonard, donnait son appui à un candidat qui s'est retiré de la course à l'investiture à la dernière minute, a confié un de ses proches. Mécontent de la tournure des événements, M. Morselli avait tourné le dos aux libéraux et jeté son appui du côté conservateur.

«C'est vrai, il y a eu des frictions», a-t-il avoué sans donner d'autres détails. «Mais je ne pense pas qu'elles étaient assez grandes pour qu'on mette des bombes sous mon auto. Après tout, je rencontre ces gens-là tous les jours et on se parle civilement, comme des gens qui ont pris des directions différentes après les élections. Il y a une sorte de respect mutuel.»

Selon M. Morselli, il faut aussi regarder du côté de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer, qu'il préside depuis novembre 1987.

Israélien arrêté à Mirabel en possession de 4 kg d'héroïne

GILLES ST-JEAN

■ Un citoyen israélien âgé de 47 ans a comparu hier en Cour du Québec à Saint-Jérôme sous l'accusation d'importation de quatre kg d'héroïne et subira son enquête sous cautionnement vendredi.

L'homme, identifié comme Yaacov Kaspi, a été arrêté à 16h44, lundi à l'aéroport de Mirabel, à sa descente d'un avion en provenance de Zurich.

Les douaniers ont trouvé le comportement du suspect louche, a expliqué hier le chef des opérations de Douanes et accise Canada pour la région de Montréal, M. Jacques Gagnon.

«L'homme arrivait de Thaïlande la veille et avait transité par Zurich. De plus, il a faussement déclaré qu'il habitait Paris alors que ses documents le donnaient comme résident en Israël. À l'examen de ses bagages, les douaniers ont trouvé les parois de ses valises d'une épaisseur anormale et ont décidé de passer ses bagages aux rayons X, ce qui a révélé la présence de la drogue», a raconté M. Gagnon.

Selon toute vraisemblance, l'homme pourrait avoir été un courrier pour un réseau de trafiquants.

R.-C. défend ses droits sur Jean-Paul Belleau

LISA BINSSE

■ La Société Radio-Canada, un an après les Productions O.P. Inc. et Lise Payette, a finalement décidé de s'adresser à la Cour supérieure pour mettre fin à l'utilisation du personnage fictif de Jean-Paul Belleau, de l'émission des Dames de Coeur, dans la publicité télévisée de la compagnie General Motors et mettant en vedette l'imitateur André-Philippe Gagnon.

La société, dans une requête, demande au tribunal de déclarer qu'elle est «titulaire exclusif» des droits d'auteur dans l'image du personnage fictif de Belleau, incarné par le comédien Gilbert Sicotte, et déclarer que la campagne publicitaire intitulée «Stationnement» (qui n'est plus diffusée depuis un an) porte atteinte à ses droits d'auteur.

En plus, Radio-Canada demande à la cour d'enjoindre le Groupe marketing des concessionnaires du Québec Inc. de cesser toute utilisation de l'annonce, de cesser de diffuser ou de permettre la diffusion de cette annonce et, finalement de cesser d'utiliser ou de reproduire l'image du personnage de Belleau.

Le message publicitaire avait été diffusé sur les ondes de TVA, Quatre-Saisons, Radio-Canada et Radio-Québec.

En juin 1988, les Productions O.P. et Mme

Payette, la créatrice du téléroman Des Dames de Coeur, une oeuvre répartie en 82 programmes pour lesquels Mme Payette aurait reçu plus de \$550000, ont été déboutés en Cour supérieure où ils tentaient d'obtenir une injonction interlocutoire pour stopper le groupe Morrow, une agence de publicité de Montréal, d'utiliser le personnage de Belleau dans leur publicité télévisée pour les produits de G.M. L'injonction avait aussi été demandée par les producteurs de Lance et compte, qui voulaient empêcher l'utilisation du personnage du joueur de hockey, Pierre Lambert.

Par la même occasion, Mme Payette avait été déboutée de son action en dommages et intérêts au montant de \$95000 qu'elle avait intentée au groupe Morrow.

Mme Payette et les producteurs de Lance et compte soutiennent que les personnages fictifs qu'ils créent leur appartiennent. Le tribunal devra éventuellement déterminer si les personnages fictifs sont protégés par la Loi sur les droits d'auteurs et, le cas échéant, si ces spots publicitaires ont causé un préjudice irréparable aux détenteurs de ces droits. Ce n'est que dans environ un an ou un an et demi que le débat sur le fond se fera dans cette cause, soit lorsque la demande d'injonction permanente sera entendue. Quant à la demande de Radio-Canada, elle pourrait être entendue dans environ deux ans.

Dans sa requête contre le Groupe marketing, la Société Radio-Canada ne fait pas mention de l'émission Lance et compte. La requête de Radio-Canada ne porte que sur l'oeuvre Des Dames de Coeur et le personnage notoire de Belleau. Elle y soutient être le titulaire exclusif du droit d'auteur de cette oeuvre, une production de la société et l'une des émissions de langue française les plus écoutées au Canada.

Me Jacques Beauchamp, du contentieux de Radio-Canada à Ottawa, a expliqué hier que le délai d'un an s'expliquait par le fait qu'avant d'intervenir, la société voulait faire une recherche approfondie de la jurisprudence américaine sur cette question particulière.

Une autre porte-parole de Radio-Canada, à Montréal, a déclaré que le dépôt de la requête n'était pas en contradiction avec celle de Mme Payette qui agissait en tant qu'auteur. La société entend cette démarche judiciaire en tant que producteur.

La porte-parole a ajouté que la requête n'avait aucun lien avec la guerre actuelle qui sévit entre Radio-Canada et Télé-Métropole en ce qui a trait à la propriété des personnages de Lance et compte 4, dont le producteur est Claude Héroux. Dans un cas, a-t-elle expliqué, il s'agit du droit de production et dans l'autre, du droit de diffusion.

La Presse s'associe à

LA FÊTE DE LA CHANSON FRANÇAISE D'ICI
du 28 mai au 4 juin 1989

PARCE QUE ÇA NOUS CHANTE!

As-tu ta LOTO CHANSON?

Gratuite à l'achat d'un disque d'expression française d'ici dans tous les magasins de disques participants.

Partenaires officiels de l'ACRTF

ICI

Compagnies

Canada

Partenaires

Canada

Partenaires

Canada

Partenaires

Canada

Partenaires

Canada

Partenaires

Canada

Partenaires

Canada

Partenaires

Canada

Partenaires

Canada

Île de Montréal

Montréal relie son aqueduc à Charlemagne



FLORIAN BERNARD

Les représentants de Montréal et ceux de Charlemagne ont inauguré, il y a quelques jours, un nouveau réseau d'aqueduc, d'une longueur de 2 500 mètres, amenant pour la première fois l'eau de Montréal au-delà de l'île, jusque dans la région de Lanaudière. La conduite souterraine, sur la majeure partie de son parcours, remonte en surface à la hauteur du pont du CN, au nord du pont du bout de l'île, enjambe l'île Bourdon, puis emprunte la voie sous-marine jusqu'à Charlemagne. Ce nouveau réseau, d'une valeur de \$2,4 millions, pourra desservir une population de 30 000 personnes. La population de Charlemagne est de 5 600 personnes. Les dirigeants de Montréal et de Charlemagne ont signé une entente renouvelable d'une durée de 20 ans. La décision de Charlemagne de délaissier le réseau d'aqueduc de Repentigny pour s'alimenter directement auprès de Montréal, il y a deux ans, était liée non seulement à la qualité de l'eau, mais également au débit et à la pression

toyens de Pierrefonds ont rejeté un important règlement d'emprunt, en guise de protestation contre la hausse des taxes et le volume des dépenses publiques. Il s'agit, cette fois, d'un règlement de \$750 000 destiné à des travaux d'élargissement et de réfection de la rue Oakwood. Déjà, l'été dernier, les citoyens de ce secteur avaient rejeté, par un pourcentage de 88 p.cent, un projet d'élargissement de cette artère. Cette fois, 565 personnes ont voté contre l'adoption du règlement d'emprunt. Le maire Cyril MacDonald n'a pas encore indiqué s'il décrètera un référendum.

GUIDE TOPONYMIQUE DE LA CUM SUR LE MONT ROYAL

C'est dans le récit de son second voyage, en octobre 1535, que Jacques Cartier décrit la montagne royale qui devait donner à Montréal son nom et son cachet particulier. Le guide toponymique que vient de consacrer la CUM au mont Royal nous apprend que cette montagne possède, en réalité, trois sommets; la colline de la croix, la colline d'Outremont — qu'on appelle aussi le mont Murray — et la colline de Westmount. Le point le plus élevé du mont Royal s'élève à 233 mètres. Ce n'est qu'en 1874 que Montréal devint propriétaire du mont Royal. Elle confia à l'architecte du Central



PHOTO PIERRE McCANN, La Presse

Pour Yoland Bergeron, président du comité Promenade Bellerive, l'érection d'une clôture est un obstacle de plus devant le fleuve.

Des citoyens protestent contre l'érection d'une clôture entre leur parc et le fleuve

ANDRÉ NOËL

Les autorités du port de Montréal limitent l'extension d'un parc le long du fleuve à l'est du pont-tunnel Louis-Hippolyte Lafontaine, accusent un groupe de citoyens.

Après de longues négociations, le port a accepté d'enlever un dépôt de sel à l'extrémité est de la Promenade Bellerive, un long parc de 17,5 hectares qui longe le fleuve entre la rue Liébert et l'avenue Meese.

Le prolongement est prévu entre les avenues Meese et George V, mais le port a réclamé l'érection d'une clôture entre le parc et

le fleuve afin de permettre l'accostage le long de deux petits quais.

«On parle d'accès au fleuve, mais il faut toujours se battre, déplore Yoland Bergeron, président du comité de citoyens local. Même avec des portes, la clôture va constituer une barrière devant le fleuve. Et l'argent qui va à son érection — \$20 000 — n'ira pas dans les équipements du parc.»

Des ouvriers ont commencé jeudi à construire la clôture, qui aura une hauteur de deux mètres et une longueur de 365 mètres. Le comité Promenade Bellerive affirme que la Ville de Montréal, qui assume les coûts de la construction, a capitulé trop facile-

ment devant la demande du port.

«La Ville dépense cet argent pour permettre à des navires d'accoster cinq ou six fois par année, explique M. Bergeron. Mais les navires pourraient bien mouiller dans le fleuve. Les hommes d'équipage pourraient prendre un bateau-taxi pour venir au quai.»

Le comité craint aussi la démolition de l'ancien Centre d'accueil Pierre-Joseph Trieste, un beau bâtiment construit en 1884 et situé à l'ouest du parc. La compagnie Cast souhaite y entreposer ses conteneurs. Le comité de citoyens a déjà envoyé une pétition de 800 noms à la Ville de Montréal, mais elle est restée lettre morte.

Des maisons ont déjà été démolies dans le secteur pour permettre l'agrandissement du port. Plus de 2000 sépultures d'un petit cimetière ont aussi été démenagées pour faire place aux conteneurs. Le comité de citoyens ira protester cet automne devant une commission environnementale fédérale.

«Dans ce dossier, l'administration du maire Jean Doré a été pire que l'ancienne administration de Jean Drapeau, soutient M. Bergeron. L'administration actuelle tient à ce que l'extension du port se fasse à Montréal... mais ça ne cadre pas très bien avec l'objectif de faciliter l'accès des citoyens au fleuve.»



Le député de l'Assomption, M. Jean-Guy Gervais, le maire de Charlemagne, M. Jacques Laurin, et le conseiller André Cardinal, de Montréal, inaugurent le nouveau réseau d'aqueduc Montréal-Charlemagne.

PHOTO La Presse

durant les périodes de grande consommation.

LE POLICIER, TÊTE DE TURC?

La Fédération des policiers du Québec consacrera une journée entière de son prochain congrès aux relations qu'entretiennent ses membres avec la presse. Sous le thème «Le policier est-il la tête de turc de la presse», plusieurs représentants des médias viendront débattre la question, notamment MM Gilles Saint-Jean, Claude Poirier et André Parent. Le directeur du service de police de Gatineau, M. Joël Chérut, et le directeur exécutif de la Fédération des policiers du Québec, M. Guy Marcil, participeront également à cet atelier. Pour sa part, M. Claude Masson, éditeur-adjoint de La Presse, entretiendra les policiers de déontologie et de revalorisation du métier.

RÈGLEMENT DE \$750 000 REJETÉ À PIERREFONDS

Pour la troisième fois en quelques semaines, les ci-

Park de New York, Frederick Law Olmsted, le soin d'aménager la montagne. Le guide de la CUM sur le mont Royal est disponible, gratuitement, aux bureaux d'Accès Montréal, à l'Office du tourisme et des congrès du Grand Montréal et dans les hôtels de ville du territoire. On peut aussi se le procurer auprès de secrétariat de la CUM, au (514) 280-3455.

WESTMOUNT HONORE SES POMPIERS JUNIORS

À Westmount, la valeur des pompiers n'attend pas le nombre des années. Dans le but de susciter de bonnes habitudes en prévention des incendies, l'administration municipale a créé, en 1966, un cours destiné aux pompiers juniors, recrutés dans les différentes écoles de la ville. Cette année, au terme de dix semaines de cours, 43 étudiants recevront, la semaine prochaine, un certificat attestant leur réussite. La cérémonie se déroulera, mercredi soir, dans l'auditorium du Victoria Hall.

La première chose qu'un animal voit chez une personne malade, c'est la personne.



Les animaux n'ont pas de préjugés. Grâce à la zoothérapie, ils aident chaque jour de nombreux patients à retrouver la force de travailler à leur guérison. Renseignez-vous: demandez notre brochure gratuite. Parlez-en à votre thérapeute.

L'Institut canadien de zoothérapie Inc.
4507A, Côte des Neiges
Montréal (Québec)
H3V 1E7
(514) 340-1296



Le plus grand réseau de magasins spécialisés en peinture/papier peint à Montréal...
Rendez-vous à la succursale la plus proche de chez vous!



COLOR YOUR WORLD EST

INCOMPARABLE!

QUALITÉ!
DIRECTEMENT
DE NOS
MANUFACTURES.

PRIX ET QUALITÉ
GARANTIS*

Chez Color Your World nous ne nous contentons pas de vous promettre des prix de détail incroyablement bas: nous les garantissons! Si vous n'êtes pas entièrement satisfait avec la qualité de notre peinture ou papier peint, nous les remplacerons ou vous rembourserons votre argent. Si vous trouvez une peinture comparable ou le même papier peint à prix plus bas dans les 30 jours après votre achat, nous vous rembourserons la différence.*
* Preuve d'achat requise.

PRIX!
PAS
D'INTERMÉDIAIRE.
VOUS ÉPARGNEZ!



"PRÉFÉRENCE DES PEINTRES"
• Couvre en une couche SANS éclaboussures
• Inaltérable
• Nettoyage avec eau et savon
LATEX SUPER BLANC POUR PLAFONDS

11⁹⁶\$
4 L
LATEX MAT 12⁹⁶\$
4 L
INCOMPARABLE!

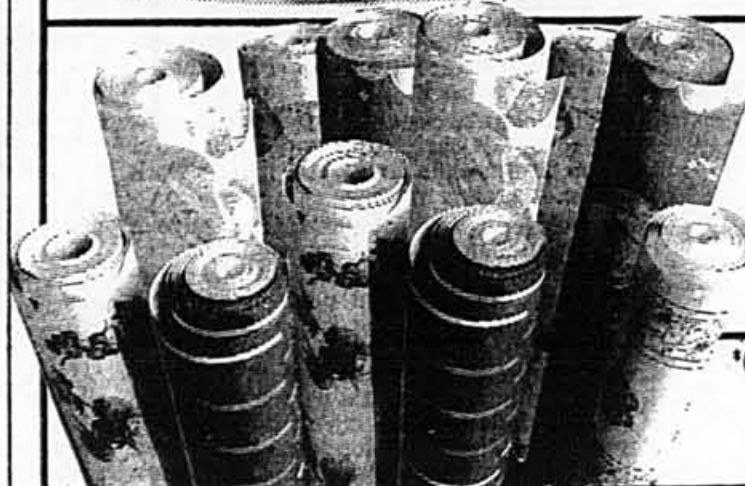


INCOMPARABLE!

TEINTURE À BASE D'HUILE (n° 7700)
Couleurs au choix: Acajou, bois de cèdre ou bois rouge

LATEX SEMI-LUSTRE D'EXTÉRIEUR (n° 7100) OU LATEX MAT (n° 3900)
• Couvre en une couche SANS éclaboussures
• Rebelle à l'écailage

20⁹⁶\$
4 L
INCOMPARABLE!
9⁹⁶\$
4 L



40% À 60% DE RABAIS! TOUS

LES PAPIERS PEINTS EN MAGASIN

Un beau choix de motifs, du classique et contemporain au champêtre, qui s'agenceront à merveille à votre décor. Sélection de plus de cent motifs, y compris les dernières nouveautés. Tous de première qualité!
* Prix rég. du livre. Les motifs peuvent différer de ceux représentés.

* CARRELAGE AUTOCOLLANT "ZIP STICK" EN VINYLE SANS CIRAGE. Antico CAREFREE

Tuiles 12 po x 12 po
Rég. 1,49 \$ chac.
1²⁴\$
chac.

Noir et blanc
1,49 \$ chac.
1⁸⁵\$
chac.

Cette offre prend fin le 4 juillet, 1989



SATISFACTION GARANTIE

Tous les produits achetés chez Color Your World sont d'une qualité garantie. Vous serez satisfait ou nous rembourserons le produit ou vous rembourserons son prix. Cette garantie ne s'applique pas à la main-d'œuvre pour l'application ou l'installation.

MONTRÉAL
3210 boul. H-Bourassa est
383-8722

5805 boul. Décarie
737-2600

5360 rue Papineau
526-0815

LONGUEUIL
2496, chemin Chambly

677-3220

SAINT-HUBERT
3415, boul. Taschereau
676-5511

PIERREFONDS
4911, boul. des Sources
683-2323

KIRKLAND
2971, boul. Saint-Charles
695-1349

LAVAL
3915, boul. Samson
682-1981

SAINT-LÉONARD
9265, boul. Lacordaire
322-5884

6733, rue Jean-Talor E.
259-6115

BROSSARD
8025, boul. Taschereau
443-1225

VILLE LASALLE
1820, rue Dollard
363-3653

POINTE-AUX-TREMBLES
12835, rue Sherbrooke est
498-4884

CHATEAUGUAY
72, boul. St-Jean Baptiste
692-3344

REPENTIGNY
85, boul. Brien
585-6412

L'Opposition réclame un débat public sur le dézonage agricole à Laval

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ L'Opposition, par la voix de son whip en chef, a réclamé hier la tenue d'un débat public sur le dézonage d'un certain nombre de terres agricoles de Laval, que le conseil des ministres s'appête à décréter, sous l'impulsion de son ministre de l'Agriculture.

Le ministre Michel Pagé a répondu à cette requête en déclarant simplement que «le dossier suivait son cours».

À la même occasion, a-t-on appris, l'étendue de terre qui serait soustraite à la protection de la loi n'est pas de 3000 hectares, mais de 4300 hectares et plus.

«Étant donné l'ampleur du dézonage projeté, le ministre responsable de la protection du territoire agricole ne convient-il pas de l'importance de décréter un moratoire sur toute cette question, de façon à permettre un examen minutieux, attentif de l'impact qu'aura sur le développement de l'agriculture de Laval l'exclusion de ces terres agricoles de la zone verte?», a demandé le député péquiste Jacques Brassard.

Pour quelqu'un qui n'est pas au fait de ce dossier, la situation peut sembler inquiétante, a convenu M. Pagé, expliquant que faute d'une entente entre la ville de Laval et la Commission de protection du territoire agricole (CPTA), à la suite de l'adoption de la loi en 1978, on avait établi la zone verte par décret, de telle sorte que d'importantes superficies avaient été protégées, sans avoir pourtant aucune affectation ni même de potentiel agricole.

À titre d'exemple, le ministre a indiqué que l'école polyvalente Evariste-Leblanc était située en zone verte, de même que les installations sportives du parc Laval et les glissements d'eau, certains sites d'enfouissement des carrières en exploitation, le poste de pesée du ministère des Transports de l'autoroute 13, un parc de quelque 600 roulottes, une bande de dix kilomètres entre la rivière des Mille Isles et le boulevard du même nom, où ont été aménagées 1000 résidences, sans parler de magasins d'articles de sport, de l'emprise sur le prolongement de l'autoroute 19, et des boucles d'accès à l'autoroute 30. En tout, c'est 50 p. cent des 4300 hectares qui seraient détruits, a précisé M. Pagé.

Congédiements temporaires: le Conseil des services essentiels donne raison à la STRSM

PIERRE BELLEMARE

■ «Le Conseil des services essentiels vient de nous enlever tout pouvoir de négociation», tempérait hier Serge Champagne, président du syndicat des 600 chauffeurs d'autobus de la Société de transport de la Rive-Sud.

Il a vivement réagi à la décision rendue par le Conseil qui, contrairement à l'argumentation du syndicat, n'interprète ni comme un lock-out, ni comme une pénalité aux usagers, l'intention de la STRSM de congédier temporairement 110 chauffeurs à compter du 26 juin, si la grève déclenchée le mois dernier par les 200 employés d'entretien se prolonge au-delà de cette date.

«Il s'agit là d'un choix administratif des autorités de la STRSM. Si le syndicat veut tenter de renverser la décision de la STRSM, il peut le faire par le biais d'un grief ou d'un arbitrage», soutiennent Me Madeleine Lemieux, présidente du Conseil, ainsi que quatre autres membres de cet organisme, dont l'ancien président de la CSN, Donatien Corriveau.

«La décision du Conseil nous confirme dans l'attitude de saine gestion, en regard de la situation actuelle nous forçant à limiter les

services à l'usager. Nous n'avons pas à maintenir à leur poste des chauffeurs qui n'ont pratiquement rien à faire», confie Stéphane Venne, vice-président (marketing) de la STRSM.

Amère déception

Le leader syndical accepte très mal la décision du Conseil. «Cet organisme a cédé une fois de plus à son penchant pro-patronal», fulmine M. Champagne, en constatant que les chauffeurs en prennent pour leur rhume, eux qui sont déjà à la merci du conflit opposant la STRSM aux 200 employés d'entretien (CSN).

Le syndicat des chauffeurs, affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), «serait incapable de recourir efficacement à la grève, dans les circonstances, pour faire pression sur l'employeur à table de négociation».

«Le conflit à l'entretien a amené le Conseil à établir les services essentiels, consistant à véhiculer les usagers cinq jours par semaine, par bloc de trois heures par jour. Dans ce cadre-là, il m'est inutile de réclamer un mandat de grève des chauffeurs. Et en plus, la STRSM veut amputer notre syndicat de 110 chauffeurs, le 26 juin», déplore M. Champagne.

Il se demande aussi comment il arrivera à

motiver les «victimes du lock-out déguisé», si la grève des ouvriers d'entretien s'étend jusqu'à l'automne, ce que d'anciens entendent présentement.

«Quand viendra notre tour de songer à la grève comme moyen de pression, ces chauffeurs sacrifiés, en raison du présent conflit, seront réticents à nous suivre dans une telle démarche», laisse tomber le leader syndical.

Entre-temps, des conseillers juridiques dissuadent la décision du Conseil, pour pouvoir ensuite faire certaines recommandations au syndicat sur les façons d'organiser la contre-offensive. «Par ailleurs, les moyens de pression, autres que la grève, ne sont nullement exclus», a laconiquement conclu hier M. Champagne.

Les chauffeurs, comme les ouvriers d'entretien, sont sans contrat de travail depuis le 31 décembre 1988 et, la semaine dernière, les 2200 ouvriers d'entretien (CSN) de la STCUM mettaient la semaine de quatre jours en tête de liste de leurs revendications.

«La problématique est maintenant beaucoup plus large», observe M. Venne, en pensant aux ouvriers d'entretien de la STRSM, qui luttent avec acharnement pour l'obtention de la semaine de quatre jours.

Longueuil: les cols blancs rentrent au travail

PIERRE BELLEMARE

■ Les quelque 300 cols blancs de Longueuil, en grève depuis le 10 avril, retourneront au travail de

main, après avoir accepté, en assemblée générale hier, les propositions patronales leur accordant notamment une augmentation salariale annuelle de 4,5 p. cent pour 1988-89-90.

Les dirigeants syndicaux, dont le président de la section locale 306 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), Guy Blondin, ont trinqué à leur victoire immédiate après l'assemblée, au terme de laquelle 81 p. cent des 212 grévistes présents ont favorablement accueilli le nouveau contrat de travail.

Le maire Roger Ferland, principalement préoccupé par ce conflit ces dernières semaines, affirme qu'il respire maintenant plus librement. «Je suis extrêmement satisfait du dénouement de cette négociation», dit-il, lui qui est personnellement intervenu durant le week-end auprès des leaders de chacune des parties.

Dès vendredi, toutes les bibliothèques municipales, à l'exception de la succursale Claude-Henri-Grignon, rouvriront leurs portes au public. À compter de lundi, l'Olympia (piscine intérieure) sera à nouveau accessible, de même que l'ensemble des services municipaux qui, depuis la mi-avril, étaient assurés tant bien que mal par des cadres de plus en plus fatigués.

Employés de parking

Guy Chartier, conseiller syndical du SCFP, tient toutefois à sou-

ligner la solidarité dont ont fait preuve les neuf employés des terrains de stationnement du métro, qui étaient prêts à rentrer au travail à la fin d'avril, avec en poche un nouveau contrat de travail fort avantageux.

«Cette unité syndicale n'englobe que neuf employés, soumis à des conditions de travail distinctes des cols blancs, mais c'est grâce à eux que l'ensemble des grévistes peuvent se vanter aujourd'hui d'avoir obtenu une bonne convention collective. Parce que là où ça faisait le plus mal à la ville, durant la grève, c'est sur les terrains de stationnement du métro», estime M. Chartier.

Pour s'en convaincre, il suffit d'en parler à plusieurs cadres, y compris le directeur général de Longueuil, Jean Verdy, qui ont trimé dur dans les cabines de stationnement pour remplacer les employés en grève. «Je n'imaginai jamais que ce travail soit si exigeant», clamaient récemment le greffier Claude Comtois et Paul Brossard, autre cadre de la ville.

Semaine de quatre jours

Le syndicat des cols blancs a lutté farouchement pour obtenir la semaine de quatre jours, mais il a finalement jeté du lest en constatant que l'administration Ferland n'était même pas intéressée

à en discuter à la table de négociation.

Cependant, les cols blancs n'ont pas tout perdu. La ville leur a proposé de réduire leur calendrier de travail de 18 heures globalement durant les trois mois d'été — une heure et demi par semaine — et a maintenu tous leurs bénéfices marginaux, malgré la longue grève de près de deux mois.

Quant à la clause du lieu de résidence, obligeant tout nouvel employé depuis 1984 à résider obligatoirement à Longueuil, la ville s'est engagée à respecter un moratoire concernant trois fonctionnaires. Le cas de Michèle Godbout, ex-préposée aux télécommunications de la police, sera traité par les tribunaux. Celle-ci a déjà perdu sa cause dans un jugement de première instance de la Cour supérieure et le syndicat a décidé de se prévaloir de son droit d'appel.

Enfin, les quelque 150 employés saisonniers, affectés à l'entretien et la surveillance des douzaines de piscines extérieures, sortent grands vainqueurs de ce conflit. Le maire Ferland admettait qu'ils avaient beaucoup de rattrapage à faire sur les autres grandes villes. La nouvelle convention leur accorde une hausse de presque 40 p. cent, portant ainsi le taux horaire jusqu'à environ \$8 pour certains de ces travailleurs.

Les Lavigueur
Déménageurs...
le 9 juin !!!

SÉMINAIRES ACCÉLÉRÉS

6 personnes par classe

★ ★ ★ GRAND SPÉCIAL ★ ★ ★

- PC (DOS) 1 jour \$125 \$100
- LOTUS 1-2-3 2 jours \$225 \$200
(Commandes de base)
- LOTUS 1-2-3 2 jours \$225 \$200
(Macros et graphiques)

COURS COMPLET.....\$500

PLACES DISPONIBLES EN JUIN
EN SEMAINE et FINS DE SEMAINES

Information et inscription: 878-9188, poste 41
Autres cours disponibles: WORDPERFECT, DBASE..

INTERNATIONAL QUEBEC INC. 1055, Côte du Beaver Hall.

KALOR® FOURNAISE ÉLECTRIQUE
Vente - Réparation
767 VILLERAY 325-2491

PRÊTS

commerciaux seulement
sans nantissement.
Rapid Finance Co. Ltd.
342-4488

PARLER ANGLAIS

ADULTES - JUIN 89

ENFANTS ET
ADOLESCENTS

CAMP DE JOUR ÉTÉ 89

Demi journée
ou journée
complète
333\$/HEURE

OU — MONTRÉAL, LONGUEUIL, LAVAL
ÉCOLE DE LANGUES SECONDES BAINBRIDGE

254-7596 de 9 h à 17 h

VENTE 10/10

- ✓ 10 PROCHAINS ACHETEURS
- ✓ 10 PROCHAINS JOURS
- ✓ 10 000 \$ DE RABAIS AU CHOIX SOIT SUR L'ACHAT
OU SOIT SUR VOS OPTIONS D'AMÉNAGEMENT
- ✓ 10 JUIN 1989, FIN DE CETTE VENTE,
DÉBUT D'OCCUPATION.

VENEZ NOUS VISITER
MAIS PRÉPAREZ-VOUS...



Samedi et dimanche:
de 11 h 00 à 19 h 00
téléphonez au 935-5485
BUREAU DES VENTES
1720, rue du Canal
Suite 120, Montréal, Qc

LOUER SANS ENGAGEMENT INSTALLATION GRATUITE

- 110% D'OPTION D'ACHAT
- AUCUN DÉPÔT

Location à court ou long
terme, sans aucun engage-
ment, plus notre fameux
110% d'option d'achat.
Où essayez avant d'acheter.
SEULEMENT CHEZ LOCATEL

LOCATION
À COURT OU
LONG TERME

à partir de
2795**
MOIS



MONTRÉAL
5591 rue Paré
735-3000 (AA)

MOTOROLA

Cellulaire
Plus
BellCellulaire

LOCATEL
COMMUNICATIONS

** Basé sur une entente
annuelle.

Les feux de La Ronde?
Même les gens occupés
peuvent les écouter
à RADIO CITÉ
FM 107!

Musique des feux à volonté!
En exclusivité à

RADIO CITÉ
107

Émission spéciale en direct de La Ronde, à compter de 19 h
les mardis et vendredis, du 26 mai au 16 juin.

Les conseillers de quartiers repensent leur rôle

AGNÈS GRUDA

■ Les comités-conseils d'arrondissement devraient être dotés de pouvoirs décisionnels et disposer de budgets en conséquence, soutient le président du Rassemblement des citoyens de Montréal, M. Jacques Desmarais.

Les comités-conseils (CCA), qui fonctionnent depuis à peine deux mois, regroupent les conseillers de chacun des neuf arrondissements de Montréal. Leurs réunions mensuelles sont ouvertes

aux citoyens, mais les recommandations qui y sont formulées sont sujettes à l'approbation du comité exécutif.

Ainsi, si un CCA réclame qu'un projet de l'administration municipale fasse l'objet d'une consultation publique, il appartient au comité exécutif de donner — ou non — suite à cette recommandation.

Ce pouvoir exclusivement consultatif est nettement insuffisant, affirme le président du RCM, pour qui les CCA doivent devenir un «instrument de décentralisa-

tion» de l'administration montréalaise.

Après avoir passé son premier mandat à mettre en place des «outils de démocratie», l'administration du RCM ira de l'avant avec un projet de décentralisation lors des prochaines élections municipales, assure d'ailleurs M. Desmarais.

Reste à déterminer ce qu'un tel projet comprendra, et quel rôle joueront les arrondissements dans ce processus de délégation de pouvoirs vers les quartiers.

C'est ce à quoi s'attelleront les militants du RCM ce week-end, lors du colloque «*Démocratie et Décentralisation*» qui s'ouvre vendredi à Montréal.

Car il est impossible de remettre tous les pouvoirs entre les mains des CCA, reconnaît M. Desmarais. Entre une ville où tout le pouvoir est centralisé entre les mains du conseil municipal, et l'hypothèse d'un réseau de neuf «hôtels de ville» indépendants, il existe une brochette de solutions intermédiaires.

Quels services peuvent être gérés entièrement par les arrondissements? Les loisirs? La voirie? Jusqu'où faut-il aller et à quel rythme? La décentralisation passe-t-elle plutôt par un renforcement du rôle des «simples» conseillers par rapport au comité exécutif?

Le colloque s'attardera sur toutes ces questions, mais il ne s'agit que d'une première étape en vue de la définition du programme électoral que le RCM tentera de vendre aux Montréalais en automne 1990.



Roger L. Beaulieu, président de la Société du Vieux-Port de Montréal, et Pierre Émond, directeur administratif, discutent des activités prévues pour l'été avec le ministre fédéral du Travail, Jean Corbeil.

PHOTO RENÉ PICARD, LA PRESSE

Défi participation: qui de Montréal ou Boston l'emportera?

■ Montréal et Boston s'affrontent amicalement aujourd'hui dans le cadre du *Défi CrownVie Participation* organisé conjointement par le YMCA de Montréal, Participation et la ville de Montréal. La ville qui obtiendra le plus grand nombre de participants verra son drapeau flotter au mât de l'hôtel de ville de sa rivale jusqu'au 4 juin. Montréal a remporté ses deux derniers défis qui l'opposaient à Toronto, en inscrivant une participation record de 510 750 personnes.

Le maire Jean Doré a lui-même donné le coup d'envoi de la compétition pour la bonne forme physique en participant, ce matin, en compagnie du personnel de l'hôtel de ville, à des exercices de mise en forme dès 8 h 30.

Près de 15 000 employés municipaux ont aussi, ce matin, très tôt, pendant une quinzaine de minutes, pratiqué un exercice physique de leur choix. Et depuis 9 h 30, au Complexe Desjardins, des activités sportives se déroulent continuellement. Celles-ci prendront fin à 18 h 30 avec un match de basket-ball par des athlètes en fauteuil roulant. Les élus municipaux y disputeront pour leur part un match de volley-ball.

Tous les Montréalais et toutes les Québécoises qui participeront aujourd'hui pendant 15 minutes à des activités physiques (marche, course, vélo, natation et autres sports) devront ensuite téléphoner au 843-YMCA (843-9622) pour inscrire leur participation.

Les autorités du Vieux-Port conservent la formule gagnante de l'été dernier

JOSETTE BRUN

■ Les touristes et les habitués du Vieux-Port de Montréal profiteront cet été d'activités semblables à celles des années précédentes. Pas de grosses surprises, donc, dans la programmation estivale. La Société du Vieux-Port a préféré garder la même formule qui a réussi à attirer presque deux millions de personnes l'an dernier.

Le Vieux-Port sera bien sûr un lieu privilégié pour les amateurs du fleuve, qui pourront y faire une petite croisière, a rappelé hier le président de la Société du Vieux-Port de Montréal, Roger Beaulieu. Les bateaux parcourront deux nouveaux circuits cet été, soit autour des îles de Boucherville et de Sorel.

Même ceux qui ne sauront choisir entre le fleuve et la terre ferme y trouveront leur compte. L'autobus amphibie les mènera

dans le Vieux-Montréal avant de glisser dans l'eau... en toute sécurité! Les plus téméraires, quant à eux, iront vivre des émotions fortes en bateau-jet sur le canal Lachine.

Les mordus des communications auront tout un monde à explorer à l'Expo'89, du 8 juin au début octobre. Vidéos-lasers, hologrammes, ordinateurs: la nouvelle technologie sera à l'honneur. Les friands d'images se régaleront des films présentés sur écran géant IMAX. De plus, les deux films de la Cité des Arts et des Nouvelles Technologies feront voyager les spectateurs dans l'avenir et les ramèneront à l'époque de la Révolution française.

Le Pavillon des Jeunes abritera encore une fois plusieurs spectacles. Les enfants seront particulièrement choqués: la troupe Nouvel-Age leur racontera, jusqu'au 2 juillet, une histoire d'amour qui les sensibilisera aux grands pro-

blèmes de ce monde. Puis, un spectacle créé par des jeunes, «*Quand un hibou s'en mêle*», prendra la relève durant le mois de juillet.

Du 2 août au 4 septembre, place au mime avec Bernard Carez et Raymond Polender. Et la Compagnie de théâtre Bêton Blues présentera, en août, «*Bulletin spécial*», un thriller qui met en scène un journaliste dans un Québec en pleine crise politique. Du théâtre pour les moins jeunes...

Par ailleurs, alors que les gens s'apprentent à profiter du Vieux-Port et que la Tour de l'horloge se refait une beauté, le ministre fédéral du Travail, Jean Corbeil, a de bonnes nouvelles à annoncer. Malgré les récentes réductions budgétaires, les \$100 millions promis par le fédéral sont toujours à la disposition de la Société du Vieux-Port pour ses projets d'aménagement. De quoi rassurer le président de la Société.

VITESSE ET SUSPENSE
AU COEUR DE MONTRÉAL
LES 2, 3 ET 4 JUIN 1989

LA CLASSIQUE CYCLISTE

DE MONTRÉAL

Suivez La Classique cycliste, une compétition de haut calibre disputée par l'élite cycliste nord-américaine et européenne.

Les meilleurs cyclistes canadiens seront en place. Des équipes américaines et européennes viendront relever le défi de l'impressionnant peloton de 150 coureurs.

Une étape pour les femmes réunissant l'élite cycliste canadienne viendra compléter cette prestigieuse course.

5 étapes à ne pas manquer!

- Le Critérium du Centre-ville**
Vendredi 2 juin - 12h00
départ: rue St-Denis et Emery
métro Berri
- Le Contre-la-montre du Parc Jarry**
Vendredi 2 juin - 19h00
départ: boul. St-Laurent et Villaray
métro de Castelnau ou Jarry
- La Route du Mont-Royal**
l'étape spectaculaire
Samedi 3 juin - 11h00
départ: Cessum de l'Université de Montréal
rue Édouard-Montpetit et Vincent-d'Indy
métro Édouard-Montpetit
- Le Circuit du Parc olympique**
Ces 2 étapes concordent avec l'arrivée des cyclistes du Tour de l'île. Toute une fête!
Dimanche 4 juin
12h00 - course des femmes
14h00 - finale des hommes
départ: rue Sherbrooke face au chalet du parc Maisonneuve
métro Vau ou Pie-IX

C'est gratuit! Information (514) 251-6955

PETRO-CANADA
Commanditaire de La Classique cycliste

Radio-Canada **CKAC 73** **La Presse**
 Une production du Tour de l'île de Montréal.

GRANDE VENTE D'OUVERTURE
de notre salle de montre

TOUS NOS VÉHICULES* DANS NOTRE SALLE DE MONTRE SERONT VENDUS AU PRIX

COÛTANT + 1%
 AU CONCESSIONNAIRE

VALIDE DU 29 MAI AU 2 JUIN 1989

*Incluant: TERCEL — COROLLA — CAMRY — CELICA — MR-2 — SUPRA — CAMIONNETTE — 4 RUNNER — FOURGONNETTES.

**Transport et préparation en sus.

TOYOTA DUVAL INC.
 1175, rue AMPÈRE
 Boucherville
 655-2350

À MOINS DE 3 km DU TUNNEL

+ DE 15 VOITURES EN MONTRE

Faut-il dire: “Prendre Rapidair en classe Affaires” ou “Prendre la classe Affaires sur Rapidair”?

Quel que soit votre point de vue là-dessus, une chose demeure: avec ses comptoirs d'enregistrement et portes d'embarquement distincts, et son salon réservé où vous sont offerts chaque matin brioches, café et journaux, notre service Rapidair pour Toronto a été conçu pour simplifier vos déplacements. Et pour les rendre plus confortables, puisque la classe Affaires est maintenant disponible sur la plupart des vols Rapidair.

Et avec Aéroplan, chacun de vos voyages compte davantage.



Air Canada

Poursuite de \$109 000 contre Mario Thouin

GERMAIN TARDIF

■ Une femme d'affaire de Roxboro a intenté une poursuite de \$109 000 contre l'administrateur Mario Thouin qui a récemment été mis à l'amende en vertu de la Loi de protection des consommateurs.

Thouin dirigeait une compagnie qui plaçait des annonces dans les journaux sous la rubrique «emplois divers» et qui offrait un service d'emploi contre paiement d'un montant pouvant varier de \$79 à \$179. La société en question, Service d'aide à l'emploi MT, de Montréal, avait été condamnée à une amende de \$116 000.

Mario Thouin, de son côté, avait été condamné à verser

une amende de \$21 000, tandis que deux autres associés, Alain Brosseau et Lucie Laferrière devaient payer respectivement \$8 800 et \$4 800.

Dans la nouvelle poursuite, Mme Dolorès Pépin raconte que Thouin lui avait proposé de s'associer à lui au sujet d'une compagnie du nom de Centre de rencontre 3-L, Inc., qui devait être formée et dans laquelle tous deux se partageraient chacun la moitié des revenus.

En février et mars 1988, alléguant la demande, elle investit \$12 500 puis prête au défendeur, qui était en difficultés financières, divers montants pour un total, y compris l'investissement initial, de \$77 500.

Témoignage du pathologiste au procès de Poirier

PIERRE BELLEMARE

■ Une commotion cérébrale a pu provoquer l'affaissement dans la baignoire du petit Maxime Veilleux-Dionne, 23 mois, d'où la cause immédiate de sa mort par noyade.

C'est, en substance, la conclusion à laquelle arrive le pathologiste Yasmine Ayroud, le principal témoin hier, au Palais de Justice de Longueuil, au procès de Richard Poirier, 23 ans, accusé de meurtre au deuxième degré.

En réponse au procureur de la Couronne, Me Jacques Pothier, Mme Ayroud a relevé des évidences d'impact sur le sommet et à l'arrière de la tête de la victime, ainsi que des ecchymoses au milieu du dos et à la base du pénis, dans le bas-ventre.

«Ces ecchymoses à la base du pénis ne peuvent pas être le résultat d'une chute, ni d'une morsure. Elles s'expliqueraient plutôt

par un genre de pincement», a précisé le pathologiste, dont le rapport d'autopsie a été déposé devant le juge Yves Mayrand, de la Cour supérieure (chambre criminelle), et devant les onze membres du jury.

Mme Ayroud a observé que «l'ensemble des marques abimant le corps de la petite victime sont fraîches, d'autres moins récentes». Elle a toutefois clairement établi que les ecchymoses au pénis et à la tête ne remontaient qu'à quelques heures avant le décès du bébé, que les policiers et ambulanciers ont trouvés, le soir du 21 février, gisant dans la vomissure.

Au sujet de cette vomissure, qui couvrait une partie du plancher de la salle de bain de l'appartement 302 du couple Poirier-Veilleux, au 60 rue Beauséjour à La Prairie, Mme Ayroud a déclaré qu'elle a été probablement subéquente aux manœuvres de réanimation.

«Si l'enfant, inconscient dans sa baignoire, a subi de la pression sur l'abdomen ou s'il a été tenu par les pieds, la tête en bas, il est normal qu'il se soit vidé comme un sac à travers un tuyau», a noté le pathologiste, qui a aussi constaté la présence d'un oedème pulmonaire bilatéral dans l'organisme de l'enfant.

Cependant, une chose est claire. Le décès du bébé n'a pas été causé par une lésion naturelle. Mme Ayroud ajoute que la petite victime n'est pas restée longtemps dans l'eau, puisque sa peau ne montrait que peu de macérations.

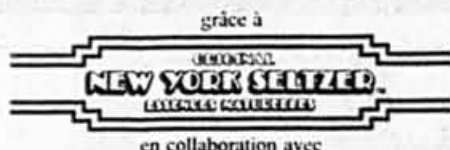
«Sa peau, en somme, n'était pas tellement plissée».

D'autre part, les prélèvements, que le pathologiste a faits dans la région anale du garçonnet, ne montrent «aucun traumatisme ancien ou récent, ni aucune cicatrice». Mme Ayroud en déduit, à la fin de son rapport, que «la noyade demeure la cause immédiate la plus probable pour expliquer le décès».

Le procès, enclenché mercredi dernier, se poursuit aujourd'hui avec le témoignage de la mère de la victime et la femme de l'accusé, Chantal Veilleux, mère d'un autre garçonnet de cinq ans.

VIVEZ UN WEEK-END DE MILLIONNAIRE À NEW YORK!

ÉCOUTEZ CKOI-FM ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER L'UN DES DEUX WEEK-ENDS FÉRIQUES POUR DEUX PERSONNES À NEW YORK



La Presse

ckoi 97.7
Le Son de Montréal



Remplissez le coupon de participation: date limite, le mercredi 28 juin 1989
Tirage: le vendredi 30 juin, à CKOI-FM, entre 15h et 18h
Valeur totale des prix: 25 000\$

RÉPONDEZ À L'UNE DE CES QUESTIONS:

Où avez-vous aperçu la limousine Original New York Seltzer?

Endroit: _____

Date: _____

Quels sont les ingrédients que vous ne trouvez pas dans l'Original New York Seltzer:

☐ caféine ☐ sel ajouté ☐ essences artificielles ☐ colorants artificiels

Nom: _____ Âge: _____ (18 ans et plus)

Adresse: _____

Code Postal: _____

Tél. rés.: _____ bur.: _____

RETOURNER À CKOI-FM.
Concours Week-end Féérique à New York.
C.P. 97, Succ. D. Montréal, Qc. H3K 3B9
Règlements disponibles à CKOI-FM

LES LOIS, LES CODES, LES PUBLICATIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

EN VENTE

LIBRAIRIE ♦ PAPETERIE

LE BOUQUIN

688-6036

395, boulevard Cartier Laval

Commandes téléphoniques acceptées
Livraison postale

Micro-ordinateur PS 2 Modèle 30 AT

• 80286, 10 MHz

• 1 Mb RAM

• Lecteur 3 1/2", 1.44 Mb

• Disque dur 40 Mb

• Ecran mono VGA 12"

• DOS 4.01 avec manuel

• Préparation incluse



878-9188, poste 46

3 195\$

15h30

LAVAL.



À toute heure du jour, les jeunes profitent d'une infrastructure de loisirs complète à Laval: 150 parcs aménagés sur le territoire, des équipements de qualité, des aménagements en quantité. La meilleure organisation de loisirs repose sur un partenariat avec le réseau scolaire sans compter la participation de milliers de bénévoles enthousiastes. Un encadrement stimulant et sécuritaire procure aux jeunes des activités saines et de l'animation sur les plateaux sportifs. Voilà qui contribue à faire de Laval une ville d'exception pour la famille moderne!

la ville de votre temps !



LE CROQUIS PHOTOMEDIA

"Quand maman m'amène aux Cours, je sais que le reste de la journée va être foutu!"



Même les enfants font preuve d'une magnanimité tout à fait exceptionnelle lorsqu'on les emmène aux Cours Mont-Royal. Mais tout bon parent sait que cette grandeur d'âme n'est pas tout à fait désintéressée. Car s'ils adorent ces regards attendris qu'on pose sur eux lorsqu'ils sont habillés chez Parachute, ces petits bouts de chou savent aussi apprécier les collations glacées de Yogen Früz et les petites douceurs de Bartons Bonbonnière. C'est donc dire que même sans connaître le proverbe, ces petits savent déjà que si la patience est amère, son fruit n'en demeure pas moins des plus doux.

125 boutiques et restaurants, 1455 rue Peel.
Métro Peel. Stationnement souterrain Rue Metcalfe.

Les Cours Mont-Royal Venez y perdre la tête!

VOITURE ALLEMANDE, VIN FRANÇAIS, BOUFFE ITALIENNE, MEUBLES...



Meuble de commerce de Grande Centre Inc.



LE STYLE KIT A* TOUT

Plus de 40 boutiques
à travers le Québec.

Un service personnalisé.

Vaste choix de produits
disponibles en magasin.

Payez et emportez... sans file
d'attente aux guichets.

À
L'ACCENT
EUROPÉEN

le réseau des boutiques KIT A- TOUT / Région de Montréal

BOUCHERVILLE (514) 888-0789	MONTRÉAL (Beaubien) (514) 283-3211	ST-JÉRÔME (514) 431-8080
CHOMÉDÉY (514) 882-4007	MONTRÉAL (Masson) (514) 883-8883	ST-JOVITE (514) 425-2748
BRANDY (514) 378-8873	MONTRÉAL (LaSalle) (514) 388-3385	ST-LUC (514) 348-8801
GREENFIELD PARK (514) 488-3210	POINTE-AUX-TREMBOLES (514) 845-1848	ST-THÉRÈSE (514) 435-7156
JOLIETTE (514) 783-7888	PONT-VIAU (514) 888-4045	TERREBONNE (514) 471-2082
LAFAYETTE (514) 384-2533	REPERTIGNY (514) 888-9031	VALLEYFIELD (514) 377-3081
LONGUEUIL (514) 881-4888	RIVIÈRE-DES-PRAIRES (514) 848-7484	VAUDREUIL (514) 455-1017
MONTRÉAL (ave du Parc) (514) 277-2721	ST-HYACINTHE (514) 778-1314	WEST ISLAND (514) 694-0088

Quelques heures pour parachever le SkyDome

d'après Canadian Press
TORONTO

■ Une ruche de béton sur laquelle s'activent des centaines de travailleurs: c'est l'aspect que revêtait hier le SkyDome de Toronto, que l'on s'efforçait de parachever avant l'heure fatidique imposée par l'administration municipale.

Le conseil municipal a en effet rejeté les recommandations de son personnel et donné à la Corporation du Stade jusqu'à minuit ce soir pour tout terminer en vue de l'inauguration officielle, prévue pour samedi.

Tandis que des ouvriers s'affairaient aux derniers travaux à l'intérieur du stade, d'autres s'attaquaient à l'énorme tâche de tout nettoyer au dehors.

«Si nous travaillons tous ensemble, nous y arriverons», a affirmé l'un d'eux, Fanding Khan. Tous sera prêt à temps.

Pour George Skalkos, membre de l'équipe occupée à paver l'entrée sud du stade, il n'est pas question que tout ne soit pas prêt: «Notre fierté est en jeu», clame-t-il.

Mais il s'en est fallu de peu que l'on n'abandonne tout espoir d'ouvrir le SkyDome samedi. Nick Vardin, directeur de la planification et de la programmation aux Travaux publics et Denis Perlin, chef du contentieux, avaient affirmé lundi, lors d'une réunion d'urgence du conseil, que l'on n'était absolument pas prêt et que le gala de samedi devrait être annulé.

Les entrepreneurs chargés de l'érection du SkyDome avaient

promis au conseil, le 14 avril dernier, qu'une rue provisoire destinée à assurer en toute sécurité l'entrée au stade et son évacuation éventuelle serait prête le week-end dernier. M. Vardin avait toutefois fait remarquer que lorsqu'il avait visité le stade, dimanche, «il n'avait vu qu'un énorme chantier de construction, où la machinerie se mouvait au milieu de débris de toutes sortes».

«L'en en ai conclu que pour l'instant, l'ouverture du stade au public serait non seulement dangereuse, mais impossible», avait-il dit lundi.

Le conseil doit rendre une ultime décision sur la question demain: M. Perlin a souligné qu'il avait d'ores et déjà avisé la Cour suprême de l'Ontario que si le stade n'était pas prêt demain soir, il demanderait une injonction empêchant la Corporation du Stade d'ouvrir sans l'autorisation du conseil.

Chuck Magwood, président de la corporation, a donné l'assurance que l'on ne prendrait aucun raccourci: «Je suis absolument certain qu'il n'y a rien (dans le rapport de M. Vardin) qui ne puisse être mené à bien d'ici à mercredi soir», a-t-il dit.

Des centaines de travailleurs font l'impossible pour parachever le nouveau SkyDome de Toronto à temps pour son inauguration officielle, prévue pour samedi.

PHOTO PC



FELLOW

En reconnaissance de services éminents rendus à la profession, le Bureau de l'Ordre des comptables agréés du Québec décerne le titre de Fellow à

Jean-Marc Bard, F.C.A.
Président directeur général
Régie des installations olympiques
Montréal

Nicole Beaudoin-Sauvé, F.C.A.
Vice-présidente, finances et administration
VIA Rail Canada Inc.
Montréal

Robert Bélisle, F.C.A.
Associé
Samson Bélair
Montréal

Claude Bertrand, F.C.A.
Associé
Poisson Richard Thorne Ernst & Whinney
Montréal

J. Marcel Boyer, F.C.A.
Vice-président exécutif et adjoint au président
L'Industrielle-Alliance
Compagnie d'Assurance sur la Vie
Montréal

Réjean Brault, F.C.A.
Professeur
Université du Québec à Montréal
Montréal

Florian Brissette, F.C.A.
Directeur général
Hôtel-Dieu de Montréal
Montréal

Guy Charette, F.C.A.
Associé
Charette Fortier Hawey/Touche Ross
Montréal

Maurice Chartré
Retraité
Samson Bélair
Montréal

John E. Cleghorn, F.C.A.
Président
La Banque Royale du Canada
Montréal

André G. Coupal, F.C.A.
Associé
Thibault Marchand Peat Marwick
Montréal

G. Raymond Courey, F.C.A.
Associé
Raymond, Chabot, Martin, Paré
Montréal

Paul M. Courey, F.C.A.
Associé
Samson Bélair
Laval

Roger Décary, F.C.A.
Vice-président
La Corporation du Groupe
La Laurentienne
Montréal

André Dion, F.C.A.
Président et chef de la direction
Le Groupe Ro-Na Dismat Inc.
Montréal

Harry Feldman, F.C.A.
Associé
Schwartz Levitsky Feldman
Montréal

Roger Galipeau, F.C.A.
Directeur des finances
Ville de Montréal
Montréal

Jacques Gauthier, F.C.A.
Président
Poisson Richard Thorne Ernst & Whinney
Montréal

Marvin B. Goldsmith, F.C.A.
Associé
Zittler, Siblin, Stein, Levine
Montréal

Yvon Houle, F.C.A.
Professeur titulaire
Université du Québec à Montréal
Montréal

Bernard Isenberg, F.C.A.
Secrétaire et vice-président, finances
Caplan - Duval Inc.
Montréal

Clément Joly, F.C.A.
Associé
Raymond, Chabot, Martin, Paré
Laval

Jean La Couture, F.C.A.
Président et chef de la direction
Le Groupe Mallette
Montréal

Georges Lafond, F.C.A.
Président et chef des opérations
La Caisse centrale Desjardins du Québec
Montréal

Marcel Langevin, F.C.A.
Centre de Recherche professionnelle
Marcel Langevin Ltée
Lachine

Ginette Lussier-Price, F.C.A.
Directeur du Service de l'inspection
Ordre des comptables agréés du Québec
Montréal

Harvey Mann, F.C.A.
Professeur
Université Brock
St. Catharines (Ontario)

Zarin Mehta, F.C.A.
Directeur général
Orchestre symphonique de Montréal
Montréal

Marc Paradis, F.C.A.
Associé
Samson Bélair
Montréal

Michel Plessis-Bélair, F.C.A.
Premier vice-président, finances et administration
Power Corporation du Canada et Corporation financière Power
Montréal

François Richard, F.C.A.
Premier vice-président directeur général
Administration et informatique
Fédération des caisses populaires
Desjardins de Montréal et de l'Ouest
du Québec
Montréal

Pierre Royer, F.C.A.
Professeur
École des Hautes Études Commerciales
Montréal

Graeme K. Rutledge, F.C.A.
Associé senior
Charette Fortier Hawey/Touche Ross
Montréal

Patrice Simard, F.C.A.
Associé
Samson Bélair
Montréal

Gérald Tremblay, F.C.A.
Associé directeur
Arthur Anderson & Cie
Montréal

Marcel E. Trudeau, F.C.A.
Associé
Samson Bélair
Montréal

Edward Victor, F.C.A.
Associé
Victor, Gold & Co.
Montréal

La remise des parchemins aura lieu le vendredi 2 juin 1989, au Centre Sheraton de Montréal, à l'occasion d'un Dîner-Gala.



Montréal, le 6 avril 1989

Ordre
des comptables agréés
du Québec



Grande Fête d'entrepôt

Jeudi, vendredi et samedi, les 1er, 2 et 3 juin 1989

BOUTIQUES BEAUTÉ

Dans un Jardin®

Parfumeur à Paris

186, De Normandie, suite 106, Boucherville (Québec) J4B 7J1
Tél.: (514) 641-4635

Jusqu'à 80% de rabais

Sur produits sélectionnés

(Jusqu'à épuisement des stocks)



Dans un jardin a été sélectionné l'entreprise de détail par excellence par le jury du prix Dominique Rollin.

ÇA SE FÊTE !



1000 différents ensembles à la Verveine
Bain moussant, huile de bain, lait pour le corps, eau de toilette, savon, bain crème
FAITES VOTRE ENSEMBLE

RABAIS DE 60 %

Vous fêtez avec nous: jeudi vendredi samedi



Boîtes de 3 savons
Fragrance sélectionnée
SUPER FÊTE

Régulier

3 savons pour 15\$
3 POUR 7\$



Banane verte, Bergamote, Coco, Citron, Miel, Mandarine
Pot de 250ml
SUPER FÊTE

Régulier

18\$ ch.
3 POUR 25\$



3 formais: maquillage, bijoux, lingerie
Régulier 10\$, 15\$ et 30\$
SUPER FÊTE 1 seul prix



Chevrefeuille, Vétiver et autres sélectionnées
Flacon 120 ml ou vapo 90 ml — Régulier 35\$
SUPER FÊTE 9\$ ch. ou 3 pour 25\$



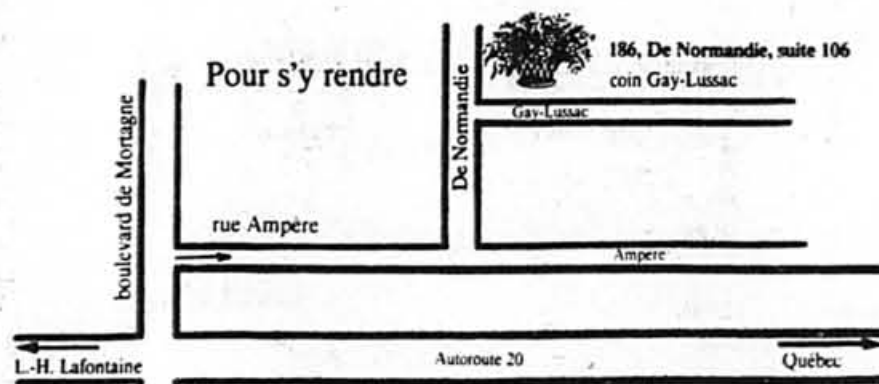
Produits Alvarez, 4000 unités disponibles
Mascara, rouge, crayon, fard, fond de teint, base, poudre
LES COULEURS EN FÊTE 80 %



Pour vos plus beaux cadeaux
EMBALLAGE GRATUIT

LA FÊTE CONTINUE...

- Des savonniers à 1\$
- Des produits de beauté 2 pour 1
- Des kimonos ratine 100% coton à 50\$
- Et encore plus



**C'EST LA FÊTE !
IL Y AURA
DES SURPRISES...**

* Cartes de crédit acceptées

Jeudi, vendredi et samedi, les 1er, 2 et 3 juin prochains de 9h00 à 21h00

186, De Normandie, suite 106, Boucherville (Québec) J4B 7J1

Tél.: (514) 641-4635

Les jeunes en difficulté peuvent appeler le 1-800-668-6868

DANIELLE BONNEAU

■ Retenez bien ce numéro de téléphone, le 1-800-668-6868. D'ici un an, la Société de l'enfance canadienne, qui parraine la toute nouvelle ligne «Jeunesse, j'écoute», a bien l'intention qu'il saute à l'esprit des enfants et des ado-

lescents du pays en proie avec un problème, petit ou gros.

Déjà, au cours des prochains jours, on commencera à voir le logo de «Jeunesse, j'écoute» et son numéro de téléphone sur les cartons de lait Sealtest, les boîtes de conserve de pâtes alimentaires pour enfants Libby's, les produits

Nestlé Quick et les barres de chocolat Rowntree.

Dans environ trois semaines, par ailleurs, des annonces publicitaires commenceront à être diffusées dans les médias pour faire connaître le service et solliciter l'appui financier du public.

Depuis le 16 mai, à midi, les

jeunes peuvent joindre «Jeunesse, j'écoute» sans frais, à toute heure du jour et de la nuit. Anonymat et confidentialité assurés. Et déjà, des centaines d'appels sont enregistrés quotidiennement, souligne Mike Foley, porte-parole québécois du service et membre du conseil d'administration de la Société de l'enfance canadienne, or-

ganisme à but non lucratif qui a vu le jour en 1981 et promouvait la santé et le bien-être des jeunes Canadiens frappés de handicaps physiques, affectifs et sociaux.

Les problèmes des jeunes varient: ils peuvent appeler parce qu'ils se sentent seuls ou déprimés, parce qu'ils ont eu une mauvaise note à l'école et craignent la réaction de leurs parents, parce qu'ils consomment de la drogue ou des boissons alcoolisées, parce qu'ils ont des préoccupations d'ordre sexuel, parce qu'ils ont des conflits avec leurs parents ou leurs frères et sœurs, parce qu'ils sont maltraités ou encore parce qu'ils arrivent de l'école et ont peur, étant seuls à la maison.

L'enfant le plus jeune qui a appelé jusqu'à présent? Il avait quatre ans et s'est plaint que ses parents l'envoyaient se coucher trop tôt.

Selon M. Foley, 80 p. cent des problèmes seront résolus au téléphone par les intervenants et 20 p. cent des cas devront être référés à des spécialistes. Les intervenants, qui sont rémunérés et ont une formation professionnelle, ont à leur disposition une banque de données renfermant quelque 70 000 références à travers le pays.

«On a commencé à planifier le projet en 1986, lorsqu'on a réalisé qu'un nombre effarant d'enfants étaient maltraités, négligés ou

victimes de violence ou d'agressions sexuelles, a-t-il expliqué. Les services offerts aux enfants et aux adolescents varient d'une province à l'autre et selon qu'ils demeurent dans des régions urbaines ou rurales. Avec la ligne téléphonique, on donnera la même aide à tous. Et en ne limitant pas la clientèle visée, on rejoindra les cas plus graves tout en aidant les jeunes préoccupés par des problèmes moins dramatiques.»

Les bureaux de «Jeunesse, j'écoute» sont situés à Toronto et les intervenants qui répondent aux six téléphones sont bilingues. M. Foley estime qu'éventuellement, ils recevront une moyenne de 20 000 appels par mois. En Angleterre, un service semblable, Childline, reçoit quotidiennement 8 000 appels, tandis qu'aux États-Unis, Childhelp, répond annuellement à aux moins 187 000 appels.

Le service coûtant approximativement \$2,5 millions par année (soit \$6 850 par jour ou \$25 toutes les cinq minutes), la Société de l'enfance canadienne, qui a reçu des subventions totalisant plus d'\$1 million de la part de compagnies privées, fait appel à la générosité du public. Les dons peuvent être déposés dans les 1 200 succursales de la Banque de Montréal, au Canada. Fait exceptionnel, aucune limite de temps n'est imposée.

Accusé de délit de fuite, Bouchard restera en prison

Presse Canadienne
QUÉBEC

pos. Le procureur de la Couronne, Me Jean-Robert Nadeau, s'est quant à lui objecté à la remise en liberté du prévenu.

Ce dernier, menottes aux poignets et vêtu d'un blouson de cuir vert, est demeuré calme bien qu'ayant la mine passablement basse. Cet opérateur de machinerie lourde a quand même répondu posément aux questions de son avocat après avoir prêté serment.

Auparavant, l'agent André Carini, de la Sureté du Québec, a donné un compte rendu des renseignements recueillis dans son enquête jusqu'à maintenant. Plus tard, le père de Bouchard a également été appelé comme témoin.

■ N'y allant pas de main morte dans ses qualificatifs à l'endroit du prévenu, le juge Anatole Coriveau a refusé toute remise en liberté, hier, à Serge Bouchard, âgé de 31 ans, de Baie-Saint-Paul. Celui-ci a été accusé de délit de fuite à la suite d'un accident survenu lundi sur le boulevard Laurentien, à Québec, et dans lequel une dame de 40 ans a perdu la vie.

Trois témoins ont été cités, hier, mais une ordonnance de non-publication demandée par l'avocat de Bouchard interdit de révéler le contenu de leurs pro-

UNE NOUVELLE ASSOCIATION...

LE SOLDÉTÉ GOODYEAR

Notre plus nouveau radial toutes saisons de premier choix

4 pour le prix de 3!

Procurez-vous trois pneus radiaux Invicta GL durant le Soldété Goodyear et obtenez le quatrième... sans frais supplémentaires! Vous pouvez aussi réaliser des économies super intéressantes sur plusieurs autres excellents pneus Goodyear. Venez vite voir! Le solde prend fin le 23 juin.

GOOD YEAR

AUCUN ACOMPTÉ • AUCUN INTÉRÊT • 6 VERSEMENTS MENSUELS MODIQUES*
Versement calculé d'après un programme de financement différé à l'usage de la carte VISA, MasterCard ou American Express. Veuillez vous rendre à un Centre de service automobile Goodyear pour de plus amples renseignements.

NOTRE PLUS NOUVEAU RADIAL TOUTES SAISONS DE PREMIER CHOIX
4 POUR LE PRIX DE 3 INVICTA GL FLANC BLANC

Dimension	4 pneus	Économies
P155-80R13	254,85 \$	84,95 \$
P165-80R13	290,85	96,95
P175-80R13	314,85	104,95
P185-80R13	326,85	108,95
P185-75R14	338,85	112,95
P185-70R14	383,85	127,95
P195-75R14	350,85	118,95
P195-70R14	386,85	128,95
P205-75R14	368,85	122,95
P205-70R14	404,85	134,95
P195-75R15	377,85	125,95
P205-75R15	392,85	130,95
P205-65R15	416,85	138,95
P215-75R15	407,85	135,95
P225-75R15	419,85	139,95
P235-75R15	449,85	149,95
P235-75R15XL2	457,85	155,95

LETTRES NOIRES DENTÉES

Dimension	Prix de solde
P175-70R13	287,85 \$
P185-70R14	362,85
P195-75R14	335,85
P195-70R14	365,85
P195-75R15	359,85
P205-75R15	374,85
P225-75R15	407,85
P235-75R15XL2	470,85

HAUTE PERFORMANCE DE PREMIER CHOIX
à partir de 119,95\$

EAGLE GT-4 LETTRES NOIRES DENTÉES

Dimension	Prix de solde
P185-70R14	119,95 \$
P195-70R14	124,95
P215-60R14	129,95
P195-70R15	132,95
P215-65R15	135,95
P205-60R15	128,95
P215-60R15	129,95
P215-60R16	132,95
P225-60R16	136,95
P205-55R16	134,95

LETTRES BLANCHES DENTÉES

Dimension	Prix de solde
P195-70R14	126,95
P215-60R14	130,95
P195-70R15	135,95
P215-65R15	137,95
P225-70R15	147,95

LETTRES BLANCHES DENTÉES (RAPPORT DE VITESSE H)

Dimension	Prix de solde
P195-70R14	134,95
P205-70R14	136,95
P195-60R14	134,95
P215-60R14	136,95
P225-60R14	139,95
P235-60R14	146,95
P225-70R15	154,95
P215-60R15	139,95
P215-65R15	145,95
P245-60R15	174,95
P255-60R15	179,95

LETTRES NOIRES DENTÉES (RAPPORT DE VITESSE H/V)

Dimension	Prix de solde
P215-70R15	148,95
P225-70R15	153,95
P215-65R1595V	159,95
P195-60R1587H	132,95
P205-55R16	149,95
P205-55VR16	164,95
P225-60VR16	199,95

ADDITIONNELLES

Dimension	Prix de solde
P155-80R13	47,95 \$
P185-75R14	62,95
P195-75R14	64,95
P205-75R14	67,95
P205-75R15	72,95
P215-75R15	74,95
P225-75R15	77,95

HAUTE PERFORMANCE DE PREMIER CHOIX
à partir de 87,95\$

EAGLE ST LETTRES BLANCHES EN RELIEF

Dimension	Prix de solde
P175-70R13	87,95 \$
P185-70R13	94,95
P195-70R13	97,95
P195-70R14	99,95
P205-60R13	102,95
P205-70R14	108,95
P215-60R14	111,95
P225-60R14	118,95
P195-60R14	105,95
P215-60R14	108,95
P235-60R14	118,95
P245-60R14	125,95
P225-70R15	121,95
P235-70R15	124,95
P215-65R15	115,95
P245-60R15	134,95
P255-60R15	138,95
P275-60R15	152,95

RADIAL ROUTIER POUR PICK-UPS, FOURGONNETTES, VR
à partir de 97,95\$

WRANGLER LT LETTRES NOIRES DENTÉES

Dimension	Prix de solde
700R15	114,95 \$
750R16	132,95
800R16,5	129,95
875R16,5	139,95
950R16,5	149,95
8R19,5	157,95
195-75R14	97,95
215-75R15	104,95
235-75R15	113,95
215-65R16	124,95
235-65R16	129,95
245-75R16	164,95

LETTRES BLANCHES DENTÉES

Dimension	Prix de solde
235-75R15	119,95
255-75R15	164,95
255-85R16	187,95

PNEU TOUTES SAISONS LE MOINS CHER
à partir de 47,95\$

S4S FLANC BLANC

Dimension	Bas prix courant
P155-80R13	47,95 \$
P185-75R14	62,95
P195-75R14	64,95
P205-75R14	67,95
P205-75R15	72,95
P215-75R15	74,95
P225-75R15	77,95

FABRICVILLE

SOLDE

OFFRE VALABLE DU 30% DE RÉDUCTION

TISSUS POUR TOILETTE DE MARIÉES

	PRIX COURANT
150 cm SATIN CHARMEUSE.....	1498\$
150 cm SATIN PRÉCIEUX.....	2198
115 cm SATIN BIJOU POUR MARIÉE....	1498
115 cm ORGANZA SHANTUNG.....	1498
115 cm TAFFETAS MOIRÉ.....	1398
115 cm TAFFETAS UNI.....	1198
115 cm CHARMEUSE-SATIN GOLDEN..	1398
115 cm SATIN JACQUARD PARADIS....	1298
115 cm TAFFETAS NOCTURNE UNI.....	998
115/150 cm IMPRIMÉ.....	1198
DENTELLES.....	Jusqu'à 3998 le m
150 cm AMOUR SATIN POUR LA MARIÉE....	1298

MAINTENANT 30% DE RÉDUCTION sur le prix courant

FABRICVILLE

LE PLUS GRAND DISTRIBUTEUR DE TISSUS ET TENTURES AU CANADA
120 MAGASINS À TRAVERS LE CANADA

MEILLEURE QUALITÉ — MEILLEURS PRIX

En raison du manque d'espace, tous les articles ne sont pas disponibles dans tous les magasins

ACHETE au prix OBTENEZ GRATU

Toile de coton, de coton, q hamas, chat primé, Parkw imprimé - in twist, fini fr soie Fuji, co James, imp broderie an imprimée, im Flair, quan optics shee imprimé Tar pour tenues délavé Hoil pour sheeti faille imprim chiffon impr interlock imp twill impr qualité lourc tissu pour e printemps, et

CENTRES DE SERVICE AUTO GARANTI GOODYEAR				CENTRES COMMERCIALE GOODYEAR	
MONTRÉAL 9170, Sherbrooke est De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: 7 h 30 à 17 h 00	352-2662	AHUJTSIC 10220, boul. St-Laurent De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: 7 h 30 à 17 h 00	381-2591	LONGUEUIL 85, boul. Ste-Foy De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: 7 h 30 à 17 h 00	679-5250
MONTRÉAL 5750, Côte de Liesse De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: 7 h 30 à 17 h 00	731-6471	ST-LÉONARD 9255, boul. Lacordaire De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: 7 h 30 à 17 h 00	325-3280	DOLLARD-DES-ORMEAUX 4910, chemin des Sources De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: 7 h 30 à 17 h 00	684-9532
MONTRÉAL 2615, rue Ontario est De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: 7 h 30 à 17 h 00	527-8364	LAVAL-CHOMEDÉY 1250, boul. Labelle De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: 7 h 30 à 17 h 00	688-3575	PIERREFONDS 16013, boul. Pierrefonds De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: 7 h 30 à 12 h 00	620-1073
MONTRÉAL 5135, av. Papineau De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: 7 h 30 à 17 h 00	527-9854	LAVAL-PONT-VAIU 366, boul. des Laurentides De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: 7 h 30 à 17 h 00	667-0210	VILLE ST-LAURENT 1755, rue Grenet De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: 7 h 30 à 17 h 00	748-0103
MONTRÉAL 3845, rue Jean-Talon est De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: 7 h 30 à 17 h 00	729-4394	VILLE LASALLE 1870, av. Dollard De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: 7 h 30 à 17 h 00	363-0633	LA PRAIRIE 430, Ste-Elisabeth De 8 h 00 à 18 h 00 L,M,M,V Jeudi: 8 h 00 à 20 h 00 Samedi: 8 h 00 à 15 h 00	659-1994
MONTRÉAL NOUVEL LOCATION: 3950, Fleury est De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: 7 h 30 à 17 h 00	328-2834	VERDUN 4000, av. Verdun De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: 7 h 30 à 17 h 00	761-4568	POINTE AUX TREMBLES 1400, boul. St-Jean Baptiste De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: 7 h 30 à 17 h 00	645-2787
MONTRÉAL (NDG) 2125, boul. Cavendish De 7 h 00 à 18 h 00 en semaine Samedi: 7 h 00 à 15 h 00	481-7771	CHATEAUGUAY 104, boul. d'Anjou De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: 7 h 30 à 17 h 00	691-3160	ST-EUSTACHE 220 25e Ave. De 8 h 00 à 17 h 30 L,M,M,V Jeudi: 8 h 00 à 20 h 00 Samedi: 8 h 00 à 12 h 00	472-7506/7871
ST-CATHERINES 5280, route 132	OUVERTURE BIENTÔT				

Propagée par les tiques, la maladie de Lyme apparaît au Québec

JEAN-PAUL SOULIÉ

■ Lyme est une petite localité du Connecticut (USA) qui va passer à l'histoire. Son nom a été donné à une maladie difficile à détecter, mais aux effets dévastateurs, tant physiquement que moralement. La maladie se propage par l'intermédiaire des tiques, parasites bien connus qui sautent de l'herbe et des broussailles sur les chiens et autres mammifères et dans certains cas sur les humains.

Le spirochète de la maladie de Lyme, un protozoaire à corps grêle et spiralé à mince membrane ondulante, de la même famille que celui, pathogène, bien connu et très redouté de la syphilis, a passé la frontière. Il fait maintenant partie de notre micro-faune. On en a trouvé la preuve à Trois-Rivières, dans le sang d'un malade. L'enfant contaminé avait fait un séjour en Nouvelle-Angleterre, mais d'autres cas ont été détectés en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Ouest.

Guy Charpentier, professeur à l'UQTR, micro-biologiste, a travaillé sur le cas de Trois-Rivières. «La maladie est transmise par les tiques, qui sont fort nombreuses dans notre environnement», explique-t-il.

Le spirochète de la maladie de Lyme n'est pas transporté par toutes les tiques, mais beaucoup de ces insectes parasites en sont porteurs. La tique se jette de la végétation sur la peau des mammifères qu'elle peut atteindre. Le spirochète est inoculé par le parasite dans le sang et circule dans le plasma, attaquant des centres nerveux et d'autres organes, créant des fatigues énormes, des cas d'arthrite, de rhumatismes... etc.

Les tiques sont nombreuses, la plupart ignorent les humains, mais on peut en repérer

souvent dans le poil des chiens qui circulent dans les bois et les broussailles. Minuscules au moment où elles quittent la végétation pour venir vivre sur la peau des mammifères, les tiques grossissent assez rapidement. Les propriétaires de chiens peuvent les détecter au toucher. Pompeuses de sang, elles grossissent en se nourrissant de l'animal qu'elles parasitent.

Sur les humains, les tiques, souvent minuscules, commencent par créer une rougeur, parfois une démangeaison. Chez certains animaux, comme les vaches, elles peuvent créer des grosseurs, protubérances et autres déformations des membres. La tique maléfique de la maladie de Lyme serait aussi véhiculée par les oiseaux migrateurs, ce qui expliquerait sa dispersion vaste et rapide. Les États-Unis les plus touchés sont les états limitrophes du Canada de l'Est. Mais on a relevé également des traces de tiques porteuses en Californie du nord, en Floride, comme on sait qu'elle est répandue en Europe et en Chine.

Pour le moment, seul l'Ontario demande à ses médecins de rapporter les cas de maladie de Lyme au ministère de la santé. L'étendue des dégâts de la maladie au Canada est encore inconnue, mais on sait que les risques de la contracter sont plus élevés en juin ou juillet, alors que les tiques et les animaux comme les chiens, les souris, les cervidés sont le plus fréquemment en contact. Minuscules, les tiques peuvent se fixer sur la peau sans que le sujet en ait conscience. La maladie qui suit la contamination est rarement mortelle. Elle a des effets dévastateurs, et ses symptômes sont, notamment, la diarrhée, la fatigue chronique, l'arthrite les problèmes cardiaques et la méningite.

Un Guide des communications pour contrôler l'information durant la Conférence sur le sida!

RICHARD FORTIN

■ «Pourquoi la V^e Conférence internationale sur le sida de Montréal est-elle bilingue, alors que même en France, l'anglais est l'unique langue de communication dans les rencontres scientifiques? (Vérification faite, la conférence de Paris de 1986 était bilingue.) Pourquoi dépensons-nous de telles sommes d'argent pour la recherche sur le sida dans le tiers monde, alors qu'il est essentiel de trouver des solutions à nos problèmes au Canada? Existait-il des rivalités entre les groupes qui ont organisé la conférence et comment ont-elles été résolues?»

Voilà quelques-unes des questions «embarrassantes» auxquelles les participants à la conférence sont invités à répondre «prudemment», dans un document produit par le secrétariat des communications de la Conférence dont *La Presse* a obtenu une copie. Le *Guide des communications*, disponible en anglais seulement, donne une série de conseils pratiques à ceux qui affronteront la jungle médiatique entre le 4 et le 9 juin.

«Préparez à l'avance le message que vous voulez communiquer. Essayez de contrôler le déroulement de l'interview. Faites des pirouettes («Use bridges») pour en revenir à l'essentiel de votre message, spécialement quand les questions sont provocatrices ou hypothétiques. Rappelez-vous que les journalistes sont les canaux par lesquels vous faites parvenir votre message à ceux auxquels vous voulez vous adresser.»

Le guide avertit les délégués de ne jamais prononcer devant un

journaliste une parole qu'il n'aurait pas vu publiée dans les journaux. Ils sont également invités à parler simplement, à utiliser des exemples et à donner des réponses courtes.

En outre, les porte-parole sont priés de rapporter à Mme Marie-Hélène Fox, du service des communications, le nom des journalistes qui les ont interviewés, les médias qu'il représentent et les dates de publication des reportages.

Le document relève aussi un certain nombre d'incidents malheureux contre lesquels les responsables doivent se prémunir, en préparant des scénarios d'intervention. Quelques exemples: des querelles entre les chercheurs scientifiques et les spécialistes des questions sociales; des confrontations entre sidéens et médecins ou entre chercheurs et représentants des médias; des grèves inopinées du personnel hôtelier provoquées par la peur du sida.

Les «publicistes» de la conférence sont encouragés à insister en toutes circonstances sur:

- la qualité des communications scientifiques;
- l'approche interdisciplinaire adoptée mettant en lumière les aspects médicaux, philosophiques, culturels et spirituels de la maladie;
- la participation des scientifiques du tiers monde;
- et, la vision prospectiviste du phénomène.

Rien donc n'a été laissé au hasard pour faire de la V^e conférence internationale sur le sida de Montréal un succès scientifique et médiatique.

Une série de sessions d'information destinées aux policiers et au personnel hôtelier ont déjà eu lieu pour éviter que ne se reproduisent les événements qui avaient entouré la conférence de Washington, en 1987: les poli-

ciers avaient ostensiblement mis de longs gants jaunes pour «minimiser les risques de contamination».

Les «écarts de langage» seront activement découragés. La Société canadienne du sida a émis un communiqué dans lequel elle énumère une série de termes à proscrire.

Ainsi, il ne faut pas dire «victime du sida», ou «malade du sida» ou «sidéen», mais «personne atteinte du sida ou P.A.S.». À séropositif, il faut préférer «personne atteinte du VIH» ou «PI-VIH». Et plutôt que de dire vulgairement «test du sida», il est conseillé d'utiliser «test des anticorps du VIH».

Enfin, les jeunes personnes qui font commerce de leurs charmes seront heureuses d'apprendre qu'elles ne sont plus des prostituées(es), mais des péripatéticiens(nes), qui, comme chacun sait, étaient des disciples d'Aristote. C'est tout de même plus chic.

Un programme qui porte attention aux effets indésirables des médicaments

LUCIE CÔTÉ

■ Même s'ils sont parfois bénins ou loufoques, les effets indésirables, les réactions anormales à un médicament, doivent être signalés à un spécialiste de la santé. Une campagne de sensibilisation a donc été lancée, hier, aux locaux de la Corporation professionnelle des médecins du Québec.

Ce programme de pharmacovigilance étudie les «effets indésira-

bles des médicaments après leur mise en marché». Assurés de la collaboration des professionnels depuis trois ans, les responsables du projet se tournent aujourd'hui vers les consommateurs qui connaissent ces effets indésirables. Insoupçonnés et inattendus, ces effets diffèrent des effets secondaires, connus, prévus et déjà mentionnés au patient.

C'est par la formule «Aidez-nous à vous aider!» que la Corporation professionnelle des médecins du Québec, l'Ordre des pharmaciens du Québec, l'Ordre des

dentistes du Québec, le Département de pharmacologie de l'Université de Montréal, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et la Fédération des médecins spécialistes du Québec s'adressent aux consommateurs de médicaments.

Le docteur Pierre Biron, coordonnateur du projet et professeur de pharmacologie à l'Université de Montréal, décrit l'attitude de la victime d'un effet indésirable: elle subit l'effet en silence. C'est ce silence que le programme désire briser.

Mordu du tabac?

VOUS VOLEZ DÉCROCHER
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal
OFFRE LE PROGRAMME
CESSONS DE FUMER

Assistez à l'une de ces présentations gratuites:

Le mardi 6 juin 1989 ou le mercredi 7 juin 1989

à 16h45 ou 19h30 à la salle G-4115

à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal 5400, boul. Gouin Ouest, Montréal

Pour information, composez le (514) 338-2974

Pour un regain d'énergie avant l'été...

Cessons de fumer
La méthode qui a fait ses preuves!

VISA

SOLDE DU FABRICANT
MOBILIER DE QUALITÉ
EN MARBRE ET GRANIT

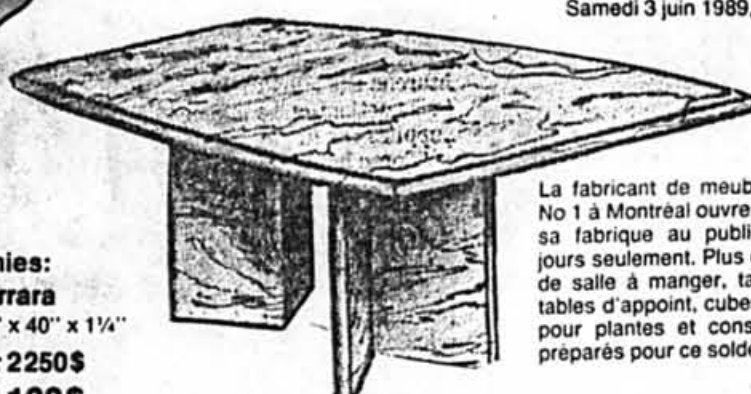
ÉCONOMISEZ
jusqu'à **65%**

sur les prix de détail.

Prix du fabricant, prix coûtant ou inférieur.

Pendant 3 jours seulement

Jeu 1er juin 1989, 10 h à 21 h
Vendredi 2 juin 1989, 10 h à 21 h
Samedi 3 juin 1989, 9 h à 16 h



La fabrication de meubles en pierre No 1 à Montréal ouvre les portes de sa fabrique au public pendant 3 jours seulement. Plus de 200 tables de salle à manger, tables basses, tables d'appoint, cubes et colonnes pour plantes et consoles ont été préparés pour ce solde annuel.

Exemple d'économies:

Marbre: Bianco Carrara

Dimensions dessus: 87" x 40" x 1 1/4"

Prix de vente suggéré: 2250\$

Prix du fabricant: 1100\$

Également offert en
Nero Marquina
Travertine Classico
Rosa Portogalo

* Comptant ou chèque
Livraison à discuter

MANUFACTURE
225, Norman
Ville Saint-Pierre **487-7761**
SALLE DE MONTRE
6382, boul. Saint-Laurent
Montréal **277-5796**

MONTRÉAL 2/20 ouest, CENTRE-VILLE

Norman

Sortie 61

MILLE DE FOU

31 MAI AU 6 JUIN 1989

1 mètre
durant
1 mètre

IT (valeur égale)

h. gabardine
bardine Ba-
s Vega im-
od imprimé,
issé high
issé Lanai,
rdonnés St.
mé treillis,
laise lacey
rime Palace
é lourde,
ng prairie,
ti. popeline
sport, twill
wood, tissu
g Scandia,
e Niagara,
né Corinne,
imé Sheila,
né Ciera,
Grandeur,
sembles de

40% DE RÉDUCTION

	PRIX COURANT
150 cm TWILL DÉLAVÉ.....	898\$
115 cm FAILLE SYMBOL.....	1498
115 cm SHIRTING DUMAURIER.....	698
150 cm COTON OUATÉ JOGGING.....	898
115 cm VELOURS CÔTELÉ FEATHER.....	1598
115 cm TWILL CASCADE IMPRIMÉ.....	898
115 cm JASMIN YURYU IMPRIMÉ.....	1698
150 cm TWILL COTON PLAZA.....	898
115 cm COLLECTION MARBELLA.....	1498
115 cm PIQUÉ NEWPORT UNI.....	1198
115 cm PIQUÉ NEWPORT IMPRIMÉ.....	1398
115 cm FAILLE DUBARRY.....	1198
115 cm CHALLIS ATLANTA IMPRIMÉ.....	998
115 cm FAILLE IMPRIMÉE ATLANTA.....	998
115 cm CHALLIS IMPRIMÉ NAVY.....	998
115 cm FAILLE IMPRIMÉE GLAMOUR.....	1498
115 cm CHALLIS IMPRIMÉ DYNASTIE.....	998

PATRONS SIMPLICITY «SUPER SAVER»
TOUTE NOTRE SÉLECTION 99¢ SANS LIMITE
Sur présentation ou demande de votre carte d'or.

- RUE SHERBROOKE, 7760, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec H1L 1A5 354-0090
- STE-CATHERINE, 354, Ste-Catherine Ouest, Montréal, Québec H3B 1A1 866-1821
- LAURENTIEN, 1240, boul. Laurentien, St-Laurent, Québec H4R 1J8 334-0910
- SOMERLED, 6444, avenue Somerled, N.D.G., Québec H4V 1S4 483-2685
- DOLLARD-DES-ORMEAUX, 2050, St-Regis, Dollard-des-Ormeaux, Québec H9P 1H6 683-4550
- RUE BEAUMONT, 1178, rue Beaumont, Montréal, Québec H3P 3E0 737-4755
- LASALLE, 1655, Dollard, LaSalle, Québec H3N 1T2 355-5045
- TASCHEREAU, 605, boul. Taschereau, Greenfield Park, Québec J4V 2H8 672-6844
- CHOMEDÉY, 1205, boul. Labelle, Chomedey, Laval H7V 2V5 688-1033
- DE LA CONCORDE, 1950, boul. de la Concorde, Duvernay, Québec H7G 4P5 662-1880

PRIX CSST
1 9 8 9

CSST

Commission de la santé et de la sécurité du travail

MISE EN PLACE D'UN MOYEN DE PRÉVENTION



DE L'ACTION À COUP SÛR!

Partenaires dans la prévention

en participant au concours du **PRIX CSST**, vous gagnez à faire connaître et reconnaître vos activités de prévention à travers le Québec!

Inscription du 22 mai au 7 juillet

Catégories
PME
Grande entreprise
Très grande entreprise

Demandez votre formulaire d'inscription en téléphonant à votre direction régionale de la CSST.

À coup sûr, tout le monde gagne à être partenaire dans la prévention au travail!

Bavota nie avoir reçu un pot-de-vin d'environ \$ 10 000

Accusé de corruption, l'ex-directeur général de l'hôpital Santa-Cabrini subit son procès

LISA BINSSE

■ Si l'achat d'un ordinateur par un ancien directeur général de l'hôpital Santa-Cabrini était légitime, pourquoi n'existe-t-il pas de facture pour cette transaction entre la compagnie personnelle de Constant Bavota et une firme qui tentait, à l'automne 1984, d'obtenir le contrat pour uniformiser les services médicaux de l'hôpital?

C'est la question qu'a posée hier le procureur de la Couronne, Me Michel Saint-Cyr, dans son réquisitoire au procès de Bavota devant le juge Jean-Paul Dansereau, de la Cour du Québec. Bavota est accusé de corruption, de fraude envers le gouvernement et d'abus de confiance. Il aurait notamment reçu, à l'automne 1984, un

pot-de-vin d'environ \$ 10 000 de la compagnie Ideonic.

Logiciels pour hôpitaux

Ideonic, qui fabriquait des logiciels spécifiquement pour le milieu de la santé et des services sociaux, tentait alors d'obtenir le contrat de Santa-Cabrini, d'une valeur d'environ \$ 750 000. Ce contrat fut finalement octroyé à une autre firme.

L'avocat de M. Bavota, Me Jean-Claude Hébert, a allégué dans sa plaidoirie que son client devrait être acquitté en raison d'incertitudes résultant de contradictions qu'il a relevées dans les témoignages des deux principaux témoins de la Couronne, MM. Marcel Huard et Gilles Bécotte, les deux propriétaires de la compagnie Ideonic à l'époque. L'entreprise a été achetée par Lavalin en 1985.

Pour Me Saint-Cyr, il est évident qu'un ordinateur a bel et bien été donné à M. Bavota par Ideonic, dont les propriétaires croyaient s'assurer ainsi l'obtention du contrat brigué.

«M. Bavota a tenté de camoufler tout cela en mettant la transaction au nom de sa compagnie, mais si l'affaire était légitime, pourquoi Cégebec n'a-t-elle pas obtenu de facture pour l'achat de cet ordinateur?», a-t-il demandé.

M. Huard, président d'Ideonic, a soutenu dans son témoignage qu'il avait donné à M. Bavota un micro-ordinateur valant environ \$ 10 000. Cette «récompense» accordée avant même l'adjudication du contrat visait à garantir à sa firme, dont la santé financière était précaire, l'obtention du contrat.

M. Bavota lui a donné un chèque de sa compagnie — Les Cons-

ultants Cégebec — et, en guise de remboursement, M. Huard lui a remis la somme de \$ 5 000 en billets de \$ 100. Son associé, M. Bécotte, est venu corroborer l'essentiel de son témoignage.

Des contradictions

Pour sa part, M. Bavota a nié avoir reçu un pot-de-vin. Il a déclaré avoir acheté un ordinateur et une imprimante, qui n'a jamais fonctionné, pour la somme de \$ 4 200. L'ordinateur été revendu ultérieurement avec un bénéfice de \$ 500. Dans son témoignage, M. Bavota a dit avoir «poussé» M. Huard dans le dos pour obtenir une facture, mais en vain. Il a expliqué qu'il avait besoin de cet équipement en tant que consultant en relations de travail.

M. Bavota, âgé de 59 ans, a été directeur général de Santa-Cabrini de 1981 à 1987. Il était simulta-

nément consultant en relations de travail.

Me Saint-Cyr a dit que cette explication n'était pas plausible.

De son côté, Me Hébert dit avoir relevé différentes contradictions majeures dans les deux témoignages, notamment dans le délai requis pour effectuer la transaction, le montant de la somme en cause, et la remise de cet argent. Ces contradictions, a-t-il dit, devraient conduire à l'acquiescement qu'elles engendrent. Il a émis l'hypothèse que M. Huard avait plutôt tenté de frauder sa propre compagnie.

Me Hébert est aussi d'avis que M. Bavota était en droit d'acheter un ordinateur puisqu'il le faisait à titre de représentant de sa compagnie de consultants, et non en tant que directeur général de l'hôpital.

Poursuite de \$91 000 contre l'Église de Scientologie

GERMAIN TARDIF

■ Un homme et une femme, Marcel et Louise Lavallée, ont intenté une poursuite de \$ 91 345 contre l'Église de scientologie de Montréal.

Les demandeurs racontent, dans leur déclaration, qu'ils avaient, chacun de leur côté, remis à la défenderesse, entre 1984 et 1988, des sommes importantes totalisant \$ 31 345 pour acheter des cours, sessions ou auditions dans le but de développer leur niveau de personnalité.

Ils affirment s'être rendu compte, par la suite, qu'ils étaient victimes, en fait, de manipulation et de lavage de cerveau en étant les objets de contrôle de tous les instants, ceci dans le but, de la part de la défenderesse, de leur soutirer de l'argent.

Les demandeurs soutiennent que l'Église de scientologie vend des cours inutiles et extorque de l'argent en contre-partie des services futiles qu'elle offre.

Ils ajoutent qu'au cours de leur séjour dans cette secte, ils ont été harcelés par des appels téléphoniques continus à domicile aussi bien qu'au travail.

Sous de telles pressions, ils ont acheté pour \$ 7 192 de livres et cassettes de toutes sortes, sans compter que M. Lavallée a hypothéqué sa maison de \$ 18 000 pour acheter des cours ou des sessions.

Les techniques de manipulation dont ils disent avoir été victimes allaient de l'isolement aux pressions par le groupe, en passant par la culpabilité, la peur et la surveillance, tout ceci pour les mettre dans un état de dépendance qui faisait qu'ils n'étaient plus en mesure de consentir librement aux actes et contrats qui leur étaient imposés.

Les demandeurs réclament conjointement \$ 40 000 pour ennuis, troubles et inconvénients, \$ 20 000 à titre de dommages exemplaires et \$ 31 345 en guise de récupération des sommes déboursées.

La coupable d'agression sexuelle: sentence à la mi-juin

LISA BINSSE

■ Lyna Cool, 35 ans, récemment reconnue coupable d'agression sexuelle sur une femme de 42 ans, devra patienter jusqu'au 14 juin prochain pour connaître sa sentence.

Le juge Jacques Ducros, de la Cour supérieure, a accordé hier ce délai additionnel pour permettre à l'avocat de Mme Cool, Me Edouard Matthey, de contacter un psychologue qui fera rapport au tribunal du passé psychologique de l'accusée.

Par ailleurs, le juge a suspendu les procédures en ce qui a trait à l'accusation de voies de fait graves. Le jury au procès de Mme Cool l'avait reconnu coupable de deux accusations, agression sexuelle et voies de fait graves. Le juge est d'avis que le premier chef englobe le deuxième. Sa décision a pour effet d'annuler le verdict de culpabilité pour l'accusation de voies de fait graves. Le juge a entériné le verdict de culpabilité pour l'accusation d'agression sexuelle.

Me Matthey a fait valoir que Mme Cool souffrirait d'une double personnalité et de différents problèmes psychologiques liés à une enfance difficile. Elle aurait tenté de se suicider et aurait aussi été agressée par un homme. Il a souligné que son seul antécédent judiciaire avait trait à une accusation de voies de fait pour laquelle elle a reçu une sentence suspendue.

Me Matthey, qui a mentionné la possibilité d'une peine d'emprisonnement de neuf mois, a aussi fait remarquer que Mme Cool avait déjà souffert de la publicité faite dans les journaux autour de son procès. Son fils de neuf ans, Jean Christian (présent hier en cour), en a été la première victime, a-t-il dit. Ce dernier aurait eu des problèmes avec ses compagnons à l'école.

Me Line Robert, procureur de la Couronne, a indiqué que la sentence devrait tenir compte de la gravité du crime, punissable par une peine maximale de 10 ans d'emprisonnement. Me Robert a soutenu que l'attentat avait été planifié depuis quelques heures et la victime, dont il faut taire l'identité, avait subi d'importantes blessures.

Me Robert a recommandé une période d'incarcération, mais laisse au tribunal le soin de déterminer combien de temps Mme Cool devra purger en prison.

Une histoire d'excellence

DEPUIS 29 ANS

AUCUN DÉPÔT
AUCUN PAIEMENT
AUCUN INTÉRÊT
AVANT LE 12 SEPTEMBRE 89



Laveuse à deux vitesses
• 3 combinaisons de température d'eau de lavage/rinçage
• 3 combinaisons de lavage



RÉFRIGÉRATEUR

- 100% sans givre
- 2 bacs à légumes
- 2 moules à glaçons
- Oeufrier

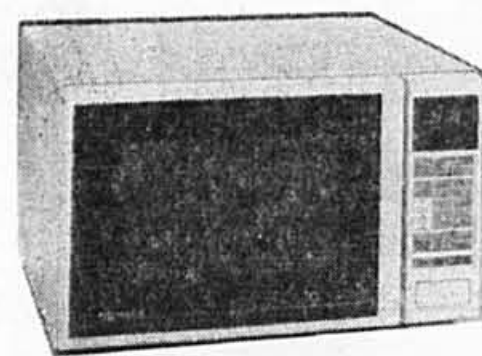
699\$

Livraison et service gratuits

899\$ la paire

Sècheuse automatique

- Cycle automatique tissus infroissables
- 3 choix de température
- Service et livraison gratuits



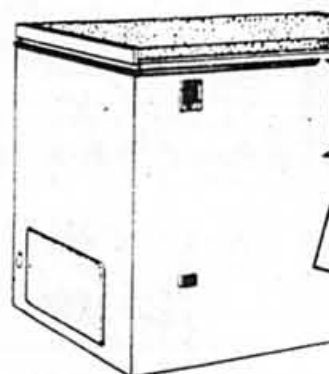
FOUR MICRO-ONDES

MODÈLE K780

- Table tournante • 10 niveaux de puissance • 700 watts • Mémoire à 3 niveaux • Décongélation rapide • Mise en marche différée

SERVICE ET LIVRAISON GRATUITS

299\$



CONGÉLATEUR 7 pi. cu

Modèle: GC-7

- Pratique et économique, ce congélateur peut contenir 246 lb d'aliments
- Indicateur de fonctionnement
- Serrure de sûreté
- Disponible en blanc et amande

Service et livraison gratuits

299\$



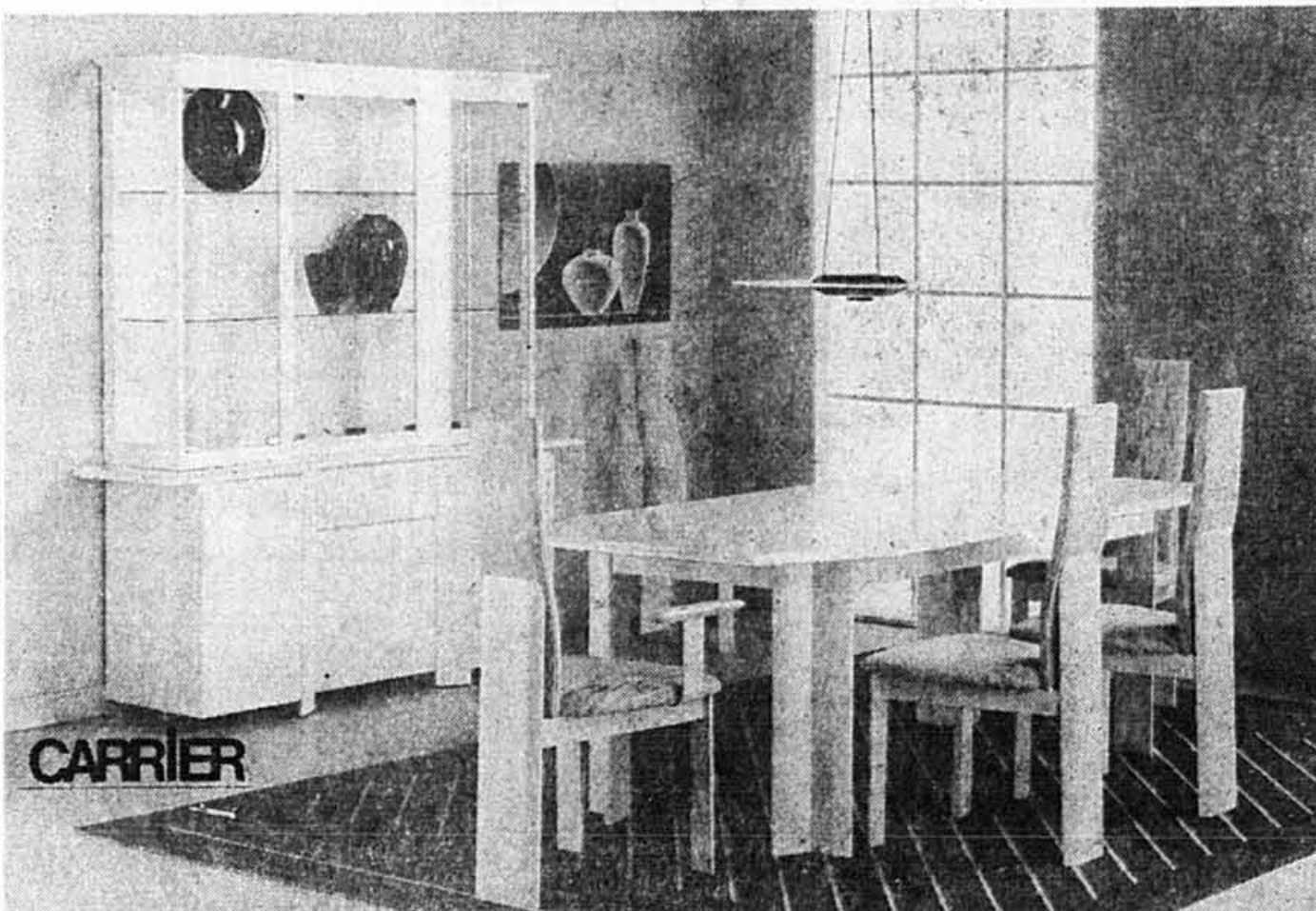
MAGNIFIQUE CLIMATISEUR POUR DES SOIRÉES TOUT EN FRAÎCHEUR

CLIMATISEUR DANBY
Modèle D. 5000

CAPACITÉ DE 5000 BTU, COUVRE 230 PIEDS CARRÉS. VENTILATEUR À 3 VITESSES.

Service à domicile
Livraison gratuite

399\$

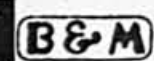


Cette salle à manger Carrier en laque a toutes les caractéristiques pour répondre à vos exigences. La chaise à dos rembourré est très confortable en plus d'être très design. La table de 40 x 64 (rallonge 82") en laque polyester et polyuréthane comporte une garantie de 3 ans. La laque Carrier ne craque pas, ne change pas de couleur, ne se tache pas et est d'entretien facile. Buffet également disponible. Livraison gratuite.

1799\$

BRAULT & MARTINEAU

ACHAT MINIMUM DE 750\$. NE PAYEZ QUE LA TAXE DE VENTE. SUJET À L'APPROBATION DU CRÉDIT.
AUCUN INTÉRÊT SI PAYÉ EN ENTIER LE 12 SEPTEMBRE 1989.



MONTRÉAL
7930 est, Sherbrooke
(métro Beaugrand)
353-7330

ST-LÉONARD
6875, Jean-Talon est
(près des Galeries d'Anjou)
254-9455

LAVAL
382, boul. des Laurentides
667-3210

LONGUEUIL
3245, chemin Chambly
(coin Roberval)
679-1260

VILLE LASALLE
1130, Dollard
364-6110

DOLLARD-DES-ORMEAUX
3345, boul. des Sources
Sortie 55 Transcanadienne
Plaza Centennial 685-3572

Attention à la barbotte pêchée dans la St-Maurice

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Les gens de la Mauricie feraient bien d'être prudents avec la barbotte brune de la Saint-Maurice.

Le gouvernement fédéral a indiqué dans un avis rendu public hier que la consommation de barbotte brune capturée dans les eaux de la rivière Saint-Maurice, entre l'usine de pâtes et papiers de La Tuque et St-Etienne-des-Grès, présentait un danger potentiel pour la santé.

Ce poisson contient des dioxines et des furannes à des niveaux justifiant une mise en garde, a indiqué le gouvernement.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social Perrin Beatty a soutenu que la consommation de barbotte brune capturée dans cette région devrait être limitée à un maximum de 110 grammes par semaine.

Le gouvernement fédéral a détecté la présence de niveaux inquiétants de dioxines et de furannes dans ce poisson dans le cadre d'un programme national d'échantillonnage toujours en cours. Ce programme vise à déterminer l'étendue de la contamination du poisson et des sédiments par les rejets provenant des usines de pâtes et papiers utilisant un procédé de blanchiment au chlore.

C'est le ministère de l'Environnement du Québec qui a prélevé des échantillons de poisson et de sédiments dans les environs des neuf usines québécoises qui utilisent un tel procédé de blanchiment.

Environnement Canada, qui faisait l'analyse de l'échantillonnage, n'a détecté de niveaux préoccupants de dioxines et de furannes que dans la barbotte brune capturée en aval de l'usine de La Tuque.

Le ministre fédéral de l'Environnement Lucien Bouchard a affirmé hier que le gouvernement fédéral s'engageait à poursuivre activement la mise en œuvre de règlements destinés à contrôler les substances toxiques rejetées par les usines de pâtes et papiers.

Il s'est également engagé à collaborer avec ses homologues provinciaux afin d'établir une stratégie nationale cohérente touchant la réglementation de l'industrie des pâtes et papiers.

Jack Epp lance un appel pour prévenir les déversements de pétrole

d'après PC et AFP
PARIS

■ Le ministre canadien de l'Énergie, M. Jake Epp a lancé un appel, hier, aux pays industrialisés pour qu'ils trouvent les moyens de prévenir les déversements de pétrole et mettent sur pied un mécanisme qui puisse intervenir rapidement en cas de catastrophe écologique comme celle de Prince William Sound, en Alaska.

M. Epp participe à la conférence de l'Agence internationale de l'Énergie qui s'est tenue hier à Paris et qui regroupait les représentants de 21 pays. Il a insisté sur la fragilité de l'environnement, surtout sur la côte ouest canadienne où le trafic maritime des super pétroliers en provenance de l'Alaska est particulièrement dense.

Au cours de leurs entretiens, les pays membres de l'Agence internationale de l'Énergie (AIE) se sont engagés à prendre des mesures pour lutter contre le réchauffement de l'atmosphère, tout en réaffirmant leur détermination à garantir leur sécurité énergétique à moyen terme.

Les ministres ont d'autre part décidé d'agir « rapidement en prenant des mesures de politique énergétique » afin de lutter contre le risque de changement climatique (effet de serre). Ils ont souligné qu'il ne fallait pas attendre que soient dissipées les incertitudes scientifiques sur le lien entre les émissions de certains gaz et le réchauffement de la planète.

Ils ont encouragé un « recours accru » à d'autres sources d'énergie que le pétrole et le charbon, tels le gaz naturel et les énergies renouvelables, dont le taux d'émission de gaz « présumés responsables de l'effet de serre » est moins élevé.

Rivière Moisie : l'opposition réclame une étude d'impact

Le projet de construction d'une centrale hydro-électrique touche la plus grande rivière à saumons du Québec

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Le projet d'Hydro-Québec de détourner des affluents de la rivière Moisie, pour construire une centrale hydro-électrique sur la rivière Sainte-Marguerite, sur la basse Côte-Nord, devrait faire l'objet d'une étude approfondie

quant à ses conséquences sur l'environnement.

C'est l'opinion exprimée par deux députés péquistes, Hubert Desbiens, représentant de la circonscription de Dubuc et porte-parole de l'Opposition en matière de pêche sportive, et Denis Perron, de Duplessis.

MM. Desbiens et Perron pressent le gouvernement d'exiger

d'Hydro-Québec une étude d'impact, avant de mettre son projet à exécution. Une telle étude donnerait lieu à un débat public qui ne pourrait être que profitable à tous les intéressés, croient-ils.

Une coalition regroupant les organismes fauniques et de loisirs, les Attikamecks-Montagnais, les pourvoyeurs, les environnementalistes, les saumonniers et les

gestionnaires des territoires fauniques, estime en effet que le barrage que l'on veut construire affectera considérablement l'habitat des saumons de la rivière Moisie.

Pour le député Desbiens, «Hydro-Québec doit cesser de gérer unilatéralement». «Il est inconcevable, soutient-il, qu'une société d'État puisse imposer à

une région un projet d'une telle ampleur sans que les principaux intéressés n'aient le moindre mot à dire.»

Le député de Dubuc, et son collègue Denis Perron sont d'avis qu'une richesse naturelle de l'importance de la rivière Moisie — la plus grande rivière à saumons de tout le Québec — «ne saurait être négligée même pour les méga-projets d'Hydro-Québec».

RESTEZ FRAIS COMME UNE ROSE AU PLUS FORT DE LA CANICULE.



Être confortable dans sa maison lorsqu'il fait 31° à l'ombre demande un gros effort d'imagination si l'on ne possède pas une thermopompe Carrier.

La thermopompe Carrier climatise efficacement votre maison tout en déshumidifiant l'air ambiant; elle vous assure ainsi un confort insurpassable, et ce, peu importe les conditions climatiques.

Et lorsque les vagues de chaleur se dissiperont pour laisser place à la saison froide, votre thermopompe

inversera alors son mode d'opération pour chauffer votre maison d'une façon très économique.

Alors cet été, restez frais comme une rose avec une thermopompe Carrier.

Conçue pour vous assurer le maximum de confort dans le meilleur rapport qualité-prix, et offerte à un prix défiant la concurrence, la thermopompe Weathermaster III de Carrier vous assurera fraîcheur et efficacité tout au long de la saison.

La thermopompe
la plus silencieuse.

Carrier

UNITED
TECHNOLOGIES
CARRIER
CANADA

Au café Vegas: qui a tiré sur qui?

GERMAIN TARDIF

■ À la suite de la fusillade à la mode Far-West survenue le 4 janvier dernier au café Vegas, on continue à se demander qui a tiré sur qui, pour quel mobile et qui a tiré le premier.

Trois personnes ont été atteintes de coups de feu durant cet échange: Petros Gaditsakis, alors gérant de l'établissement situé au 5448 avenue du Parc, Glenn Hamilton, un employé, et Georges Carida, qui subit maintenant son procès sous huit chefs d'accusation dont deux de tentative de meurtre, deux de voies de fait grave, deux de vol qualifié et deux d'utilisation illégale d'une arme à feu.

Dans son témoignage, hier, Gaditsakis s'est déclaré convaincu qu'Hamilton a fait feu sur Carida

avec un fusil de calibre .12 mais qu'il ne se souvient plus s'il a tiré lui-même sur l'accusé.

Il se rappelle, toutefois que ce dernier était armé d'un revolver de calibre .22. Il a aussi admis qu'il avait pris chez lui un fusil de calibre .12, l'avait démonté, mis dans un sac à ordures et l'avait apporté au Vegas où, dans les toilettes, il avait rassemblé les pièces quelques minutes avant l'arrivée de Carida.

Ce dernier est ensuite arrivé accompagné de deux ou trois autres individus.

Gaditsakis a également fait état d'un malentendu entre Carida et le propriétaire du Vegas, Christos Vargias.

Il a déclaré qu'il ne sait pas si un autre individu, Johnny «l'Américain», a désarmé Carida

mais il se souvient qu'à un moment il tenait le revolver de ce dernier.

La semaine dernière, Glenn Hamilton avait déjà témoigné sur l'échange de coups de feu entre Gaditsakis et Carida mais il ne savait pas qui avait tiré le premier, ajoutant que lui-même n'avait pas tiré mais qu'il avait menacé Carida de le faire s'il ne laissait pas tomber son revolver, ce qu'il fit.

Contre-interrogé par Me Johanne Dubois, l'une des avocates de la défense, Gaditsakis a admis qu'il a déjà été appréhendé, en octobre 1988, pour trafic d'héroïne.

Au moment des incidents du 4 janvier dernier, dit-il, il ne consommait plus de drogue parce qu'il était en cure de désintoxication.

La saga des écoles de Brossard: l'opposition péquiste s'en mêle

PIERRE BELLEMAIRE

■ La saga des écoles de Brossard doit être soulevée par l'Opposition péquiste, aujourd'hui à l'Assemblée nationale.

Pendant ce temps, les parents de l'école Bon-Pasteur continuent de garder les enfants à la maison et installent de nouvelles affiches devant leur propriété: «A vendre, pas d'école francophone».

«C'est sérieux, la lutte entreprise par les parents de Brossard», confiait hier Robert Michaud, le mari de Colette Larose, présidente du comité d'école du Bon-Pasteur, qui participait en soirée à une autre assemblée houleuse de la Commission scolaire.

Le 19 mai, les commissaires

décidaient d'appliquer, contre le gré des parents, leur document d'orientation comportant la construction, en 1991, d'une nouvelle école de \$6 millions.

Ce document suggère, en outre, la vente de l'école Saint-Michel, fréquentée par des anglophones, et le regroupement de ceux-ci aux écoles Good Shepherd et Bon-Pasteur, que les francophones peuvent actuellement fréquenter à pied.

Depuis plusieurs semaines déjà, les parents de Bon-Pasteur ont sonné la charge contre la Commission scolaire, dont la présidente est Nicole Durand-Kobrynsky, mais rien n'y fait. Les commissaires s'en tiennent à leur projet et les parents, eux, s'organisent d'une façon de plus en plus structurée, pour

faire échec au plan de réorganisation de la carte scolaire.

«Car ce n'est pas seulement les francophones de l'école Bon-Pasteur qui sont affectés par ce plan, mais c'est l'ensemble du territoire de Brossard qui s'oppose aux objectifs des commissaires», précise M. Michaud.

Celui-ci trouve d'autant plus contestable l'éviction des francophones de l'école Bon-Pasteur «que notre quartier n'est développé qu'à 30 p. cent de son potentiel».

Enfin, les parents de Bon-Pasteur se réunissent à nouveau, demain soir, pour revoir leur stratégie, à la lumière des derniers événements. Quant aux enfants, ils sont priés de rester sagement à la maison.

mazda

さあ 大きな声で読んで!

カナダで一番のマツダディーラーへ行けば、絶対にお買い得。

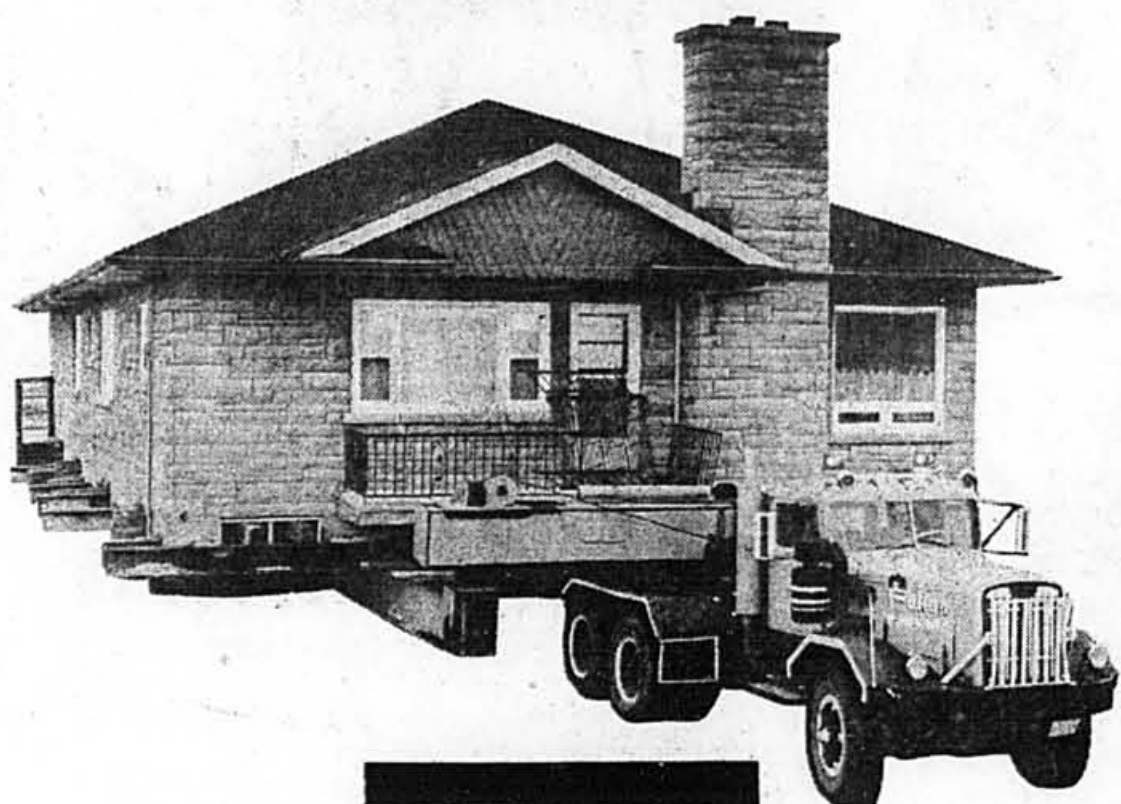
St-Constant Auto
48, rue St-Pierre St-Constant
Tél.: 632-0700 / Mtl.: 366-3848

単にベストプライスというだけでなく
\$1500のエアコンが無料で装着できます。ー又は同等の値引き。

P.S. 連邦売上税が6月1日より1.5%
上がる前に、購入することを御勧めします。

SI VOUS NE COMPRENEZ PAS CETTE ANNONCE, TÉLÉPHONEZ-NOUS!

VOUS DÉMÉNAGEZ?



AVISEZ VOTRE PORTEUR OU
TÉLÉPHONEZ AU

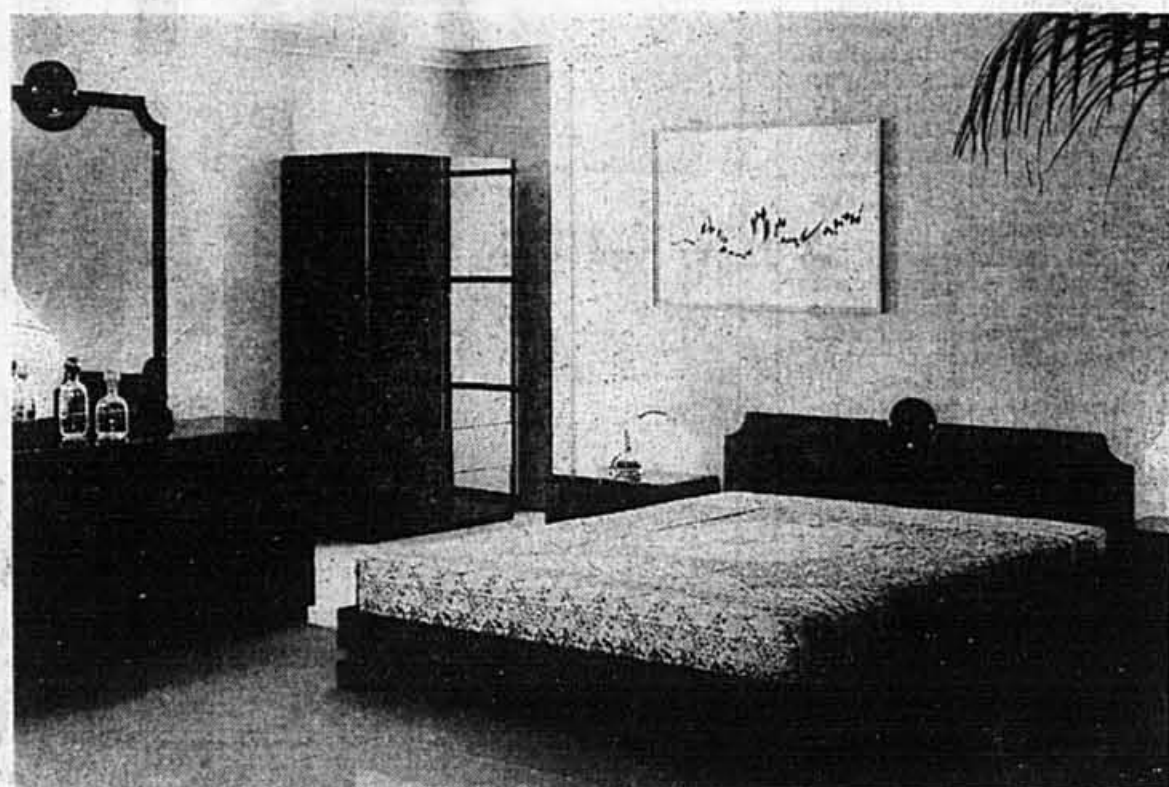
285-6911

Votre abonnement à La Presse sera transféré
automatiquement à votre nouvelle adresse.

La Presse

mobilia

UN STYLE DE VIE...



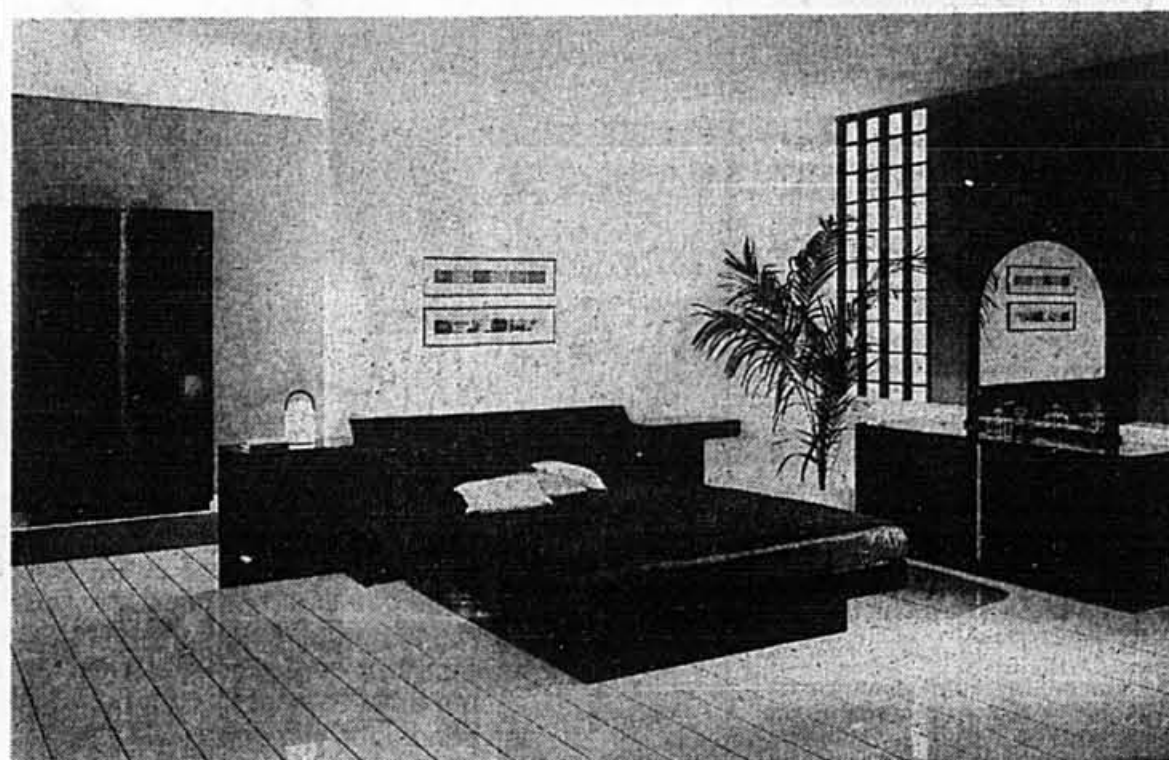
DEUX
CHOIX

1

SEUL
PRIX

2499\$

DEUX MOBILIERS DE CHAMBRE À COUCHER CHIC,
ÉLÉGANTS ET RAFFINÉS, LACQUE ITALIENNE POUR
CEUX QUI RECHERCHENT UN MODÈLE UNIQUE ET
DE QUALITÉ À PRIX IRRÉSISTIBLE



TORONTO • QUÉBEC • SHERBROOKE • MONTRÉAL • OTTAWA

• 7815, boul. Les-Galeries-d'Anjou
Anjou - 353-5710

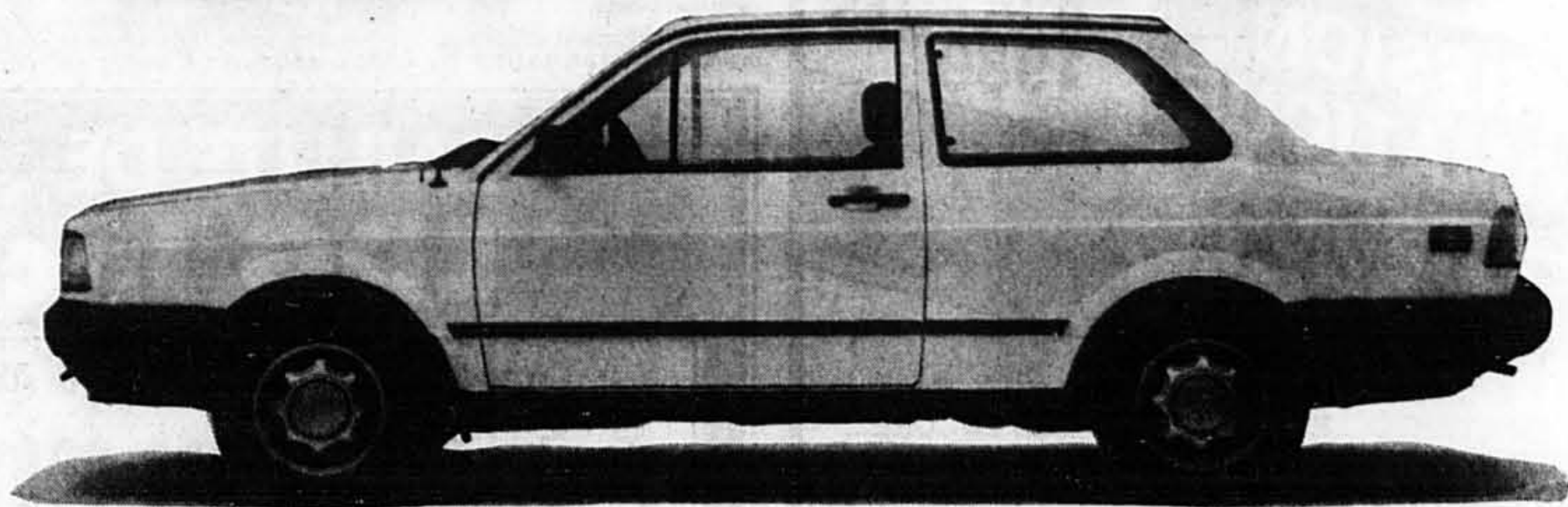
• 8025, boul. Taschereau
Brossard - 462-1264

• 3035, boul. Le Carrefour
Laval - 687-1447

• 183A, boul. Hymus
Pointe-Claire - 695-2701

• 625, av. Président-Kennedy
Centre-ville de Montréal - 848-0923

Des bas prix qui font leur **MARK!**



À PARTIR DE
8 990 \$*

À ce prix exceptionnel,
la Fox 2 portes, qui inclut
30 CARACTÉRISTIQUES
en équipement standard,
est l'achat des fins renards...
plus rusés que jamais.



JETTA GL

À PARTIR DE
13 890 \$*

Et vous ferez votre marque au
volant de la Jetta GL, comprenant
39 CARACTÉRISTIQUES
en équipement standard...
plus abordable que jamais.

Mais hâtez-vous: cette offre n'est en vigueur
que du 23 mai au 30 juin 1989.

*Transport et préparation en sus.

Les concessionnaires
Volkswagen
du Grand Montréal



Automobile E. Lauzon inc.
1384, boul. Labelle
Blainville
430-1460

Intermonde Auto inc.
20, boul. Industriel
Châteauguay
698-2261

Reimers Automobiles inc.
510, boul. Labelle
Chomedey
688-4321

Automobiles G.M.F. Itée
3050, boul. Saint-Charles
Kirkland
694-1378

Autohaus Itée
1855, boul. Dollard
Lasalle
364-2753

Arbour Automobiles Itée
700, boul. des Laurentides
Laval
382-2731

Vialle Automobiles inc.
400, boul. Rolland Therrien
Longueuil
679-0890

Automobiles A. Bélanger
118, montée Masson
Mascouche
474-2428

Automobiles Place de Bleury
2144, rue Bleury
Montréal
845-8267

Les Automobiles Popular inc.
5441, rue Saint-Hubert
Montréal
274-5471

Nordest Volkswagen
10395, boul. Pie-IX
Montréal-Nord
325-3422

Les Automobiles En Route
13255, rue Sherbrooke est
Pointe-aux-Trembles
642-6242

Automobiles Rivest inc.
839, rue Notre-Dame
Repentigny
585-1700

Automobiles Niquet inc.
1905, boul. Sir Wilfrid Laurier
Saint-Bruno
653-1553

Butz Automobile inc.
421, boul. Sauvé
Saint-Eustache
627-4466

Auto Hamer (1979) Itée
5905, autoroute Transcanadienne
Saint-Laurent
748-6961

Automobiles Rimar inc.
5500, boul. Métropolitain est
Saint-Léonard
253-4888

Antilles Automobiles Itée
649 chemin Larocque
Valleyfield
371-5563

Campbell et Cameron inc.
4009, avenue Verdun
Verdun
762-9777

Enseignement des adultes à la CÉCM: le MÉMO craint une baisse de qualité

ANDRÉ PRATTE

■ La réorganisation de l'enseignement des adultes à la Commis-

sion des écoles catholiques de Montréal menace la qualité de la formation dispensée à ces étudiants, affirment les quatre com-

missaires de l'opposition à la CÉCM.

En conférence de presse hier, les commissaires élus sous la ban-

nière du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MÉMO) affirment que le projet de réorganisation qui doit être adopté ce soir mènera à un détournement des ressources du secteur des adultes vers le secteur des jeunes et à la négligence des besoins particuliers de la clientèle adulte.

Le projet en question propose le démantèlement du service d'éducation des adultes. Les centres d'éducation des adultes, qui relevaient jusqu'ici de ce service autonome, seraient placés sous l'autorité des cadres qui gèrent les écoles pour jeunes. Dans les écoles où adultes et jeunes cohabitent, un seul directeur serait responsable des deux clientèles, plutôt que deux comme c'est le cas actuellement.

La CÉCM soutient que cette réorganisation lui permettra de fai-

re des économies, à une période où l'argent est rare, sans affecter la qualité du service donné aux adultes. Les commissaires du MÉMO n'en croient rien.

Le MÉMO est convaincu que le démantèlement du service de l'éducation des adultes résulte d'un règlement de comptes. «L'autonomie du service de l'éducation des adultes a fini par porter ombrage au pouvoir de certains hauts fonctionnaires», a déclaré hier Mme Céline Laberge. «Il y a un règlement de comptes qui se joue depuis plusieurs années entre les personnes qui dirigent le service et les autres cadres», a renchérit la présidente du MÉMO Monique Mus-Plourde.

De plus, toujours selon le MÉMO, les responsables du secteur des jeunes, dont la clientèle est en forte baisse, voient dans le démantèlement un moyen de

mettre la main sur les budgets croissants du secteur adultes. Il y a actuellement 87 000 élèves jeunes et 33 000 étudiants adultes à la CÉCM.

Les commissaires de l'opposition craignent qu'une fois la réorganisation complétée, la CÉCM ne saura plus tenir compte des besoins particuliers des adultes. D'autant plus qu'à la suite de cette réorganisation, les cas de cohabitation jeunes-adultes dans une même école risquent de se multiplier.

«Les jeunes qui ont décroché qui veulent y retourner ne veulent surtout pas se retrouver avec des enfants, ils ont des besoins très différents», a expliqué le commissaire Yves Poulin. «Les administrateurs qui viennent du secteur des jeunes n'auront certainement pas les adultes comme principale préoccupation», de dire Mme Mus-Plourde.

À **10835\$***
UNE **TEMPO** «L»
Incluant: **TRANSMISSION AUTOMATIQUE**
+ **AIR CLIMATISÉ**
4 PORTES 1989

UNE RADIO AM/FM STÉRÉO... ET BEAUCOUP PLUS ENCORE...
IMPOSSIBLE DE BATTRE NOTRE MEILLEUR VENDEUR
175 TEMPO EN STOCK



Prix de détail suggéré 14093\$

Pour seulement

10835\$*

TEMPO «L»
4 PORTES 89

*TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
TAXE EN SUS (véhicules légèrement utilisés)

MONT BRUNO

653-3613

177, boul. LAURIER (Route 116)
ST-BASILE-LE-GRAND
(1 mille à l'est de St-Bruno)

LOCATION



La qualité passe avant tout. Aux ventes et à l'entretien.

FAILLITE DE LDG Inc.

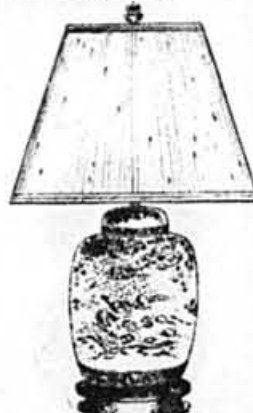
par Mercure, Béliveau & Ass. inc.

POUR 1 000 000\$
DE MARCHANDISE EN STOCK

50% SUR TOUTE LA MARCHANDISE

Appareils d'éclairage à halogène —
Lampes de table — Lampes encastrées
— Lampadaires — Matériel électrique
et divers autres articles.

GRAND CHOIX
Premier arrivé premier servi



2955, rue Bélanger est

PRIX KINO MÉRITE

"Prix Mérite Kino" 1989

Félicitation aux récipiendaires

Organisé par Kino-Québec, le "Prix Mérite Kino" avait comme principaux objectifs:

- Favoriser la pratique de l'activité physique
- Mettre en valeur les organismes, entreprises et institutions qui ont favorisé la pratique de l'activité physique dans leur milieu.



Catégorie "Mérite Kino" pour contributions spéciales

Le Centre de réadaptation Lucie Bruneau



Messieurs Yves Poirier, Guy Page et Claude Lefrançois du Centre Lucie Bruneau recevant leur prix des mains de Monsieur Nick Leblanc, député fédéral du comté de Longueuil.

Le Centre Epic



Monsieur André Meunier, Directeur général du Centre Epic, recevant son prix des mains de Monsieur Jean-Pierre Montpetit, président de la division de la santé communautaire de l'Association des Hôpitaux du Québec (AHQ).

Le Tour de l'Île de Montréal



Monsieur Michel Labrecque, président du Tour de l'Île, recevant son prix des mains de Monsieur Charles Messier, député provincial du comté de St-Hyacinthe.

Le CLSC Arthur Caux de Laurier Station



Madame Rita Bilodeau, Messieurs Réjean Dion, Maurice Foucher et Jean Raymond Roy du CLSC, recevant leur prix des mains de Madame Denise Laberge-Ferron, sous-ministre au Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Catégorie Organismes

Organisme régional

Association régionale "50 fois plus en forme" du Lac St-Jean



Madame Yolande Langlois de l'Association, recevant son prix des mains de Monsieur Jean-Pierre Montpetit, président de la division de la santé communautaire de l'AHQ.

Organisme local

Le YMCA de Pointe-St-Charles



Mesdames Diane Martin et André Guilbert du YMCA, recevant leur prix des mains de Monsieur Jean-Pierre Montpetit, président de la division de la santé communautaire de l'AHQ.

Organisme provincial

La Fédération québécoise de l'Âge d'Or



Monsieur Yvon Rogers et Madame Nicole Moir de la Fédération, recevant leur prix des mains de Monsieur Jean-Pierre Montpetit, président de la division de la santé communautaire de l'AHQ.

Catégorie Entreprise

Entreprises locales

Le Holiday Inn Pointe-Claire



Madame Tracy Nelligan, Messieurs Paul Stephens et Gaston Gaudreau, du Holiday Inn, recevant leur prix des mains de Madame Denise Laberge-Ferron, sous-ministre au Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Entreprises régionales

Le Centre Touristique de la Montagne ouest



Monsieur Réjean Gauthier et Madame Simone Gauthier, du Centre, recevant leur prix des mains de Madame Denise Laberge-Ferron, sous-ministre au MSSS.

Entreprises provinciales

Pratt Whitney Canada Inc.



Messieurs John Dimasozio et Brian Duffy de Pratt Whitney, recevant leur prix des mains de Madame Denise Laberge-Ferron, sous-ministre au MSSS.

Les Membres du Jury



Monsieur François A. Hamel, Directeur général du Regroupement Laus Québec, Monsieur François Lagarde, Directeur général de Participation, Monsieur Jean-Claude Bouchard, Directeur général de la Charité de Commerce du Québec, N'appartenant pas au jury, Monsieur Richard Lessard, Président du Conseil de la Santé communautaire de l'AHQ.

Semaine "Québec-Canada en forme"



Rappelons que les prix ont été remis lors du lancement de la semaine "Québec-Canada en forme", le 25 mai dernier à la place Ville-Marie, devant plus d'une centaine de personnes. L'animatrice du lancement, Madame Françoise Duroseau, coordonnatrice Kino, en compagnie des dignitaires.

Depuis le 30 mai, les auditeurs et auditrices de CKAC peuvent se méfier des prix intéressants dans le cadre de la Semaine "Québec-Canada en forme". Il suffit d'écouter l'émission du matin, "Champions", animée par Louis-Paul Allard.

CKAC 73
LA SUPER STATION DE MONTRÉAL

Catégorie Institution

Institution locale

La Commission scolaire Seigneurie de Papineauville



Messieurs Charles Beauregard, Marc Anzil et Yves Gagnon de la Commission scolaire, recevant leur prix des mains de Monsieur Charles Messier, député provincial du comté de St-Hyacinthe.

Institution régionale

La Ville de Montréal



Messieurs René Therrien et Adrien Mirhaud, ainsi que Monsieur Raymond Blum, conseiller municipal à la ville de Montréal, recevant leur prix des mains de Monsieur Charles Messier, député provincial de St-Hyacinthe.



Ville de Montréal

Bureau du greffier

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE EN 48 DISTRICTS ÉLECTORAUX

A tous les électeurs et électrices de la Ville de Montréal.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors de la séance du 18 mai 1989, le Conseil municipal a adopté le règlement 8142 intitulé «RÈGLEMENT SUR LES DISTRICTS ÉLECTORAUX» qui divise le territoire de la ville en 48 districts électoraux.

Cette délimitation s'appliquera aux fins de l'élection générale de 1990 et de toute élection partielle tenue par la suite, avant l'élection générale suivante.

Ces districts électoraux, qui comprennent le nombre d'électeurs et d'électrices indiqué en regard de chacun d'eux, sont reproduits au croquis ci-dessous et sont délimités tel que ci-après décrit.

1.0 Pour la bonne compréhension de la description de ces districts:

1.1 les mots autoroute, avenue, boulevard, canal, chemin, fleuve, lac, rivière, rue et voie ferrée s'entendent de la ligne médiane de ceux-ci, sauf mention contraire;

1.2 une direction vers les points cardinaux nord et sud désigne un parcours généralement parallèle à l'axe du boulevard Saint-Laurent, alors qu'une direction vers les points cardinaux est et ouest désigne un parcours généralement parallèle à l'axe de la rue Sherbrooke.

2.0 ces districts sont délimités tel qu'il suit:

RÈGLEMENT 8142

Règlement sur les districts électoraux.

A la séance du Conseil de la ville de Montréal tenue le 18 mai 1989.

Le Conseil décrète:

1.0 Dans le présent règlement.

1.1 les mots autoroute, avenue, boulevard, canal, chemin, fleuve, lac, rivière, rue et voie ferrée s'entendent de la ligne médiane de ceux-ci, sauf mention contraire;

1.2 une direction vers les points cardinaux nord et sud désigne un parcours généralement parallèle à l'axe du boulevard Saint-Laurent, alors qu'une direction vers les points cardinaux est et ouest désigne un parcours généralement parallèle à l'axe de la rue Sherbrooke.

2.0 Le territoire de la Ville est divisé en 48 districts électoraux dont les limites et le nombre d'électeurs sont les suivants:

2.1 le district électoral numéro 1: À l'ouest, la limite des villes de Montréal et de Montréal-Nord vers le nord jusqu'au boulevard Perras; de là, vers l'est jusqu'au prolongement de la 39e Avenue; de là, le prolongement de cette avenue et cette avenue vers le sud jusqu'à la limite des villes de Montréal et d'Anjou et de là, suivant cette limite vers l'ouest jusqu'à la limite des villes de Montréal et de Montréal-Nord. (14 722 électeurs).

2.2 le district électoral numéro 2: À l'ouest, la limite des villes de Montréal et de Montréal-Nord vers le nord jusqu'à la limite des Prairies; de là, vers l'est en contournant et en incluant les îles Boutin, Coco, Rochon et Gagné, jusqu'au confluent de la rivière des Prairies et de la rivière des Milles; de là, vers le sud jusqu'au pont de l'autoroute de la Rive-Nord; de là, suivant cette autoroute vers l'ouest jusqu'au boulevard Henri-Bourassa; de là, vers l'ouest jusqu'à la limite des villes de Montréal et de Montréal-Est; de là, suivant cette limite et la limite des villes de Montréal et d'Anjou vers l'ouest jusqu'au prolongement de la 39e Avenue; de là, le prolongement de cette avenue et cette avenue vers le nord jusqu'au boulevard Perras et de là, vers l'ouest jusqu'à la limite des villes de Montréal et de Montréal-Nord. (14 340 électeurs).

2.3 le district électoral numéro 3: À l'ouest, le boulevard du Tricentenaire vers le nord jusqu'à l'autoroute de la Rive-Nord; de là, le prolongement du boulevard du Tricentenaire vers le nord jusqu'au boulevard Henri-Bourassa; de là, vers l'est jusqu'à l'autoroute de la Rive-Nord; de là, vers l'est jusqu'à la rivière des Prairies; de là, vers le sud, en contournant et en incluant l'île Bonfoin, jusqu'au fleuve Saint-Laurent; de là, vers l'ouest jusqu'au prolongement de la limite ouest de la propriété sur laquelle est érigé le bâtiment portant le numéro civique 13880 de la rue Notre-Dame; de là, suivant cette limite vers le nord jusqu'à la rue Notre-Dame; de là, vers l'est jusqu'au prolongement de la limite ouest de la propriété sur laquelle est érigé le bâtiment portant le numéro civique 13880 de la rue Notre-Dame; de là, vers l'ouest jusqu'au prolongement du boulevard du Tricentenaire. (9 882 électeurs).

2.4 le district électoral numéro 4: À l'ouest, le boulevard du Tricentenaire vers le nord jusqu'à la rue Sherbrooke; de là, vers l'est jusqu'au prolongement de la limite ouest de la propriété sur laquelle est érigé le bâtiment portant le numéro civique 13880 de la rue Notre-Dame; de là, suivant cette limite vers le sud jusqu'au fleuve Saint-Laurent; de là, vers l'ouest jusqu'au prolongement du boulevard du Tricentenaire; de là, suivant ce prolongement vers le nord jusqu'au boulevard Henri-Bourassa. (10 464 électeurs).

2.5 le district électoral numéro 5: À l'ouest, la limite des villes de Montréal et de Montréal-Est vers le nord jusqu'au boulevard Henri-Bourassa; de là, vers l'est jusqu'au prolongement du boulevard du Tricentenaire; de là, suivant le prolongement de ce boulevard vers le sud jusqu'à l'autoroute de la Rive-Nord; de là, suivant le prolongement vers le sud jusqu'au fleuve Saint-Laurent et de là, vers l'ouest jusqu'à la limite des villes de Montréal et de Montréal-Est. (12 960 électeurs).

2.6 le district électoral numéro 6: À l'ouest, la rue des Ormeaux vers le nord jusqu'à la voie ferrée du Canadien National; de là, vers l'ouest jusqu'à l'avenue Lebrun; de là, vers le nord jusqu'à la limite des villes de Montréal et d'Anjou; de là, suivant cette limite vers l'est jusqu'à la limite ouest du Centre Hospitalier Louis Hippolyte Lafontaine; de là, vers l'ouest jusqu'au prolongement de la limite ouest du Centre Hospitalier Louis Hippolyte Lafontaine; de là, suivant cette limite et son prolongement vers le nord, parallèlement à la rue Beaulac; de là, vers l'est jusqu'à la limite ouest du Centre Hospitalier Louis Hippolyte Lafontaine; de là, vers l'ouest jusqu'au prolongement de la limite ouest du Centre Hospitalier Louis Hippolyte Lafontaine; de là, vers l'ouest jusqu'au prolongement de la limite ouest du Centre Hospitalier Louis Hippolyte Lafontaine. (17 597 électeurs).

2.7 le district électoral numéro 7: À l'ouest, le pont tunnel Louis Hippolyte Lafontaine et l'autoroute 25 vers le nord jusqu'à la voie ferrée du Canadien National; de là, suivant cette voie ferrée vers l'ouest jusqu'au prolongement de la limite ouest du Centre Hospitalier Louis Hippolyte Lafontaine; de là, suivant cette limite et son prolongement vers le nord, parallèlement à la rue Beaulac; de là, vers l'est jusqu'à la limite ouest du Centre Hospitalier Louis Hippolyte Lafontaine; de là, vers l'ouest jusqu'au prolongement de la limite ouest du Centre Hospitalier Louis Hippolyte Lafontaine; de là, vers l'ouest jusqu'au prolongement de la limite ouest du Centre Hospitalier Louis Hippolyte Lafontaine. (17 597 électeurs).

2.8 le district électoral numéro 8: À l'ouest, la voie ferrée du Canadien National et son prolongement vers le nord jusqu'à la rue Sherbrooke; de là, vers l'est jusqu'à la limite ouest du Centre Hospitalier Louis Hippolyte Lafontaine; de là, vers l'ouest jusqu'au prolongement de la limite ouest du Centre Hospitalier Louis Hippolyte Lafontaine; de là, vers l'ouest jusqu'au prolongement de la limite ouest du Centre Hospitalier Louis Hippolyte Lafontaine; de là, vers l'ouest jusqu'au prolongement de la limite ouest du Centre Hospitalier Louis Hippolyte Lafontaine. (17 597 électeurs).

le sud jusqu'au fleuve Saint-Laurent; de là, vers l'ouest jusqu'au prolongement de l'avenue Bourbonnière et de là, suivant ce prolongement vers le nord jusqu'à l'adite avenue. (17 579 électeurs).

2.10 le district électoral numéro 10: À l'ouest, la voie ferrée du Canadien Pacifique vers le nord jusqu'à la rue Sherbrooke; de là, vers l'est jusqu'à l'avenue d'Orléans; de là, vers le sud jusqu'à la rue La Fontaine; de là, vers l'ouest jusqu'à l'avenue Bourbonnière; de là, cette avenue et son prolongement vers le sud jusqu'à la limite de la ville de Montréal dans le fleuve Saint-Laurent; de là, vers l'ouest jusqu'à une ligne partant de cette limite et de là, suivant cette ligne vers le nord-ouest jusqu'à la voie ferrée du Canadien Pacifique à son point d'intersection avec la rue Notre-Dame. (17 911 électeurs).

2.11 le district électoral numéro 11: À l'ouest, l'avenue de Lorimier vers le nord jusqu'à la rue Sherbrooke; de là, vers l'est jusqu'à la voie ferrée du Canadien Pacifique; de là, suivant cette voie ferrée vers le sud jusqu'à l'intersection de cette voie ferrée et de la rue Notre-Dame; de là, suivant une ligne vers le sud-est jusqu'à la limite de l'arrondissement Plateau Mont-Royal-Centre-Sud; de là, suivant cette limite vers l'ouest jusqu'au pont Jacques-Cartier et de là, vers le nord jusqu'à l'avenue de Lorimier. (12 385 électeurs).

2.12 le district électoral numéro 12: À l'ouest, la rue Saint-Hubert vers le nord jusqu'à la rue Sherbrooke; de là, vers l'est jusqu'à l'avenue de Lorimier; de là, vers le sud jusqu'au pont Jacques-Cartier; de là, vers le sud jusqu'à la limite de l'arrondissement Plateau Mont-Royal-Centre-Sud; de là, suivant cette limite vers l'ouest, puis vers le nord jusqu'à la rue Notre-Dame; de là, vers l'est jusqu'à la rue Saint-Antoine et de là, vers l'ouest jusqu'à la rue Saint-Hubert. (13 371 électeurs).

2.13 le district électoral numéro 13: À l'ouest, le pont Victoria vers le nord jusqu'à l'autoroute Bonaventure; de là, vers le nord-ouest jusqu'à l'intersection de cette autoroute et de la rue Mill; de là, vers le nord-ouest jusqu'au canal de Lachine; de là, suivant ce canal vers le nord-ouest jusqu'au prolongement de la rue Guy; de là, suivant le prolongement de cette rue jusqu'à l'adite rue; de là, vers le nord jusqu'à la rue Saint-Antoine; de là, vers l'est jusqu'à la rue University; de là, vers le nord jusqu'à l'avenue des Pins; de là, vers l'est jusqu'au boulevard Saint-Laurent; de là, vers le sud jusqu'à la rue Sherbrooke; de là, vers l'est jusqu'à la rue Saint-Hubert; de là, vers le sud jusqu'à la rue Saint-Antoine; de là, vers l'est jusqu'à la rue Notre-Dame; de là, vers l'ouest jusqu'à la limite de l'arrondissement Plateau Mont-Royal-Centre-Sud; de là, suivant cette limite vers le sud, puis vers l'est jusqu'à la limite de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve; de là, suivant cette limite vers le sud-est jusqu'à la limite des villes de Montréal, de Longueuil et de Saint-Lambert et de là, suivant cette limite vers le sud-ouest, en incluant les îles Notre-Dame et Saint-Hélène, jusqu'au pont Victoria. (13 923 électeurs).

2.14 le district électoral numéro 14: À l'ouest, le tunnel Atwater vers le nord jusqu'au canal de Lachine; de là, vers l'ouest jusqu'au prolongement de la rue Rose-de-Lima; de là, le prolongement de cette rue et cette rue vers le nord jusqu'à la limite des villes de Montréal et de Westmount; de là, suivant cette limite vers l'est jusqu'à l'autoroute Ville-Marie; de là, vers l'est jusqu'à la rue Guy; de là, cette rue et son prolongement vers le sud jusqu'au canal de Lachine; de là, vers l'est jusqu'à l'intersection de la rue Mill et de l'autoroute Bonaventure; de là, vers le sud jusqu'au pont Victoria; de là, vers le sud-ouest jusqu'à la limite de la Ville de Montréal sur ce pont; de là, suivant cette limite vers l'ouest jusqu'au prolongement de la limite des villes de Montréal et de Verdun; de là, suivant cette limite vers l'ouest jusqu'au boulevard Monk. (17 521 électeurs).

2.16 le district électoral numéro 16: À l'ouest, la limite des villes de Montréal, de LaSalle, de Saint-Pierre et de Montréal-Ouest vers le nord-ouest jusqu'au boulevard de Ste-Anne-de-Bellevue; de là, vers l'est jusqu'à la rue Pullman; de là, vers l'est jusqu'à la crête de la falaise Saint-Jacques; de là, suivant la crête de cette falaise vers l'est jusqu'à la rue Pullman; de là, vers l'est jusqu'à l'autoroute 20; de là, suivant le côté est de l'échangeur Turcot vers le sud jusqu'au canal de Lachine; de là, vers l'ouest jusqu'au prolongement du boulevard Monk; de là, le prolongement de ce boulevard et ce boulevard vers le sud jusqu'à la rue Jolicoeur; de là, vers le sud-est jusqu'à la limite des villes de Montréal et de Verdun; de là, suivant cette limite vers l'ouest jusqu'au boulevard Monk. (17 521 électeurs).

2.17 le district électoral numéro 17: À l'ouest, la limite des villes de Montréal et de Montréal-Ouest vers le nord jusqu'à la limite de la ville de Montréal et de la cité de Côte-Saint-Luc; de là, suivant cette limite vers l'est jusqu'au boulevard Cavendish; de là, vers le sud jusqu'à l'avenue Monkland; de là, vers l'ouest jusqu'à l'avenue Walkley; de là, vers le sud jusqu'à la rue Sherbrooke; de là, vers l'est jusqu'au boulevard Cavendish; de là, vers le sud jusqu'à la crête de la falaise Saint-Jacques; de là, suivant la crête de cette falaise vers l'ouest jusqu'à la rue Pullman; de là, vers l'ouest jusqu'au boulevard de Ste-Anne-de-Bellevue et de là, vers l'ouest jusqu'à la limite des villes de Montréal et de Montréal-Ouest. (14 979 électeurs).

2.18 le district électoral numéro 18: À l'ouest, le boulevard Cavendish vers le nord jusqu'à la limite de la ville de Montréal et de la cité de Côte-Saint-Luc; de là, suivant cette limite et celle des villes de Montréal et de Westmount vers l'est jusqu'au chemin de la Côte-Saint-Luc; de là, vers l'est jusqu'à l'autoroute 15; de là, vers le sud jusqu'à l'avenue Notre-Dame-de-Grâce; de là, vers l'ouest, jusqu'à la rue Sherbrooke et de là, vers l'ouest jusqu'à l'avenue Walkley; de là, vers le nord jusqu'à l'avenue Monkland et de là, vers l'est jusqu'au boulevard Cavendish. (13 902 électeurs).

2.19 le district électoral numéro 19: À l'ouest, le boulevard Cavendish vers le nord jusqu'à la rue Sherbrooke; de là, vers l'est

jusqu'à l'avenue Notre-Dame-de-Grâce; de là, vers l'est jusqu'à l'autoroute 15; de là, vers le nord jusqu'au chemin de la Côte-Saint-Luc; de là, suivant le chemin de la Côte-Saint-Luc vers l'est, en excluant complètement ledit chemin, jusqu'à la limite des villes de Montréal et de Westmount; de là, suivant cette limite vers le sud jusqu'à l'autoroute 20; de là, vers l'ouest jusqu'à la rue Pullman; de là, vers l'ouest jusqu'à la crête de la falaise Saint-Jacques; de la, suivant la crête de cette falaise vers l'ouest jusqu'au prolongement du boulevard Cavendish et de là, suivant ce prolongement vers le nord jusqu'au boulevard. (13 687 électeurs).

2.20 le district électoral numéro 20: À l'ouest, la limite de la ville de Montréal et de la Cité de Côte-Saint-Luc et celle des villes de Montréal et de Westmount vers le nord jusqu'à la rue Vézina; de là, vers l'est jusqu'au boulevard Décarie; de là, vers le sud jusqu'au chemin de la Côte-Sainte-Catherine; de là, vers l'est jusqu'à l'avenue Victoria; de là, vers le sud jusqu'à la limite des villes de Montréal et de Westmount; de là, suivant cette limite vers l'ouest, puis vers le sud jusqu'au chemin de la Côte-Saint-Luc; de là, suivant le chemin de la Côte-Saint-Luc vers l'ouest, en incluant les deux côtés de ce chemin, jusqu'à l'autoroute 15; de là, suivant le chemin de la Côte-Saint-Luc vers l'ouest jusqu'à la limite des villes de Montréal et de Westmount. (12 846 électeurs).

2.21 le district électoral numéro 21: À l'ouest, la limite de la ville de Montréal et de la Cité de Côte-Saint-Luc vers le nord jusqu'à la limite de cette cité et des villes de Montréal et de Saint-Laurent; de là, suivant cette limite et celle des villes de Montréal et de Mont-Royal vers l'est jusqu'au chemin de la Côte-des-Neiges; de là, vers le sud jusqu'à l'avenue Van Horne; de là, vers l'est jusqu'à l'avenue Decelles; de là, vers le sud jusqu'au chemin de la Côte-Sainte-Catherine; de là, vers l'ouest jusqu'au boulevard Décarie; de là, vers le nord jusqu'à la rue Vézina; de là, vers l'ouest jusqu'à la limite des villes de Montréal et de Westmount; de là, suivant cette limite vers l'ouest jusqu'à la limite de la ville de Montréal et de la Cité de Côte-Saint-Luc. (14 036 électeurs).

2.22 le district électoral numéro 22: À l'ouest, le chemin de la Côte-des-Neiges vers le nord jusqu'à la limite des villes de Montréal et de Mont-Royal; de là, suivant cette limite vers l'est jusqu'à la limite des villes de Montréal et d'Outremont; de là, suivant cette limite vers le sud et vers l'ouest jusqu'au chemin de la Côte-Sainte-Catherine; de là, vers l'ouest jusqu'à l'avenue Decelles; de là, vers le nord jusqu'à l'avenue Van Horne et de là, vers l'ouest jusqu'au chemin de la Côte-des-Neiges. (13 976 électeurs).

2.23 le district électoral numéro 23: À l'ouest, l'avenue Victoria vers le nord jusqu'au chemin de la Côte-Sainte-Catherine; de là, vers l'est jusqu'à la limite ouest de la ville d'Outremont; de là, suivant cette limite et son prolongement vers le sud jusqu'au chemin Remembrance; de là, vers l'ouest jusqu'à la limite des villes de Montréal et de Westmount; de là, suivant cette limite vers l'ouest jusqu'à l'avenue Victoria. (15 490 électeurs).

2.24 le district électoral numéro 24: À l'ouest, la limite des villes de Montréal et de Westmount vers le nord jusqu'au chemin Remembrance; de là, vers l'est jusqu'à un point situé à l'intersection du prolongement sud de la limite ouest de la ville d'Outremont; de là, suivant le prolongement de cette limite vers le nord jusqu'à la limite des villes de Montréal et d'Outremont; de là, suivant cette limite vers l'est et le nord jusqu'à l'avenue du Parc; de là, vers l'est jusqu'à l'avenue des Pins; de là, vers l'ouest jusqu'à la rue University; de là, vers le sud jusqu'à la rue Saint-Antoine; de là, vers l'ouest jusqu'à la rue Guy et de là, vers l'ouest suivant l'autoroute Ville-Marie jusqu'à la limite des villes de Montréal et de Westmount. (15 926 électeurs).

2.25 le district électoral numéro 25: À l'ouest, l'avenue du Parc vers le nord jusqu'à l'avenue du Mont-Royal; de là, vers l'est jusqu'à la rue de La Roche; de là, vers le sud jusqu'à la rue Rachel; de là, vers l'ouest jusqu'à l'avenue du Parc-Lafontaine; de là, vers le sud jusqu'à la rue Sherbrooke; de là, vers l'ouest jusqu'au boulevard Saint-Laurent; de là, vers le nord jusqu'à l'avenue des Pins et de là, vers l'ouest jusqu'à l'avenue du Parc. (17 182 électeurs).

2.26 le district électoral numéro 26: À l'ouest, la limite des villes de Montréal et d'Outremont vers le nord jusqu'à la voie ferrée du Canadien Pacifique; de là, suivant cette voie ferrée vers l'est jusqu'à la rue Saint-Denis; de là, vers l'est jusqu'à l'avenue du Mont-Royal et de là, vers l'ouest jusqu'à la limite des villes de Montréal et d'Outremont. (15 516 électeurs).

2.27 le district électoral numéro 27: À l'ouest, la rue Saint-Denis vers le nord jusqu'à la voie ferrée du Canadien Pacifique; de là, suivant cette voie ferrée vers le sud-est jusqu'au boulevard Saint-Joseph; de là, vers l'ouest jusqu'à l'avenue Papineau; de là, vers le sud jusqu'à l'avenue du Mont-Royal et de là, vers l'ouest jusqu'à la rue Saint-Denis. (15 554 électeurs).

2.28 le district électoral numéro 28: À l'ouest, l'avenue du Parc-La Fontaine vers le nord jusqu'à la rue Rachel; de là, vers l'est jusqu'à la rue de La Roche; de là, vers le nord jusqu'à l'avenue du Mont-Royal; de là, vers l'est jusqu'à l'avenue Papineau; de là, vers le nord jusqu'au boulevard Saint-Joseph; de là, vers l'est jusqu'à la voie ferrée du Canadien Pacifique; de là, vers le sud-est jusqu'à la rue Sherbrooke et de là, vers l'ouest jusqu'à l'avenue du Parc-La Fontaine. (16 779 électeurs).

2.29 le district électoral numéro 29: À l'ouest, l'avenue de Lorimier vers le nord jusqu'au boulevard Rosemont; de là, vers l'est jusqu'au boulevard Saint-Michel; de là, vers le sud jusqu'à la rue Rachel; de là, suivant la rue Davidson vers le sud jusqu'à la rue Sherbrooke; de là, vers l'ouest jusqu'à la voie ferrée du Canadien Pacifique et de là, suivant cette voie ferrée vers le nord jusqu'à l'avenue de Lorimier. (13 979 électeurs).

2.30 le district électoral numéro 30: À l'ouest, la rue Davidson vers le nord jusqu'à la rue Rachel; de là, suivant le boulevard Saint-Michel vers le nord jusqu'au boulevard Rosemont; de là, vers l'est jusqu'au boulevard Pie-IX; de là, vers le sud jusqu'à la rue Sherbrooke et de là, vers l'ouest jusqu'à la rue Davidson. (15 886 électeurs).

2.31 le district électoral numéro 31: À l'ouest, le boulevard Pie-IX vers le nord jusqu'au boulevard Rosemont; de là, vers l'est jusqu'à la 35e Avenue; de là, vers le nord jusqu'à la limite des villes de Montréal et de Saint-Léonard; de là, suivant cette limite vers l'est jusqu'à la rue Lacordaire; de là, vers le sud jusqu'à la rue Pierre-Bédard; de là, suivant la rue Dickson vers le

sud jusqu'à la rue Sherbrooke et de là, vers l'ouest jusqu'au boulevard Pie-IX. (13 185 électeurs).

2.32 le district électoral numéro 32: À l'ouest, la rue Dickson vers le nord jusqu'à la rue Pierre-Bédard; de là, suivant la rue Lacordaire vers le nord jusqu'à la limite des villes de Montréal et de Saint-Léonard; de là, suivant cette limite vers l'est jusqu'à la limite des villes de Montréal et d'Anjou; de là, suivant cette limite vers le sud jusqu'à la limite est du Cimetière Repas Saint-François d'Assise; de là, suivant cette limite vers le sud jusqu'à la rue Sherbrooke et de là, vers l'ouest jusqu'à la rue Dickson. (15 216 électeurs).

2.33 le district électoral numéro 33: À l'ouest, le boulevard Saint-Michel vers le nord jusqu'à la rue Bélanger; de là, vers l'est jusqu'à la 24e Avenue; de là, vers le nord jusqu'à la limite des villes de Montréal et de Saint-Léonard; de là, suivant cette limite vers l'est jusqu'à la 35e Avenue; de là, vers le sud jusqu'au boulevard Rosemont et de là, vers l'ouest jusqu'au boulevard Saint-Michel. (15 023 électeurs).

2.34 le district électoral numéro 34: À l'ouest, l'avenue Papineau vers le nord jusqu'à la rue Bélanger; de là, vers l'est jusqu'au boulevard Saint-Michel; de là, vers le sud jusqu'au boulevard Rosemont et de là, vers l'ouest jusqu'à l'avenue Papineau. (15 313 électeurs).

2.35 le district électoral numéro 35: À l'ouest, la rue Boyer vers le nord jusqu'à la rue Jean-Talon; de là, vers l'est jusqu'à l'avenue Papineau; de là, vers le sud jusqu'au boulevard Rosemont; de là, vers l'est jusqu'à l'avenue de Lorimier; de là, vers le sud jusqu'à la voie ferrée du Canadien Pacifique et de là, suivant cette voie ferrée vers l'ouest jusqu'à la rue Boyer. (14 795 électeurs).

2.36 le district électoral numéro 36: À l'ouest, la limite des villes de Montréal et d'Outremont vers le nord jusqu'à la voie ferrée du Canadien Pacifique; de là, suivant cette voie ferrée vers le nord jusqu'à la rue Jean-Talon; de là, vers l'est jusqu'à la rue Boyer; de là, vers le sud jusqu'à la voie ferrée du Canadien Pacifique et de là, suivant cette voie ferrée vers l'ouest jusqu'à la limite des villes de Montréal et d'Outremont. (13 334 électeurs).

2.37 le district électoral numéro 37: À l'ouest, la limite des villes de Montréal et de Mont-Royal vers le nord jusqu'à l'autoroute Métropolitaine; de là, vers l'est jusqu'à la voie ferrée du Canadien Pacifique; de là, suivant cette voie ferrée vers le sud jusqu'à la limite des villes de Montréal et d'Outremont et de là, suivant cette limite vers l'ouest jusqu'à la limite des villes de Montréal et d'Outremont. (13 950 électeurs).

2.44 le district électoral numéro 44: À l'ouest, l'avenue Papineau et son prolongement vers le nord jusqu'à la rivière des

2.38 le district électoral numéro 38: À l'ouest, la voie ferrée du Canadien Pacifique vers le nord jusqu'à l'autoroute Métropolitaine; de là, vers l'est jusqu'à la rue Saint-Denis; de là, vers le sud jusqu'à la rue Jarry; de là, vers l'est jusqu'à la rue Saint-Hubert; de là, vers le sud jusqu'à la rue Jean-Talon et de là, vers l'ouest jusqu'à la voie ferrée du Canadien Pacifique. (16 669 électeurs).

2.39 le district électoral numéro 39: À l'ouest, la rue Saint-Hubert vers le nord jusqu'à la rue Jarry; de là, vers l'ouest jusqu'à la rue Saint-Denis; de là, vers le nord jusqu'à l'autoroute Métropolitaine; de là, vers l'est jusqu'à l'avenue Papineau; de là, vers le sud jusqu'à la rue Jean-Talon et de là, vers l'ouest jusqu'à la rue Saint-Hubert. (15 901 électeurs).

2.40 le district électoral numéro 40: À l'ouest, l'avenue Papineau vers le nord jusqu'à l'autoroute Métropolitaine; de là, vers l'est jusqu'au boulevard Saint-Michel; de là, vers le sud jusqu'à la rue Bélanger et de là, vers l'ouest jusqu'à l'avenue Papineau. (15 520 électeurs).

2.41 le district électoral numéro 41: À l'ouest, le boulevard Saint-Michel vers le nord jusqu'à la rue Jarry; de là, vers l'est jusqu'à l'avenue Léonard-de Vinci; de là, suivant le prolongement de cette avenue vers le nord jusqu'à la limite des villes de Montréal et de Montréal-Nord; de là, suivant cette limite et celle des villes de Montréal et de Saint-Léonard vers l'est, puis vers le sud jusqu'à la 24e Avenue; de là, vers le sud jusqu'à la rue Bélanger et de là, vers l'ouest jusqu'au boulevard Saint-Michel. (16 788 électeurs).

2.42 le district électoral numéro 42: À l'ouest, l'avenue Papineau vers le nord jusqu'à la voie ferrée du Canadien National; de là, suivant cette voie ferrée vers l'est jusqu'à la limite des villes de Montréal et de Montréal-Nord; de là, suivant cette limite vers l'est jusqu'au prolongement de l'avenue Léonard-de Vinci; de là, suivant le prolongement de cette avenue vers le sud jusqu'à la rue Jarry; de là, vers l'ouest jusqu'au boulevard Saint-Michel; de là, vers le sud jusqu'à l'autoroute Métropolitaine et de là, vers l'ouest jusqu'à l'avenue Papineau. (15 571).

2.43 le district électoral numéro 43: À l'ouest, le boulevard Saint-Laurent vers le nord jusqu'à la voie ferrée du Canadien National; de là, suivant cette voie ferrée vers l'est jusqu'à l'avenue Papineau; de là, vers le sud jusqu'à l'autoroute Métropolitaine et de là, vers l'ouest jusqu'au boulevard Saint-Laurent. (13 950 électeurs).

2.44 le district électoral numéro 44: À l'ouest, l'avenue Papineau et son prolongement vers le nord jusqu'à la rivière des

Prairies; de là, vers l'est en contournant et en incluant l'île de la Visitation et l'île du Cheval-de-Terre jusqu'à la limite des villes de Montréal et de Montréal-Nord; de là, suivant cette limite vers le sud jusqu'à la voie ferrée du Canadien National et de là, suivant cette voie ferrée vers l'ouest jusqu'à l'avenue Papineau. (13 167 électeurs).

2.45 le district électoral numéro 45: À l'ouest, la rue Saint-Denis et son prolongement vers le nord jusqu'à la rivière des Prairies; de là, vers l'est jusqu'au prolongement de l'avenue Papineau; de là, le prolongement de cette avenue et cette avenue vers le sud jusqu'à la voie ferrée du Canadien National et de là, suivant cette voie ferrée vers l'ouest jusqu'à la rue Saint-Denis. (15 798 électeurs).

2.46 le district électoral numéro 46: À l'ouest, la voie ferrée du Canadien Pacifique vers le nord jusqu'à la rivière des Prairies; de là, vers l'est, en contournant et en incluant l'île Perry jusqu'au prolongement de la rue Saint-Denis; de là, le prolongement de cette rue et cette rue vers le sud jusqu'à la voie ferrée du Canadien National; de là, suivant cette voie ferrée vers l'ouest jusqu'au boulevard Saint-Laurent; de là, vers le sud jusqu'à l'autoroute Métropolitaine et de là, vers l'ouest jusqu'à la voie ferrée du Canadien Pacifique. (16 625 électeurs).

2.47 le district électoral numéro 47: À l'ouest, l'autoroute des Laurentides vers le nord jusqu'à la rivière des Prairies; de là, vers l'est jusqu'à la voie ferrée du Canadien Pacifique; de là, vers le sud jusqu'à l'autoroute Métropolitaine et de là, vers l'ouest jusqu'à l'autoroute des Laurentides. (16 022 électeurs).

2.48 le district électoral numéro 48: À l'ouest, la limite des villes de Montréal et de Pierrefonds vers le nord et son prolongement dans la rivière des Prairies; de là, vers l'est, en contournant et en incluant l'île aux Chats, jusqu'à l'autoroute des Laurentides; de là, vers le sud jusqu'à la limite des villes de Montréal et de Saint-Laurent et de là, suivant cette limite vers l'ouest jusqu'à la limite des villes de Montréal et de Pierrefonds. (15 048 électeurs).

3.0 Ces districts électoraux sont reproduits à la carte jointe au présent règlement comme annex A pour en faire partie intégrante.

4.0 La délimitation des districts électoraux décrite par le présent règlement s'applique aux fins de l'élection générale de 1990 et de toute élection partielle tenue par la suite, avant l'élection générale suivante.

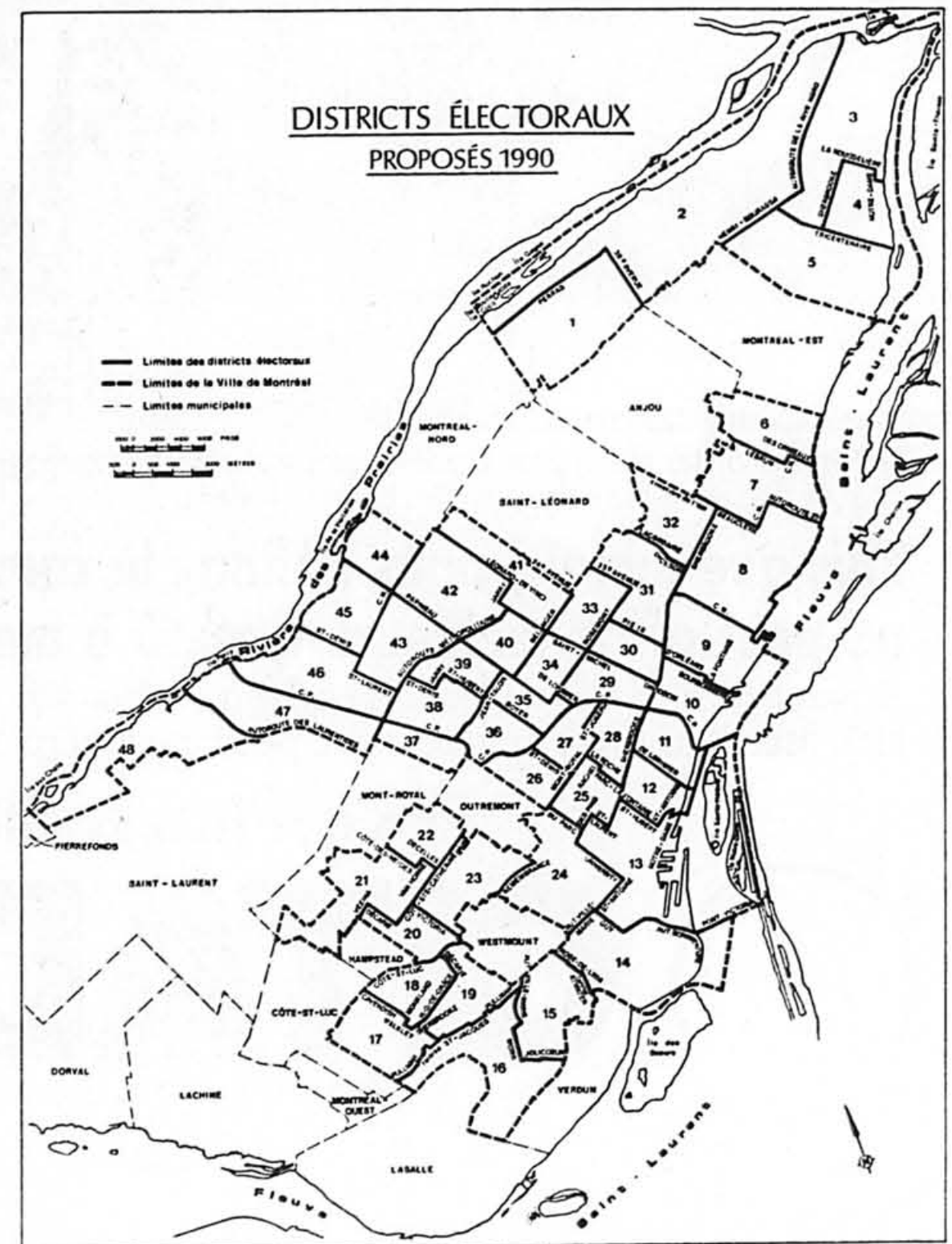
5.0 Le présent règlement remplace le Règlement sur les districts électoraux (6687 modifié).

Toute personne peut prendre connaissance de ce règlement du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, au Bureau du greffier de la Ville, 275, rue Notre-Dame est, Montréal H2Y 1C6, bureau 15, au Bureau des élections, 2060, rue Dickson, 3e étage, Montréal H1N 2H8 et aux bureaux Accès-Montréal.

Toute personne inscrite sur la liste électorale en vigueur de la Ville peut, dans les 15 jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition au règlement. Cette opposition doit être reçue avant le 15 juin 1989, à 16 h 30, à l'adresse suivante:

Commission de la représentation
3460, rue de la Péraie
Sainte-Foy (Québec)
G1X 3Y5

La Commission de la représentation tiendra une assemblée publique, aux fins d'entendre les personnes présentes, au sujet de ce règlement si au moins cinq cents (500) électeurs et électrices ont fait connaître par écrit leur opposition à ce règlement.



Donné à Montréal, ce 31 mai 1989.

Me Léon Laberge
Greffier de la Ville de Montréal

À LA DEMANDE GÉNÉRALE

LE DÉFI CITADELLE SE POURSUIVRA JUSQU'À SAMEDI, 17 H

QUALITÉ MAXIMUM! PRIX MINIMUM! TOUTE LA MARCHANDISE Y PASSE!



1 899\$

21 pi,
équipée

Piscine hors-terre
Marquise, 21 pi, modèle de base, comprenant: • échelle en aluminium • filtre (1 force)
• écumoir • ensemble d'entretien • thermomètre • sable • manche télescopique • boyau
• revêtement extérieur avec rebord de 6 po en acier galvanisé, recouvert de vinyle
24 pi—seulement 1 999\$



9 999\$

équipée et
installée par
les experts
Citadelle

Estimation et plan d'aménagement à domicile, sans frais.

Piscine creusée
Estivale, polygone, modèle de base
• 19 x 31 pi • équipée, incluant le trottoir de 300 pi² • le modèle offert peut différer de celui
représenté sur la photo



12 999\$

équipée et
installée par
les experts
CitadelleRÉSINE
DE SYNTHÈSE
STRUCTURE
GARANTIE
50 ANS

Estimation et plan d'aménagement à domicile, sans frais.

Piscine creusée
Platinum, multiforme P, 19 x 31 pi, modèle de base, comprenant: • trottoir de 300 pi²,
installation et équipement d'entretien et de sécurité • marche de 4 pi • tremplin et échelle en sus
• le modèle offert peut différer de celui représenté sur la photo.

Maintenant à
2 499\$

Spa Citadelle
modèle 460 régulier • 4 places • avec canapé et banquettes
• contour en sus • pour l'intérieur et l'extérieur



299\$

MEUBLES
GARANTIS
5 ANS

Ensemble de patio
comprendant: • 1 table St-Tropez • 4 chaises Bali empilables
• 1 parasol de 7 1/2 pi en Textelene® super opaque
• 1 base de ciment. • **GRATUIT**: assortiment de napperons
à l'achat de cet ensemble de patio.



499\$

MEUBLES
GARANTIS
5 ANS

Ensemble de patio
comprendant: • 1 table ovale Hawaï blanche • 4 chaises
Calypso, 5 positions • 1 parasol de 7 1/2 pi en Textelene®
super opaque • 1 base de ciment. • **GRATUIT**: assortiment
de napperons à l'achat de cet ensemble de patio.

84,99\$
pour
30 kg94,99\$
pour
35 kg

Baril de Citadelle granulé • également
disponible: 20 kg pour seulement 64,99\$
• Limite: 1 par client

JUSQU'À 100\$
pour votre vieux filtre à
l'achat d'un filtre Citadelle.

GRATUIT!

Obtenez un vaporisateur net-
toyant Citanet à l'achat d'une
trousse d'ouverture pour la
piscine.

Rabais de
100\$

Balayeuse automatique pour piscines.
Disponible en 3 modèles: • AQUADROÏD
(notre photo) • QUESTA • POOLVAC

TOILES SOLAIRES

De marques Citadelle et Sealed Air

15 pi pour seulement	29,99\$
18 pi pour seulement	39,99\$
21 pi pour seulement	49,99\$
24 pi pour seulement	59,99\$
27 pi pour seulement	79,99\$

Gratuit! Demandez votre ballon Citadelle (pour tout enfant accompagné d'un adulte).
Analyse d'eau sans frais dans tous les centres Citadelle.

**Plus que jamais, nous défions la compétition! Personne
ne peut offrir meilleure qualité à meilleur prix.**

Si vous trouvez le même produit annoncé à meilleur prix, non seulement nous l'égalons
mais nous vous ferons un prix encore plus bas. Jusqu'à épuisement des stocks.

Plus que jamais Citadelle est numéro un!



CITADELLE

**N°1
SUR TOUTE
LA LIGNE**

Laval
1770, boul. des Laurentides
384-4581 (angle St-Martin)

Longueuil
620, Place Trans-Canada
442-2345 527-8617

Brossard
6655, boul. Taschereau
676-6655

Dollard-des-Ormeaux
4698, boul. St-Jean
620-9610

Blainville
775, boul. Labelle
435-1983

Sherbrooke
4701, boul. Bourque
564-8611

Repentigny
545, rue Notre-Dame
585-0100

Trois-Rivières
2525, rue Royale
376-7711

Châteauguay
279, boul. Anjou
691-5030

Joliette
303, boul. Antonio-Barrette
759-8110

Granby
848, rue Principale
378-4944

St-Hyacinthe
2065, rue Cherrier
520, rue Martineau
773-5667

Victoriaville
54, rue Girouard
357-9231

Sorel
322, rue du Collège
742-7962

Gatineau
1076, boul. Maloney Ouest
568-1491

Drummondville
1050, boul. Les Galeries
474-2777

Notre-Dame-des-Pins
4160, route Kennedy
774-9514

Shawinigan
1423, 41e rue
539-6431

Thetford Mines
842, boul. Smith Sud
335-9166

Valleyfield
1375, boul. Monseigneur-Langlois
377-5999

St-Jean
575, boul. Pierre-Caisse
349-6761

Du lundi au vendredi de 9h à 21h. Samedi de 9h à 17h. Dimanche de 10h à 17h. Le département de meubles de patio est fermé le dimanche